

COMPTE ADMINISTRATIF 2014



Table des matières

INTRODUCTION.....	7
LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2014.....	11
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	21
INTRODUCTION.....	22
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	24
A - Services généraux.....	28
A.1 - dépenses de personnel (service du personnel).....	28
A.2 - dépenses du service des moyens généraux.....	33
A.3 - dépenses du service Informatique	36
A.4 - dépenses des services cabinet et communication.....	37
B - Service sécurité : le financement du SDIS.....	38
C - Enseignement, culture et sport.....	39
C.1 - Les collèges, écoles et universités.....	39
C.2 - La culture.....	41
C.3 - Le sport.....	42
C.4 - La jeunesse et loisirs.....	44
D - Solidarité départementale.....	45
D.1 - Enfance et famille.....	50
D.2 - Lien social.....	54
D.3 - Autonomie.....	58
D.4 - Direction – Service des Affaires Financières.....	64
E - Transports, routes et bâtiments.....	65
E.1 - Les transports.....	65
E.2 - Les routes.....	68
E.3 - Les bâtiments.....	69
F - Subventions plan d'équipement départemental (PED).....	71
G - Aménagement et environnement.....	72
H - Développement économique.....	74
LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.....	76
A - Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 48 596 K€.....	79
A.1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 45 381 K€.....	79
A.2 - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 635 K€.....	81
A.3 - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 1 580 K€.....	82
B - Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI, FSE) : 4 917 K€.....	83
B.1 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 4 587 K€.....	83
B.2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 330 K€.....	85
C - La fiscalité indirecte de compensation : 18 319 K€.....	85
C.1 - Compensations RMI RMA – RSA : 3 152 K€.....	85
C.2 - Compensations transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 : 15 167 K€.....	86

D - La fiscalité directe : 30 440 K€ (hors Part État DMTO)	88
E - La fiscalité indirecte classique : 8 177 K€	92
E.1 - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle : 4 305 K€.	92
E.2 - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 2 455 K€.....	94
E.3 - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 224 K€.....	95
E.4 - La taxe sur l'électricité : 983 K€.....	96
E.5 - La taxe d'aménagement : 203 K€.....	96
E.6 - Les autres taxes : 7 K€.....	97
F - Autres recettes : 5 247 K€	97
F.1 - Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI) : 285 K€.....	97
F.2 - Les transports : 739 K€.....	98
F.3 - Recouvrements spécifiques : 1 840 K€.....	98
F.4 - Autres : 2 383 K€.....	98
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	99
ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	101
A - Les subventions d'équipement	104
B - Enseignement	111
C - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	115
D - Action sociale	118
E - Réseaux et infrastructures	119
E.1 - Les investissements liés au réseau routier, à son entretien et à son exploitation :.....	120
E.2 - Les autres réseaux de voirie (2 504 K€) :.....	122
E.3 - Les "autres réseaux" :.....	122
F - Aménagement et environnement	124
G - Développement économique	126
H - Subventions Plan d'Équipement Départemental	128
LES RECETTES INVESTISSEMENT	129
A - La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques	132
A.1 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C.).....	132
A.2 - Les amendes de radars automatiques.....	132
B - La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)	133
C - Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)	135
D - Les autres recettes	137
E - L'autofinancement	139
F - L'endettement	142
ANALYSE FINANCIÈRE	145
LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014	146
LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION	147
LA TRÉSORERIE	151

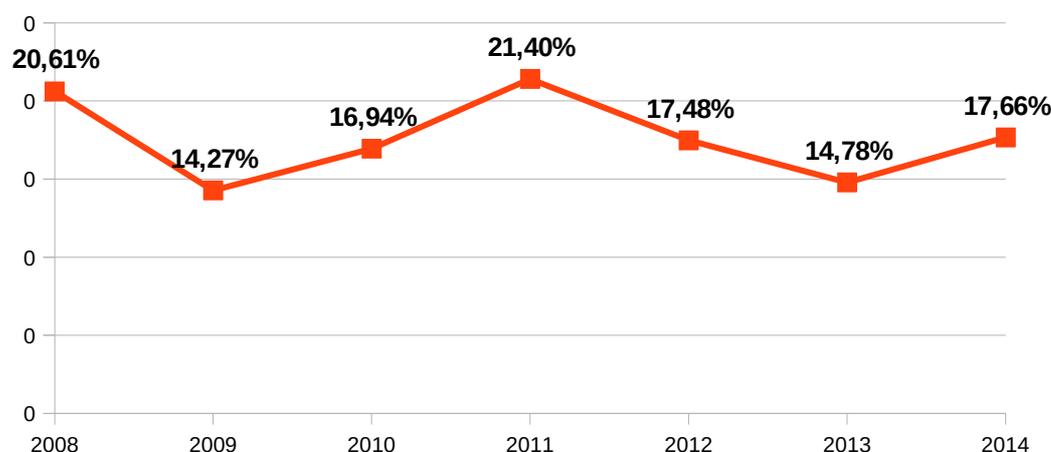
BUDGETS ANNEXES.....	153
LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES.....	154
AIRE DE LA LOZÈRE.....	156
DOMAINE DES BOISSETS.....	160
RÉSULTATS D'ACTIVITÉ DES BUDGETS ANNEXES (EN RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES).....	162

INTRODUCTION

INTRODUCTION

La gestion 2014, malgré des contraintes budgétaires importantes, a permis de maintenir un niveau d'investissement conséquent représentant 28 % du total de notre budget 2014 (en dépenses réelles) pour un montant de 37 M€. En fonctionnement, le niveau des recettes a permis de rétablir le taux d'épargne brute (17,7 %) à un niveau comparable à 2012 après la baisse constatée en 2013 (14,8 %).

L'évolution du taux d'épargne brute est la suivante :



L'Epargne brute correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie. Appelée aussi "autofinancement brut", l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement (en priorité, le remboursement de la dette, et pour le surplus, les dépenses d'équipement).

L'année 2014 a été marquée par l'adoption de différentes mesures dans le cadre du pacte de confiance et de responsabilité signé entre l'État et les collectivités territoriales le 16 juillet 2013 en faveur des départements, mesures destinées à leur assurer un meilleur financement des allocations individuelles de solidarité (AIS), à savoir le revenu de solidarité active (RSA), l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) :

- ✔ - la loi de finances pour 2014 dans son article 42 a créé un dispositif de compensation pérenne (DCP), visant à attribuer aux départements les recettes issues des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçus par l'État,
- ✔ - En complément de l'aide pérenne versée au titre du DCP, l'article 77 de la LFI 2014 a ouvert, toujours dans le cadre du financement des AIS, la possibilité pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8 % à 4,5 % pour 2014 et 2015,

Par délibération en date du 31 janvier 2014, le Conseil départemental a porté le taux des prélèvements sur les droits de mutation à titre onéreux à 4,50 %,

- ∞ - L'article 78 de la LFI 2014 a quant à lui institué, pour l'année 2014, un fonds de solidarité en faveur des départements ayant vocation à réduire les inégalités constatées entre les départements en matière de reste à charge par habitant au titre des dépenses d'AIS.

L'ensemble de ces mesures qui vise avant tout à compenser le reste à charge des AIS reste cependant insuffisant : la dépense nette en 2014 pour le Conseil départemental au titre du RSA, de la PCH et de l'APA représente un montant de 11,7 M€ pour 4,6 M€ de recettes soit un manque à gagner de 7,1 M€.

Par ailleurs, conformément à l'annonce faite par le Président de la République le 14 janvier dernier 2014, un plan de réduction de 50 milliards d'euros des dépenses publiques entre 2015 et 2017 a été mis en place. Les économies ont été réparties entre les différentes sources de dépenses publiques :

- ∞ - - 18 Milliards d'euros d'économies de la part de l'État,
- ∞ - - 11 Milliards d'euros d'économies sur les collectivités locales, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) étant réformée dans le projet de loi de finances (PLF 2015),
- ∞ - - 10 Milliards d'euros d'économies sur l'assurance maladie,
- ∞ - - 11 Milliards d'euros d'économie sur les dépenses de protection sociale.

En 2014, la diminution des concours financiers de l'État a impacté la DGF du Département à hauteur de - 531 K€ (- 1 M€ en 2015).

Il faut aussi noter la non reconduction du fonds de soutien aux départements en difficultés dont a bénéficié en 2013 le Conseil Départemental, soit une perte de recettes de - 3,2 M€, à laquelle il convient d'ajouter celle de - 3,5 M€ à la suite de la modification en 2013 des critères de répartition du Fonds National de péréquation des droits de mutation à titre onéreux.

Le budget 2014 en dépenses réelles (toutes sections confondues) a été exécuté à hauteur de 90,89 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'élèvent à 95,26 M€ exécutées à hauteur de 95,56 %, évoluent de + 0,41 % pour une évolution des recettes de + 3,92 %.

Parallèlement, la section d'investissement atteint un montant de 37,33 M€ pour un taux d'exécution de 80,69 % hors annulations. Elle se décompose de la manière suivante :

- ∞ - 16,144 M€ en équipements départementaux,
- ∞ - 17,924 M€ en équipements non départementaux,
- ∞ - 3,258 M€ en opérations diverses (15,345 M€ avec 12,087 M€ de remboursements sur emprunts revolving).

INTRODUCTION

Notre gestion budgétaire se caractérise également par une section de fonctionnement qui supporte un volume important de subventions et de participations versées aux associations, aux organismes publics ainsi qu'à nos satellites, soit un total de 9,89 M€ (- 2 % par rapport à 2013) se décomposant comme suit :

- ∞ - participations : 1,82 M€ (- 5 % par rapport à 2013),
- ∞ - subventions aux organismes de droit privé : 6,65 M€ (- 12 % par rapport à 2013),
- ∞ - subventions aux organismes publics : 1,41 M€ (+ 1,18 % par rapport à 2013).

L'épargne brute atteint 20,4 M€ en 2014 contre 16,5 M€ en 2013 pour une capacité de désendettement au 31/12/2014 de 2,2 années.

LES PRINCIPAUX CHIFFRES 2014

Ratios légaux

Population INSEE 2012 en vigueur le 1^{er} janvier 2015 : 81 100

	2011	2012	2013	2014
Dépenses réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 082,02	1 137,78	1 166,73	1 174,62
Produit des impositions directes en euros par habitant	229,50	236,91	248,14	261,08
Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant	1 376,64	1 378,82	1 369,15	1 426,56
Dépenses d'équipement (art.20+21+23) en euros par habitant	476,01	479,49	498,12	410,16
Encours de la dette en euros par habitant	204,77	257,15	376,54	577,06
Dotation globale de fonctionnement en euros par habitant	565,31	564,64	564,64	559,57
Part des dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement	0,28	0,28	0,28	0,29
Dépenses d'équipement brut en euros / recettes de fonctionnement	0,35	0,35	0,36	0,29
Encours de la dette rapporté aux recettes réelles de fonctionnement	0,20	0,28	0,38	0,39

Ajustement des ratios en fonction de la population totale INSEE 2012

Remarque : dans les tableaux comparatifs avec les départements de la même strate (moins de 250 000 habitants), la population retenue par SFL est différente de celle indiquée ci-dessus. Pour maintenir la cohérence des indicateurs comparés, il a été retenu les données prises en compte par SFL-Forum.

Répartition de la population par tranches d'âge (source INSEE)

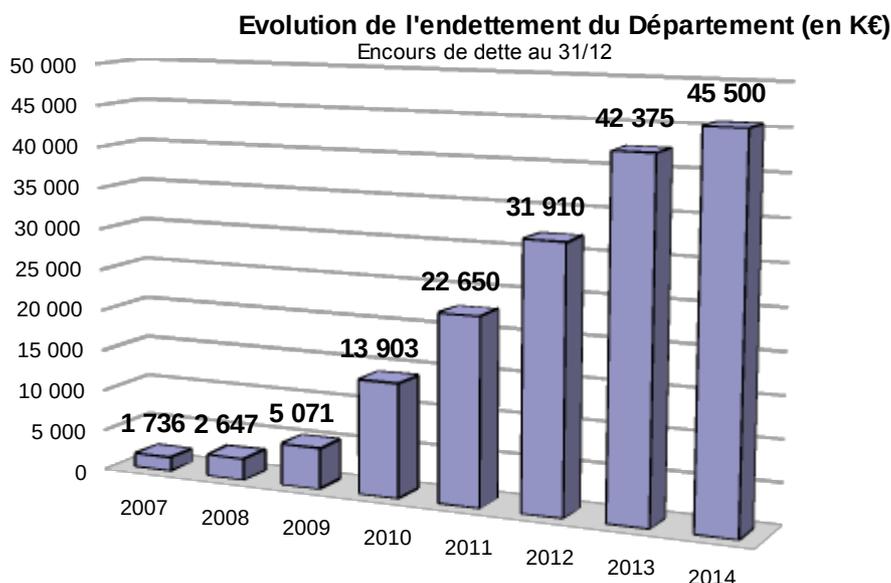
	structure par âge en 2005				structure par âge en 2030			
	- 20 ans	20 - 59 ans	60 - 79 ans	+ 79 ans	- 20 ans	20 - 59 ans	60 - 79 ans	+ 79 ans
Hérault	24,0%	53,8%	17,3%	4,8%	22,1%	49,2%	22,0%	6,7%
Gard	24,3%	52,6%	18,1%	4,9%	22,6%	45,7%	24,3%	7,4%
P O	22,3%	50,2%	21,3%	6,3%	20,8%	44,8%	26,2%	8,1%
Aude	22,4%	50,4%	20,9%	6,2%	21,4%	43,1%	27,0%	8,5%
Lozère	21,3%	53,0%	19,7%	6,1%	18,8%	46,2%	26,6%	8,4%

La dette

Encours au 31/12/2014 45 499 539 €

Capacité de désendettement au 31/12/2014 2,23 années

La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2013 de presque 6 années.



Au 31/12/2014, 85,74 % de la dette consolidée du Département (30 429 K€) est à taux fixe, le reste sur la base de l'Euribor 3 mois.

Quant à la dette non consolidée soit 15 071 K€, elle a été mobilisée sur la base de l'Euribor 3 mois.

Taxes et impôts en 2014

Impôts directs :

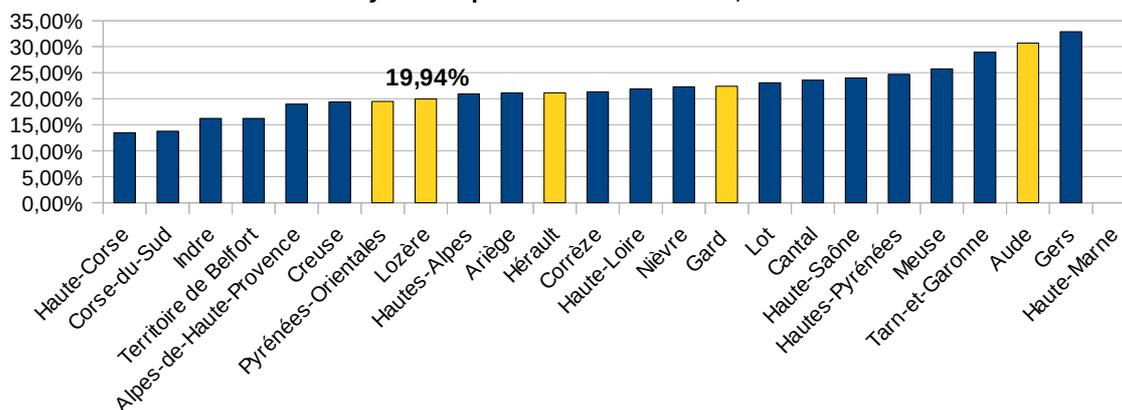
Depuis 2012, seul le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est voté par l'Assemblée départementale. Le taux voté pour l'année 2014 est de 19,94 % contre 19,36 % en 2013.

L'augmentation de ce taux correspond à l'engagement pris par le Conseil départemental en 2013 lors de la signature de la convention avec l'État dans le cadre du fonds de soutien aux départements en difficultés financières (2ème part).

La dernière augmentation de taux votée par le Conseil départemental remonte à 2010.

Taux 2014 TAXE FONCIERE - Départements < 250 000 hab. + région Languedoc-Roussillon -

Moyenne départ. <250 000 hab. : 21,49 %



Engagements externes

Garanties d'emprunts

Encours au 31/12/2014 en K€	22 154 K€
Dont organismes œuvrant dans le logement social	16 548 K€
Nombre d'organismes garantis	12
Dont organismes œuvrant dans le logement social	6

Lorsqu'un département souhaite accorder sa garantie à un emprunt, il se doit de veiller à respecter un ratio de plafonnement (loi Galland). Ce ratio compare les annuités de dette propre et de dette garantie aux recettes réelles de fonctionnement et ne doit pas excéder 50 % de ces dernières.

(en K€)	2014
Annuité de la dette propre au 31/12	4 140
Annuité de la dette garantie au 31/12	1 804
Recettes réelles de fonctionnement	115 694
Ratio Galland	5,14%

Les chiffres du compte administratif 2014 (en K€)

Budget principal	2012	2013	2014
Dépenses de fonctionnement	108 140	112 139	113 650
Recettes de fonctionnement	120 358	117 550	120 831
Dépenses d'investissement	70 921	73 345	58 264
Recettes d'investissement	60 687	69 549	53 073
Résultat	1 984	1 615	1 990

Budget annexe Laboratoire Départemental	2012	2013	2014
Dépenses de fonctionnement	1 740	1 674	1 673
Recettes de fonctionnement	1 740	1 674	1 673
Dépenses d'investissement	74	103	171
Recettes d'investissement	116	130	116
Résultat	42	26	-55

Budget annexe Aire de la Lozère	2012	2013	2014
Dépenses de fonctionnement	949	615	813
Recettes de fonctionnement	949	615	813
Dépenses d'investissement	2 563	391	112
Recettes d'investissement	2 646	553	339
Résultat	83	162	227

Budget annexe domaine des Boissets	2012	2013	2014
Dépenses de fonctionnement	59	60	58
Recettes de fonctionnement	59	60	58
Dépenses d'investissement	0	0	5
Recettes d'investissement	43	43	43

Structure du Compte Administratif 2014 par fonctions (budget principal)

DEPENSES		RECETTES		
I N V E S T I S S E M E N T	Services généraux	2 300 098	Services généraux	0
	Sécurité	503 484	Enseignement	834 974
	Enseignement	3 121 463	Réseaux et infrastructures	1 281 644
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	971 840	Aménagement et environnement	5 322 917
	Action sociale	1 422 065	Développement	179 817
	Réseaux et infrastructures	15 474 492	TOTAL EQUIPEMENTS	7 619 352
	Aménagement et environnement	5 941 483	Dotations et participations	3 337 888
	Transports	0	Dettes	19 610 989
	Développement	4 333 427	Opérations pour compte de tiers	0
	TOTAL EQUIPEMENTS	34 068 352	Opérations patrimoniales	319 890
	Dotations et participations	0	Transferts entre les sections	18 388 280
	Dettes et autres opérations financières	15 275 687	Financement de la section	
	Opérations pour compte de tiers	69 714	D'investissement 2013	3 796 612 (2)
	Opérations patrimoniales	319 890	TOTAL EXECUTION	53 073 011
	Transferts entre les sections	4 733 878	Déficit de clôture 2013	5 191 122 (3)
Déficit reporté	3 796 612 (1)	TOTAL	58 264 133	
TOTAL EXECUTION	58 264 133			
TOTAL	58 264 133			
F O N C T I O N N E M E N T	Services généraux	9 624 657	Services généraux	748 608
	Sécurité	3 415 313	Enseignement	523 880
	Enseignement	6 108 881	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	118 827
	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 524 499	Prévention médico-sociale	17 223
	Prévention médico-sociale	255 585	Action sociale	6 739 305
	Action sociale	43 799 837	Réseaux et infrastructures	570 486
	Réseaux et infrastructures	14 085 695	Aménagement et environnement	239 496
	Aménagement et environnement	1 475 621	Transports	738 647
	Transports	6 924 196	Développement	463 810
	Développement	4 653 017	Impositions directes	29 256 227
	TOTAL EQUIPEMENTS	93 867 301	Autres impôts et taxes	26 495 637
	Impositions directes	314 425	Dotations et participations	49 779 434
	Charges d'intérêts	1 011 987	Opérations financières	2 504
	Amortissements	18 368 608	Transferts entre les sections	4 733 878
	Opérations patrimoniales	19 672	Résultat de fonctionnement reporté	403 305 (4)
Provisions	67 962	TOTAL EXECUTION	120 831 267	
TOTAL EXECUTION	113 649 955			
Excédent de clôture 2014	7 181 312 (5)	TOTAL	120 831 267	
TOTAL	120 831 267			

Section d'investissement

En dépenses, le déficit reporté de – 3 796 612 € **(1)** correspond au résultat de clôture de l'exercice 2013 (recettes d'investissement – dépenses d'investissement).

Il est financé par un prélèvement sur la section de fonctionnement pour un montant équivalent, inscrit en recettes d'investissement **(2)**.

Il en résulte un déficit de clôture de l'exercice 2014 de - 5 191 122 € **(3)**.

Section de fonctionnement

Le résultat d'exécution de la section de fonctionnement 2013 dégage un excédent de 4 199 917 € qui permet de financer le déficit total de la section d'investissement 2013 par prélèvement de 3 796 612 € sur la section de fonctionnement (inscrit en recettes d'investissement **(2)**).

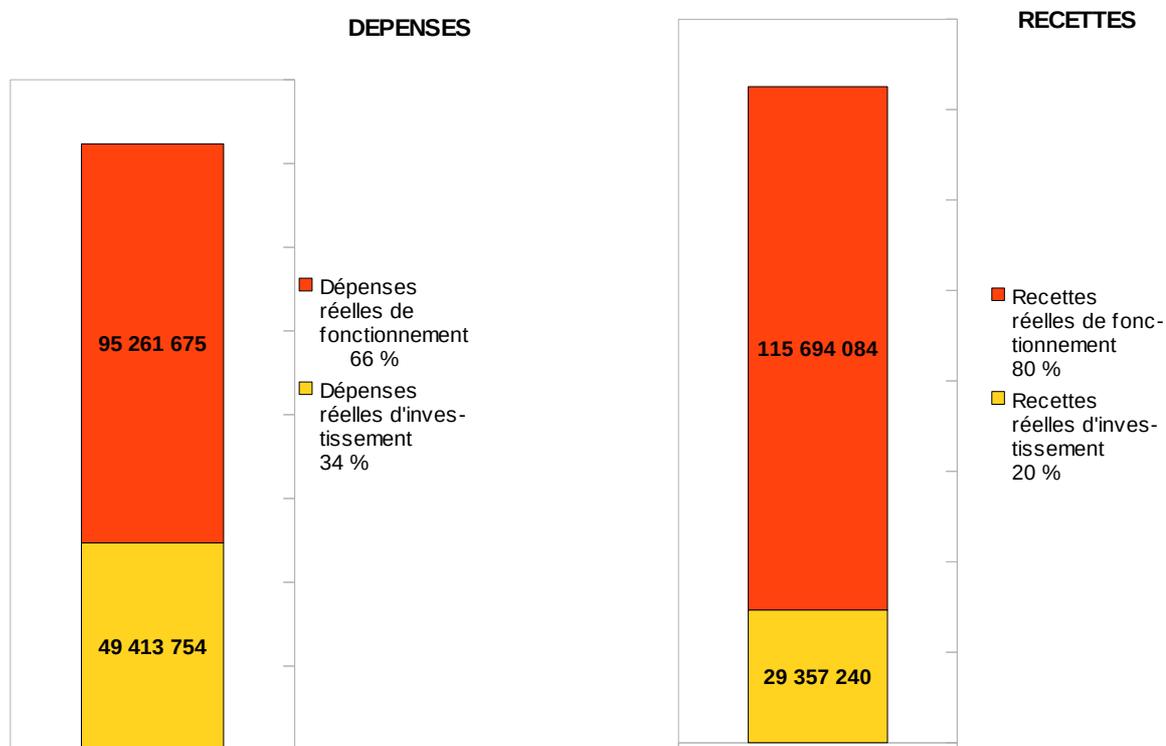
Le solde de 403 305 € (4 200 K€ - 3 797 K€) correspond au résultat de fonctionnement reporté, inscrit en recettes de fonctionnement **(4)**.

L'excédent de clôture 2014 d'un montant de 7 181 312 € **(5)** correspond au résultat de fonctionnement 2014 (recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement).

Les transferts entre les sections correspondent à des écritures d'ordre liées principalement aux amortissements et aux écritures de sortie de patrimoine suite à des cessions, destructions ou mises au rebut.

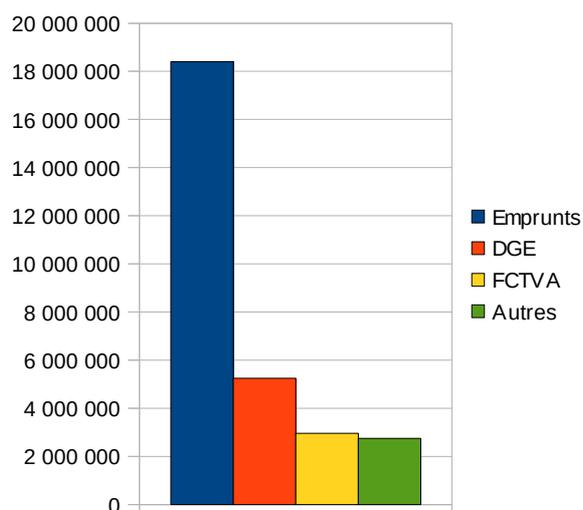
Les amortissements inscrits en dépenses d'ordre de fonctionnement représentent des recettes d'ordre d'investissement, les subventions transférables amorties inscrites en dépenses d'ordre d'investissement sont inscrites en contre-partie en recettes d'ordre de fonctionnement.

Les grandes masses budgétaires 2014 (budget principal)

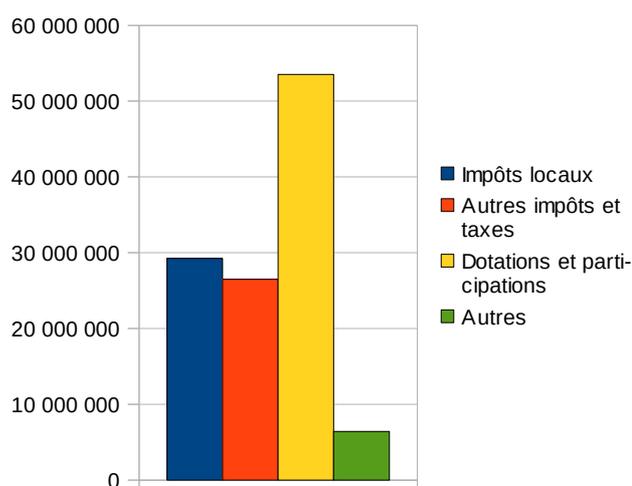


Les montants d'investissement, en dépenses et en recettes, incluent les mouvements de tirages et de remboursements sur emprunt revolving. Retraités, les dépenses d'investissement atteignent 37 326 K€ pour 13 957 K€ de recettes d'investissement.

RECETTES INVESTISSEMENT

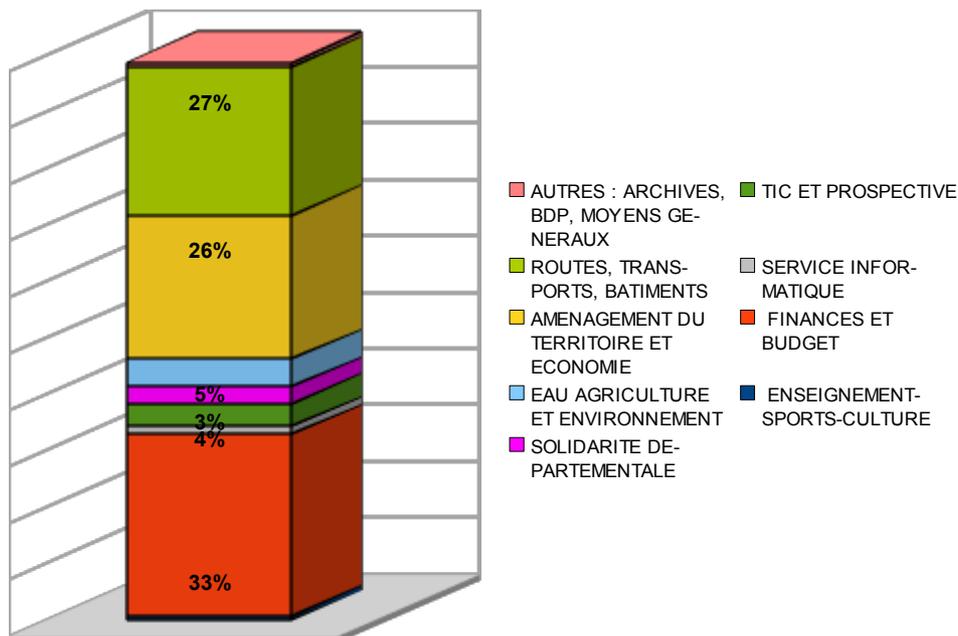


RECETTES FONCTIONNEMENT

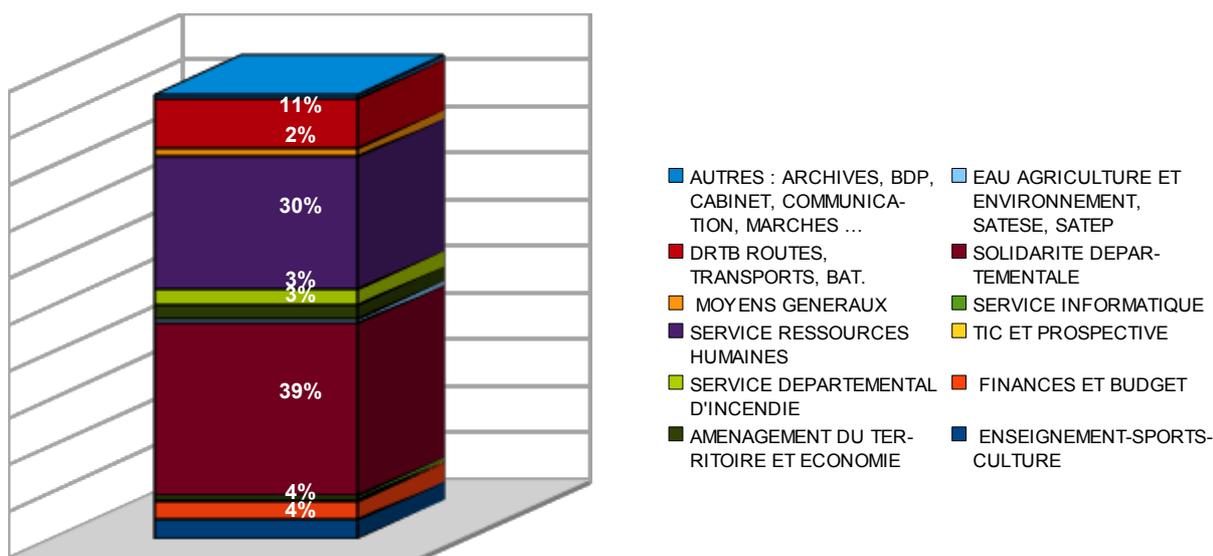


Répartition des dépenses réelles par direction

INVESTISSEMENT (49 414 K€)

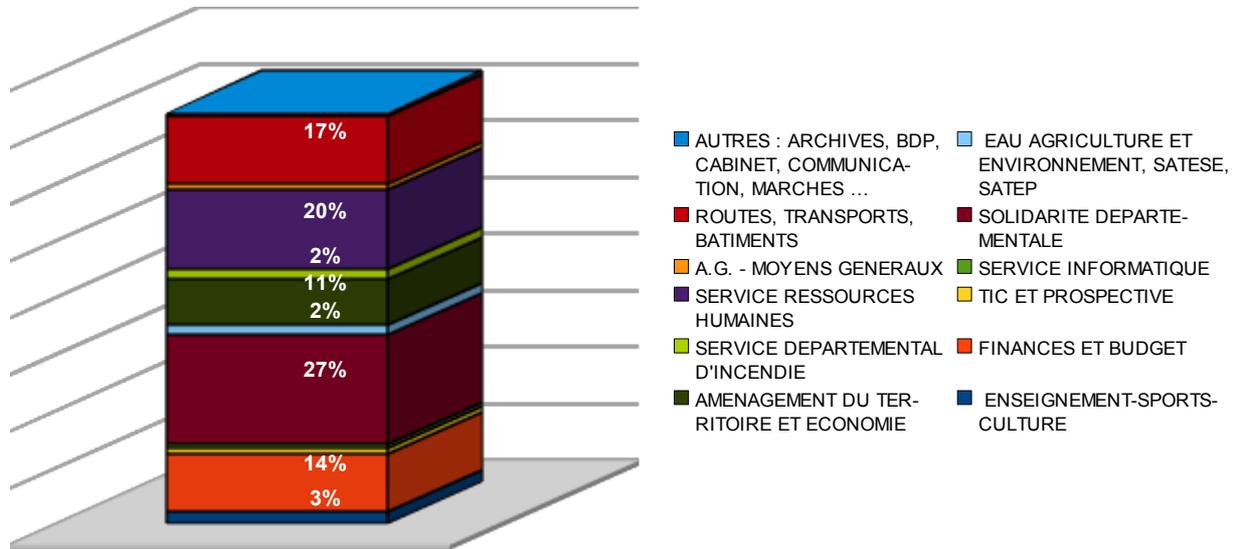


FONCTIONNEMENT (95 262 K€)



INTRODUCTION

BUDGET TOTAL (investissement + fonctionnement)



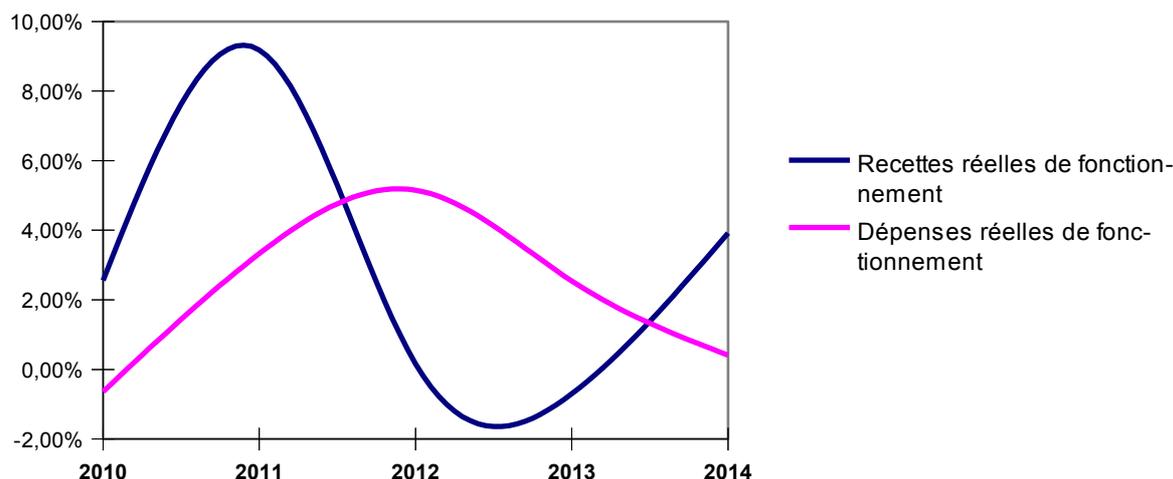
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

INTRODUCTION

Entre 2010 et 2014, **les recettes de fonctionnement ont progressé de 10,49 % contre 11,88 % pour les dépenses de fonctionnement.**

Le différentiel de croissance entre les recettes et les dépenses, positif en 2010 et 2011, négatif en 2012 et 2013, redevient positif en 2014, les recettes de fonctionnement réelles augmentant entre 2013 et 2014 de + 3,92 %, les dépenses de fonctionnement augmentant elles de + 0,41 %, soit un différentiel de 3,51 %.

Comparaison % d'évolution des recettes et dépenses réelles de fonctionnement



Après une légère diminution des dépenses de fonctionnement en 2010, ces dernières ont progressé de + 5,15 % en 2012, de + 2,54 % en 2013 et de + 0,41 % en 2014, soit + 2,95 % sur deux ans.

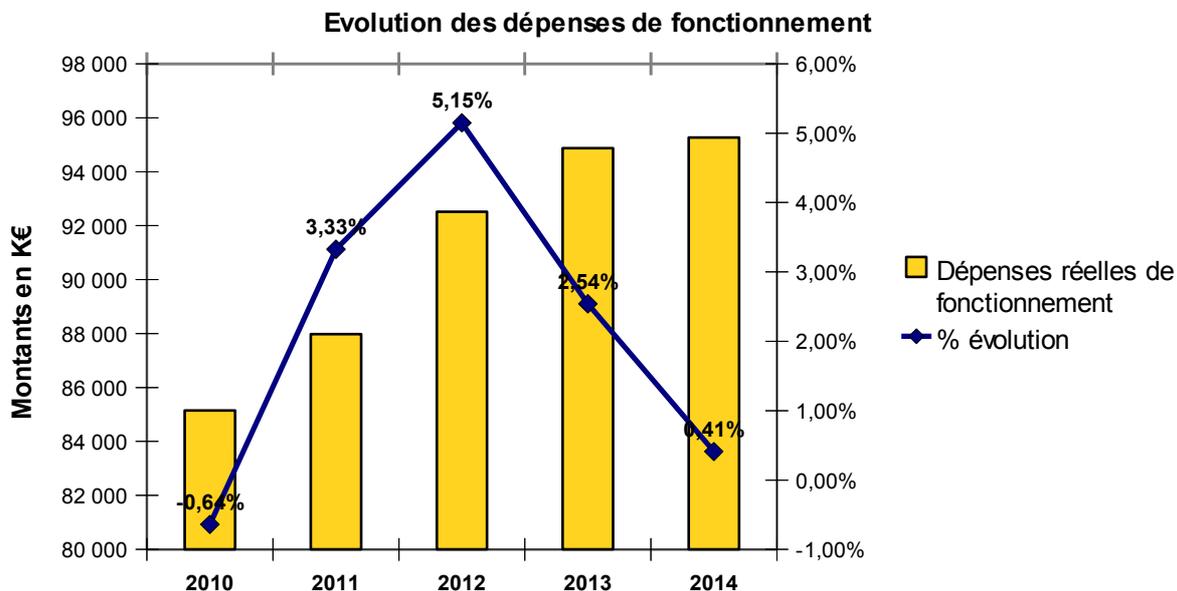
Sur la même période, les recettes de fonctionnement ont augmenté de 3,2 %.

La procédure de rattachements mise en place fin 2012 a également été utilisée sur la gestion 2014 : 3,15 M€ de charges ont été rattachées à l'exercice 2014 (dont 2,08 M€ au titre de la DSD) contre 3,21 M€ en 2013.

Cette procédure, effectuée en application du principe d'indépendance des exercices, vise à faire apparaître dans le résultat d'un exercice donné seulement les charges qui s'y rapportent. Cette opération comptable entraîne une augmentation des charges correspondant aux services réalisés en 2014 mais payés en 2015.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

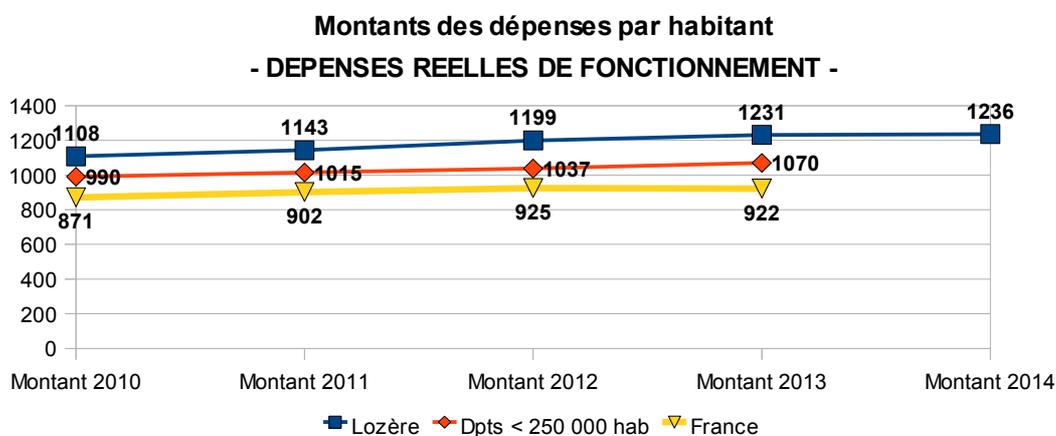
Le taux d'épargne brute de 17,66 % en 2014 connaît une hausse par rapport à 2013 (14,78 %) et revient à un niveau similaire à 2012 (17,48 %).



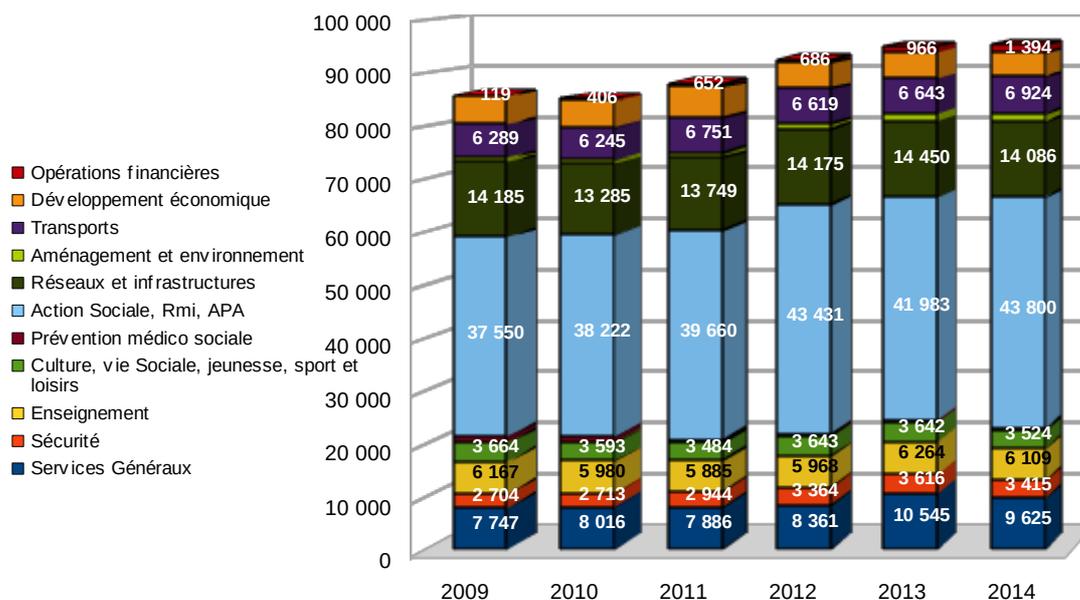
Les recettes réelles de fonctionnement restent cependant, sur la période 2010-2014, moins dynamiques (+ 10,49 %) que les dépenses qui progressent de 11,88 % sur la même période.

ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement atteint en 2014, 95,262 M€, soit 1 236 € par habitant (population : 77 082 hab., source SFL 2013).



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT EN K€



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par fonction, le montant des dépenses réelles de fonctionnement, soit 95 261 675 €, se décompose comme suit :

Dépenses réelles de fonctionnement (en K€) pour le budget principal	2012	2013	2014	% évolution 2013/2014	Evolution 2013/2014 en K€
Action Sociale, RSA, APA *	43 431	41 983	43 800	4,33%	1 817
Réseaux et infrastructures	14 175	14 450	14 086	-2,52%	-364
Services Généraux	8 361	10 545	9 625	-8,72%	-920
Transports	6 619	6 643	6 924	4,23%	281
Enseignement	5 968	6 264	6 109	-2,47%	-155
Développement économique	4 839	4 934	4 653	-5,70%	-281
Culture, vie Sociale, jeunesse, sport et loisirs	3 643	3 642	3 524	-3,24%	-118
Sécurité	3 364	3 616	3 415	-5,56%	-201
Aménagement et environnement	938	1 420	1 476	3,94%	56
Opérations financières	686	966	1 394	44,31%	428
Prévention médico sociale	491	406	256	-36,95%	-150
Total	92 515	94 869	95 262	0,41%	393

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent entre 2012 et 2014 de près de 2,97 % et de 0,41 % entre 2013 et 2014.

En volume, les trois premiers postes ayant la plus forte évolution entre 2013 et 2014 sont :

- 🌀 - l'action sociale avec 1 817 K€ d'augmentation (+ 1 461 K€ hors part salariale),
- 🌀 - les opérations financières avec 428 K€ d'augmentation,
- 🌀 - les transports avec 281 K€ d'augmentation (+ 262 K€ hors part salariale).

En pourcentage, sur la période 2013/2014, les évolutions par fonction des postes les plus importants sont les suivantes :

- 🌀 - les opérations financières : + 44,31 %, ce poste regroupe notamment le paiement des intérêts de la dette propre du Département ainsi que le paiement des intérêts de la ligne de trésorerie et des tirages sur emprunts type revolving, le reversement au titre du fonds de péréquation des DMTO pour 314 K€.

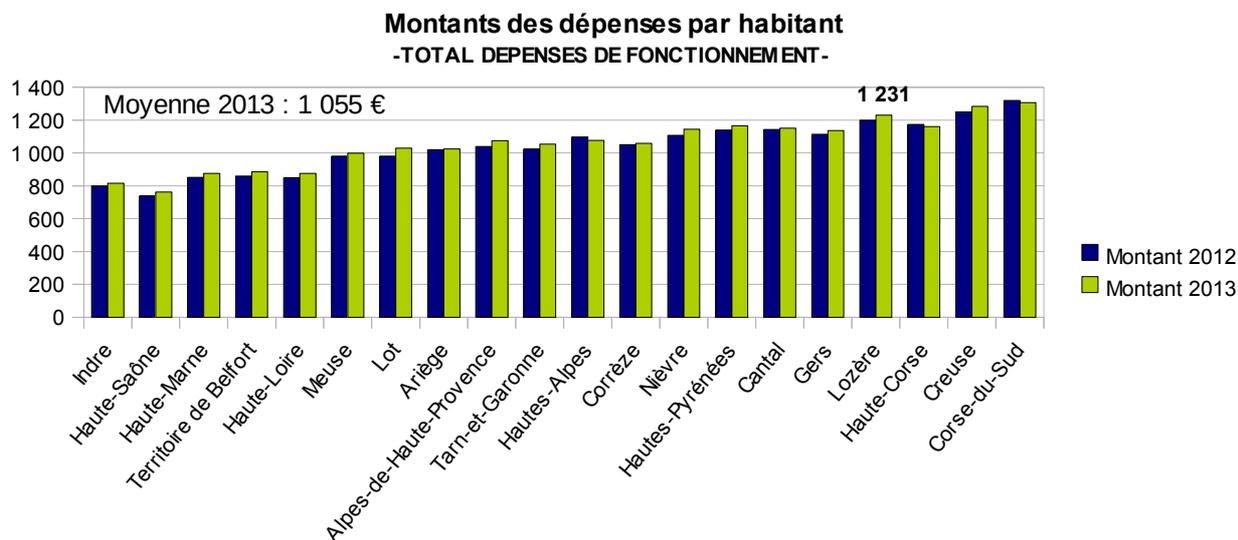
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ∞ - la prévention médico-sociale : - 36,95 %, en raison d'une baisse des dépenses de vaccins et sérum due au manque de médecins (- 10 968 €), d'une non utilisation des crédits pour la formation des assistantes maternelles (- 58 834 €) et d'un transfert de crédits de nettoyage des centres médico-sociaux sur une autre fonction (- 84 800 €),
- ∞ - l'action sociale, RSA, APA : + 4,33 %,
- ∞ - les services généraux : - 8,72 %,
- ∞ - les transports : + 4,23 %.

Quant aux taux d'exécution, ils sont légèrement inférieurs à 2013 (95,56 % en 2014 contre 96,68 % en 2013).

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant des dépenses de fonctionnement en K€	85 148	87 981	92 515	94 869	95 262
Taux d'exécution dépenses réelles de fonctionnement	96,30%	96,25%	95,97%	96,68%	95,56%

Sur la période 2012 à 2013, les dépenses de fonctionnement moyennes par habitant du département ont augmenté (1 199 €/hab en 2012 contre 1 231 €/hab en 2013) pour atteindre un niveau légèrement supérieur à celui des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 1 055 €/hab.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par direction ou service, les crédits évoluent de la manière suivante (classement par % d'évolution) :

Direction ou service	2013	2014	% évolution
DRTB Bâtiment	511 156	682 524	33,53%
Assemblées	6 856	8 905	29,89%
DSD RSA	6 357 173	6 845 721	7,68%
DSD ASE	3 687 476	3 921 207	6,34%
DTICP	234 764	246 832	5,14%
DRTB Transports	6 517 441	6 776 681	3,98%
DSD	25 208 851	25 953 370	2,95%
Ressources Humaines	27 947 313	28 510 433	2,01%
Direction des Finances	4 263 416	4 165 025	-2,31%
DEAE	910 404	871 246	-4,30%
DESC	4 206 854	3 969 743	-5,64%
SDIS	3 500 000	3 300 000	-5,71%
Service Informatique	788 618	739 099	-6,28%
DATE	3 330 971	3 084 101	-7,41%
Moyens Généraux	2 000 830	1 768 468	-11,61%
DRTB Routes	4 124 774	3 473 463	-15,79%
Bibliothèque	129 404	105 289	-18,64%
DSD PMI	323 301	262 020	-18,95%
Cabinet du Président + Communication	565 265	440 551	-22,06%
Archives	80 743	60 815	-24,68%
Bureau des Marchés Publics et Contentieux	173 492	75 690	-56,37%
DSD MAIA	0	492	
	94 869 102	95 261 675	0,41%

A - Services généraux

A.1 - dépenses de personnel (service du personnel)

Ventilation des dépenses de personnel

Tous budgets confondus, les dépenses de personnel ont évolué, par fonction, de la manière suivante :

Chapitres	Sous-fonction	Total consommé 2009	Total consommé 2010	Total consommé 2011	Total consommé 2012	Total consommé 2013	Total consommé 2014	Evolution 2009/2014	Evolution 2013/2014
-----	LDA	948 540	993 630	1 001 922	1 035 133	1 052 022	1 037 702	9,40%	-1,36%
930 – Services généraux	Administration générale	4 182 220	4 879 006	4 806 749	5 226 368	5 208 445	4 926 543	17,80%	-5,41%
930 – Services généraux	Assemblée locale	713 696	720 420	746 679	735 493	889 632	878 157	23,04%	-1,29%
932 – Enseignement	Services communs	239 829	204 240	125 797	216 201	3 313 832	3 343 659	2,04%	0,90%
932 – Enseignement	Collèges	3 036 896	2 998 976	2 889 299	2 944 430				
933 – Culture, vie sociale, sport	Services communs	937 731	967 307	902 541	1 028 918	1 088 854	1 147 140	22,33%	5,35%
934 – Prévention médico sociale	Services communs	638 808	575 196	0	0	0	0		
935 – Action sociale	Services communs	3 485 503	3 654 698	4 325 739	4 533 525	4 601 883	4 828 839	38,54%	4,93%
935 – Action sociale	Famille et enfance	977 374	1 087 297	1 155 355	1 109 199	1 299 319	1 409 475	44,21%	8,48%
935 – Action sociale	Autres interventions sociales/ Personnes Handicapées	175 729	298 154	361 795	330 379	371 864	390 303	122,10%	4,96%
936 – Réseaux et Infrastructures	Services communs	1 705 526	1 712 188	1 754 024	1 927 962	436 533	402 548	-76,40%	-7,79%
936 – Réseaux et Infrastructures	Réseau routier départemental	7 035 982	7 811 103	7 839 775	7 821 560	9 468 607	9 796 124	39,23%	3,46%
937 – Aménagement et environnement	Services communs	426 501	475 238	479 760	500 362	789 445	883 801	107,22%	11,95%
938 – Transport	Services communs	215 313	217 091	222 942	177 815	170 101	189 790	-11,85%	11,57%
939 – Développement économique	Services communs	299 980	307 531	245 300	272 543	308 791	314 053	4,69%	1,70%
TOTAL		25 019 627	26 902 074	26 857 677	27 859 887	28 999 328	29 548 134	18,10%	1,89%

Depuis 2009, les dépenses de personnel ont évolué de 3,4 % en moyenne par an. Soit un niveau similaire aux départements métropolitains de moins de 250 000 habitants (3,4 % entre 2009 et 2013).

La dernière évolution importante remonte à 2010 avec l'intégration des ouvriers du Parc de l'Équipement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'évolution de **1,89 %** entre 2013 et 2014 est principalement due à l'effet du Glissement Vieillesse-ment Technicité (GVT).

A noter : sur les chapitres 935 et 936, des écarts importants apparaissent, liés à une réorganisation comptable.

Ces données sont à mettre en parallèle avec les montants remboursés par d'autres structures au titre de la mise à disposition des agents du Département :

Au 31 décembre 2014, 11 agents (11 ETP) étaient mis à disposition du GIP de la Maison Départementale des Personnes Handicapées. Leurs salaires font l'objet d'un remboursement au Département pour un montant global de **386 660,42 €** en 2014.

De même, 6,10 ETP étaient mis à disposition de l'Agence Lozère Ingénierie. Leurs salaires font l'objet d'un remboursement au Département pour un montant global de **140 618,49 €** en 2014 (coût du 20 mai 2014 au 31 décembre 2014).

Évolution de l'effectif (sur poste pérenne au 31 décembre de l'année)

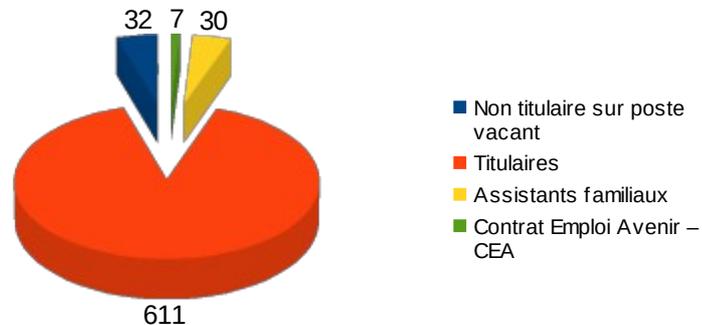
	2011			2012			2013			2014		
	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL	Titulaires + stagiaires	Non titulaires	TOTAL
Pôle Services généraux	75	12	87	76	6	82	78	4	82	78	5	83
Pôle Jeunesse, Vie associative et Culture	122	8	130	126	2	128	124	7	131	125	3	128
Pôle Développement durable	45	14	59	47	9	56	50	7	57	48	7	55
Pôle Social (sauf MDPH)	97	52	149	105	45	150	111	49	160	97	43	140
Pôle Infrastructures	243	2	245	247	0	247	244	0	244	245	2	247
Autres (mises à disposition sortant, personnes percevant une pension, une allocation chômage...)	26	2	28	26	1	27	31	1	32	34	2	36
Total	608	90	698	627	63	690	638	68	706	627	62	689
Évolution année n/n-1			2,05%			-1,15%			2,32%			-2,41%

On constate une stabilisation des effectifs du Département sur plusieurs années. Ainsi entre 2012 et 2014, seul un poste pérenne a été supprimé.

A contrario, le nombre d'agents mis à disposition d'autres structures a fortement augmenté.

En 2013, les agents en disponibilité avaient été pris en compte dans le calcul d'où l'écart constaté avec les autres données.

L'effectif du Département (sur poste pérenne) au 31 décembre 2014



Il s'agit d'une photo de l'effectif rémunéré au 31 décembre de l'année. Le nombre de personnel rémunéré peut donc varier en fonction du nombre d'agents remplacés par des non titulaires (congrés maternité, congé longue maladie...)

Personnel œuvrant pour le Département (y compris les non titulaires sur remplacement ou besoin occasionnel) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Personnel rémunéré par le Département au 31 décembre	679	684	698	703	700	707
Personnel mis à disposition à titre gratuit ou OPA	16	22	18	17	16	15
Total personnel œuvrant pour le Département	695	706	716	720	716	722

Personnel mis à disposition (la diminution s'explique par l'intégration progressive des agents du Parc Technique Départemental) :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Pôle Jeunesse, Vie associative et Culture	2	2	2	2	1	2
Pôle Social	0	1	2	2	2	2
Pôle Infrastructures	14	19	14	13	13	11
Total	16	22	18	17	16	15

Les agents du Pôle infrastructure (Ouvriers des parcs et ateliers) ont fait l'objet d'un remboursement spécifique à la DDT. Ce remboursement s'est élevé à **451 262,28 €** en 2014.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses réelles totales de personnel (en K€) Budget Principal et LDA	25 019	26 902	26 858	27 860	28 999	29 548
Evolution année n/n-1	16,23%	7,53%	-0,16%	3,73%	4,09%	1,89%
Effectif en ETP (Équivalent Temps Plein) au 31/12	588,15	655,10	645,40	646,19	655,40	613,90
Evolution année n/n-1	28,10%	11,38%	-1,48%	0,12%	1,43%	-6,33%
Dépenses / ETP	42,53 €	41,07 €	41,61 €	43,11 €	44,25 €	48,13 €
Evolution année n/n-1	8,57%	-3,43%	1,33%	3,60%	2,63%	8,78%

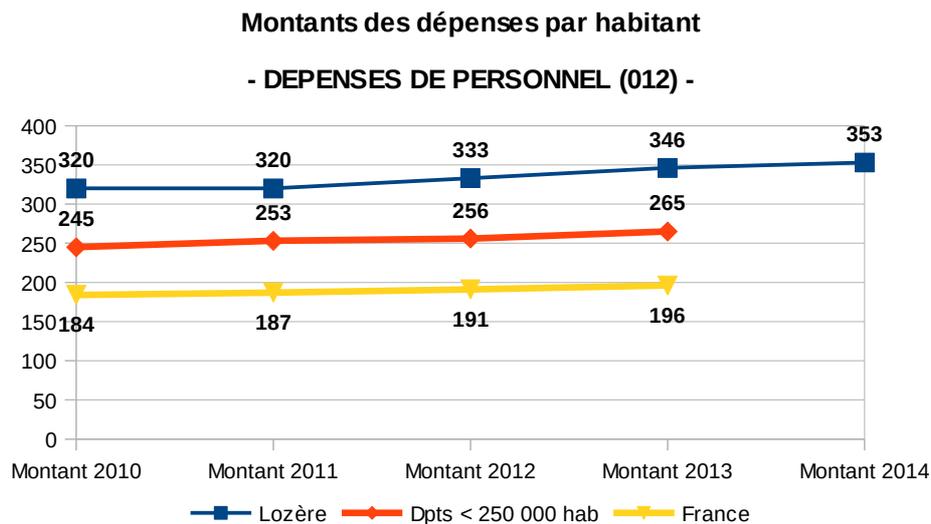
Les dépenses réelles de personnel augmentent de + 1,89 % entre 2013 et 2014, les effectifs en ETP se stabilisent sur la même période.

En recettes, le montant total des compensations 2014 s'élève à 13 587 038 € réparti comme suit :

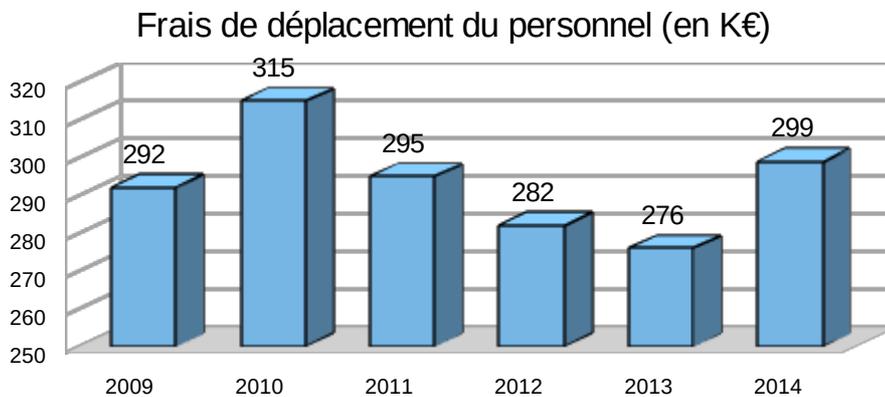
- ✔ - TSCA : 10 731 605 € (+ 4,48 % entre 2013 et 2014),
- ✔ - TICPE complémentaire : 2 855 433 € (+ 6,81 % entre 2013 et 2014).

En tenant compte des compensations, le coût net des dépenses de personnel en 2014 est de 15 961 K€ (29 548 K€ - 13 587 K€), il était de 16 054 K€ en 2013. La charge nette pour le Département diminue de - 0,6 % entre 2013 et 2014.

Le chapitre 012 "charges de personnel" du budget principal en €/hab évolue depuis 2010 de la manière suivante:



évolution des frais de déplacement



Les frais de déplacement des agents rattachés au budget principal ont augmenté de + 8,33 % en 2014 par rapport à 2013.

Cette augmentation s'explique notamment par une hausse des frais de déplacement des assistants familiaux (+ 6 000 €, soit un budget de 91 552 €) du fait d'une réorientation du mode de fonctionnement des services de l'Aide Sociale à l'Enfance : diminution des recours au taxi gérés sur les lignes de crédits de la DSD et utilisation des véhicules personnels impactant le budget frais de déplacement géré par le service du personnel (les crédits liés aux transports gérés par le service de l'enfance et de la famille sont passés de 8 775 € en 2013 à 662 € en 2014).

Les frais de déplacement des élus ne sont pas pris en compte.

frais de formation des agents

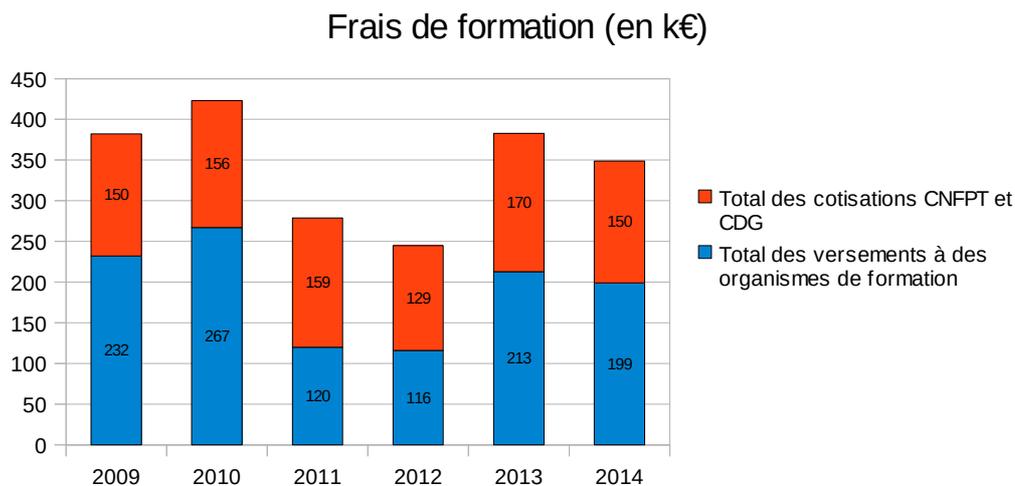
(en K€)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Total des versements à des organismes de formation	232	267	120	116	213	199
Total des cotisations CNFPT et CDG	150	156	159	129	170	150
Total	382	423	279	245	383	349

Depuis 3 ans, la mise en place d'un plan de formation au sein de la collectivité et l'organisation de nombreuses formations en intra ont permis d'augmenter le nombre de formations réalisées :

- ☞ - 2 985 jours de formations en 2014,
- ☞ - 302 stages organisés en 2014 (un stage peut être organisé plusieurs fois dans une même année).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Un effort important a été réalisé afin de privilégier les formations organisées par le CNFPT, développer les formations intra (moins coûteuses) et faire appel à des formateurs internes à la collectivité.



Les cotisations au Centre National de la Fonction Publique Territoriale sont assises sur le traitement brut global de chaque agent. (1 % depuis le 1er janvier 2013).

A.2 - dépenses du service des moyens généraux

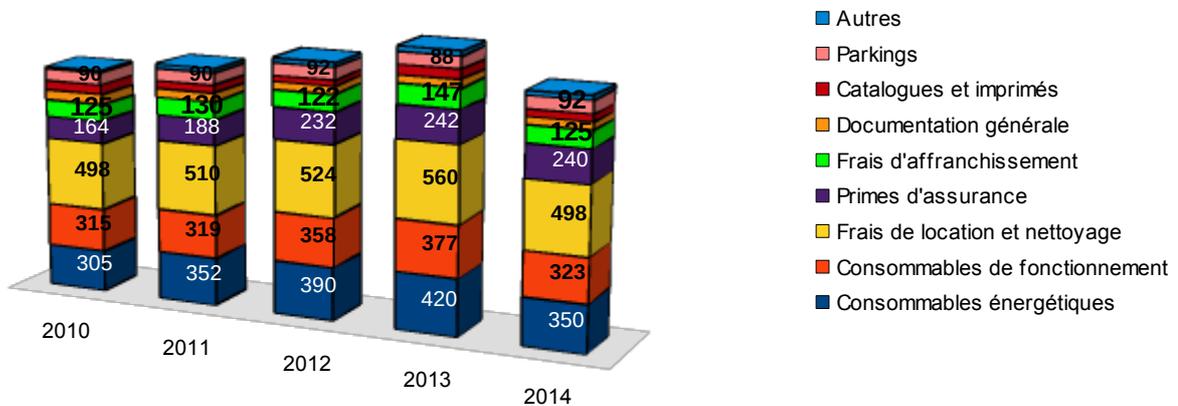
Le budget total du service des Moyens Généraux atteint au 31 décembre 2014, 1 768 K€ soit une baisse de – 11,64 % par rapport à 2013.

Les différents postes gérés par les moyens généraux évoluent de la manière suivante :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

en K€	2010	2011	2012	2013	2014
Fournitures non stockables	145	185	182	189	156
Eau et assainissement	10	23	19	11	10
Energie – Electricité	135	162	163	178	146
Fournitures non stockées	220	236	279	335	292
Combustibles	160	167	208	231	194
Carburants	60	69	71	104	98
Fournitures d'entretien et de petit équipement	134	161	187	194	179
Fournitures d'entretien	11	14	8	9	16
Fournitures de petit équipement	63	59	95	111	85
Habillement et vêtements de travail	60	88	84	74	78
Fournitures administratives	132	103	108	88	62
Contrats de prestations de services	0	0	6	16	17
Locations	182	165	189	214	181
Locations immobilières	161	162	185	214	181
Locations mobilières	21	3	4	0	0
Charges locatives et de copropriété	25	27	21	33	24
Entretien et réparations	32	38	25	4	5
Matériel roulant	29	28	21	0	0
Autres biens mobiliers	1	2	0	1	0
Maintenance	2	8	4	3	5
Primes d'assurances	164	188	232	242	240
Divers	74	64	59	57	55
Documentation générale et technique	50	54	50	49	46
Autres frais divers	24	10	9	8	9
Publicité, publications, relations publiques	76	75	60	86	61
Annonces et insertions	7	19	18	15	9
Catalogues et imprimés et publications	69	56	42	71	52
Transports de biens et de personnel	3	1	1	1	1
Transports de biens	3	1	1	1	1
Transports collectifs du personnel					
Frais d'affranchissement	125	130	122	147	125
Frais de nettoyage des locaux	280	304	306	304	277
Cotisations pour assurance du personnel	0	0	0	0	0
Autres charges – Parkings	90	90	92	88	92
Autres charges exceptionnelles	2	3	4	3	1
TOTAL	1 684	1 770	1 873	2 001	1 768

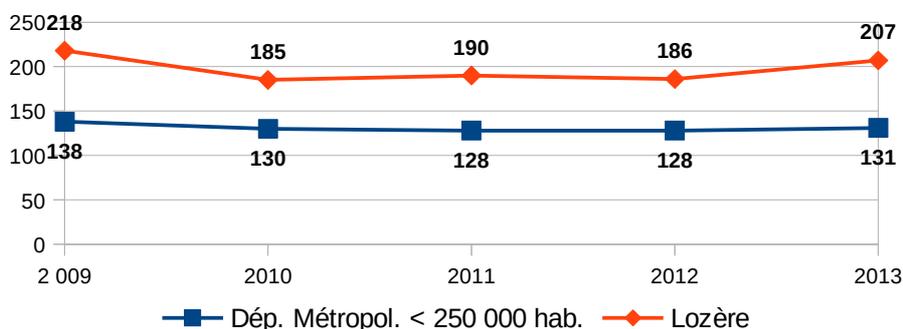
Evolution des dépenses du service des moyens généraux
- en K€ -



- ∞ - **Transfert de compétences** en octobre 2014 de certains postes et des crédits y afférents, vers le service des Bâtiments et des Collèges : eau et assainissement, énergie, électricité, combustibles (réseau de chaleur et gaz), locations immobilières et charges locatives,
- ∞ - **Fournitures administratives** : diminution des dépenses liée à la réduction du nombre d'articles proposés, ainsi qu'à l'harmonisation du parc des imprimantes et la mise sous contrat de matériel bureautique (baisse des achats de consommables informatiques),
- ∞ - **Carburants** : diminution des prix,
- ∞ - **Frais de nettoyage des locaux** : à l'occasion du renouvellement des marchés de nettoyage, la périodicité des prestations a été revue à la baisse.

Les charges à caractère général tous services confondus (chapitre 011 : achats, services extérieurs y compris les charges d'entretien et de réparation de la voirie, impôts et taxes, etc...) atteignent en 2014 un montant de 15,211 K€ contre 16,062 K€ en 2013, soit une baisse de - 5,30 %.

Charges à caractère général (en €/hab)



En 2013, elles représentaient un coût par habitant de 207 € pour la Lozère, contre 131 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

A.3 - dépenses du service Informatique

Entre 2013 et 2014, les frais de télécommunications sont en baisse de – 7,55 % après une hausse de + 10,28 % en 2013.

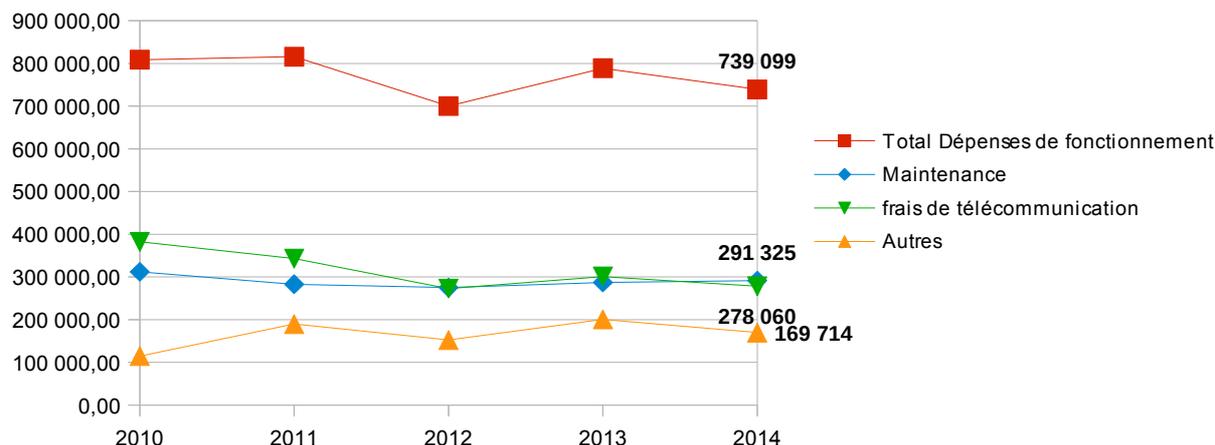
Les frais de maintenance sont en légère hausse de + 1,44 %. Cette progression s'explique par une hausse régulière de l'ordre de + 2 % des contrats de maintenance et par quelques contrats supplémentaires liés à de nouvelles informatisations (inforoute). Mais depuis quatre ans, le service informatique tend à supprimer les contrats de maintenance dont les montants paraissent trop élevés, soit une baisse de – 6,58 % entre 2010 et 2014.

En 2014, les locations mobilières connaissent une baisse de – 12,59 %, après une hausse de + 42,3 % en 2013, due principalement au changement de politique de location concernant les copieurs et grosses imprimantes ainsi que les sites internet.

Quant aux « autres participations » (droits de raccordement aux réseaux pour les collèges), après une stabilisation en 2013, une hausse de 67,75 % est constatée (27 240 € en 2013 et 45 696 € en 2014), due à l'augmentation du débit des liaisons (coût de l'abonnement et frais de mise en service).

Sur l'ensemble du budget de fonctionnement du service informatique, les dépenses 2014 sont en baisse de – 6,28 % et s'élèvent à 739 K€.

Dépenses du Service Informatique (en euros)



A.4 - dépenses des services cabinet et communication

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses cabinet et communication	530 254 €	537 229 €	413 027 €	443 156 €	565 265 €	440 551 €
dont dépenses de communication	481 859 €	491 558 €	357 782 €	387 387 €	515 840 €	381 203 €

En 2014, le budget de fonctionnement du cabinet et de la communication (hors charges du personnel) représente globalement 0,46 % des dépenses réelles totales de fonctionnement.

La baisse de - 26,10 % constatée en 2014 sur la partie communication est due essentiellement à :

- ∞ - une diminution des quantités de magazines,
- ∞ - l'abandon de vidéos associées au magazine (vidéos publiées sur Lozère.fr),
- ∞ - une baisse des dépenses d'objets promotionnels,
- ∞ - la fin de la campagne «plaisirs authentiques».

L'augmentation constatée en 2013 était due :

- ∞ - à la diffusion du magazine Couleurs Lozère de 4 à 6 numéros,
- ∞ - à la mise en place d'un projet de territoire pour la Lozère,
- ∞ - au lancement du projet de territoire Lozère 2020.

B - Service sécurité : le financement du SDIS

Depuis 2009, les dépenses de fonctionnement du Département pour financer le SDIS ont augmenté de 28,55 %, conséquence de la loi de modernisation de la sécurité civile mise en place en 2004 qui a renforcé le rôle du département dans le financement de cet établissement. Le SDIS a par ailleurs dû faire face à des besoins nouveaux en personnels, en véhicules, en matériel médical dans le cadre de sa modernisation à la suite de la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Analyses et de Couvertures des Risques.

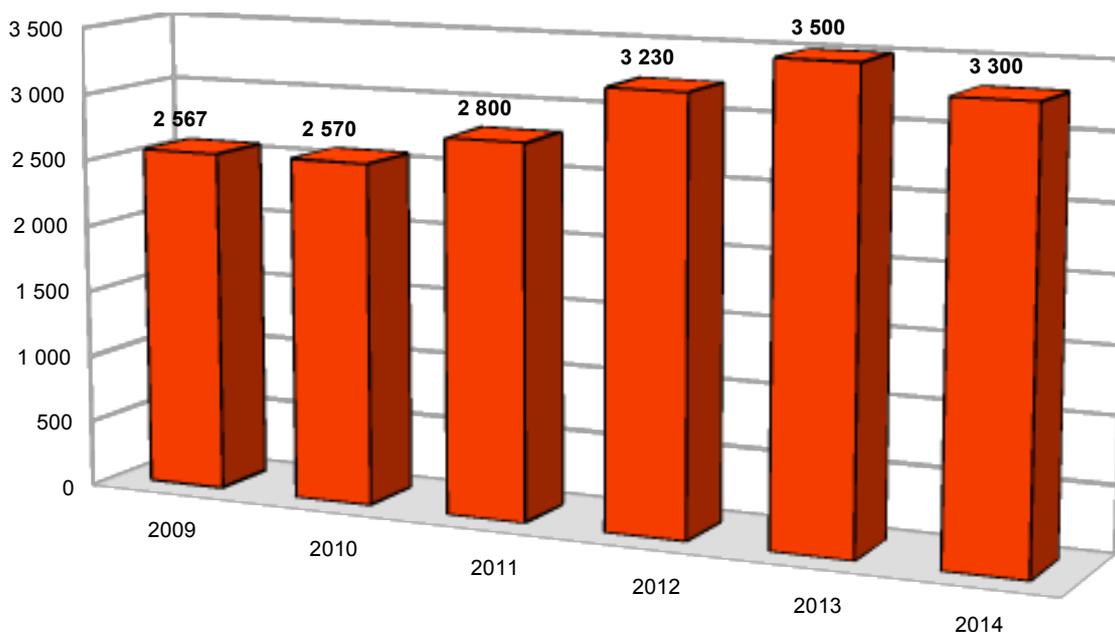
La contribution annuelle du SDIS, Fonctionnement et Investissement, est fixée lors du vote du budget primitif dans le cadre :

- ∞ - de l'évolution prévisionnelle des recettes du Département,
- ∞ - de la mise en place d'un moyen aérien de secours pour la période estivale,

et ce conformément à la convention définissant les relations entre le Conseil général et le SDIS.

En 2014, la participation au SDIS a représenté un montant de 3 300 K€ en section Fonctionnement et 200 K€ en section Investissement. A noter qu'en 2013, un complément de subvention a été versé pour permettre aux services du SDIS de mettre en place la procédure de rattachements des charges. Toutes sections confondues, l'augmentation de la participation est de + 25 % entre 2011 et 2014.

Contribution départementale au SDIS en K€



C - Enseignement, culture et sport

C.1 - Les collèges, écoles et universités

Le montant des dotations de fonctionnement des collèges est attribué en fonction du nombre d'élèves inscrits mais également de la surface des bâtiments et des enseignements dispensés.

Depuis 2010, l'effectif des collèges publics a augmenté de + 3 % ; celui des collèges privés a diminué de - 9,87 %.

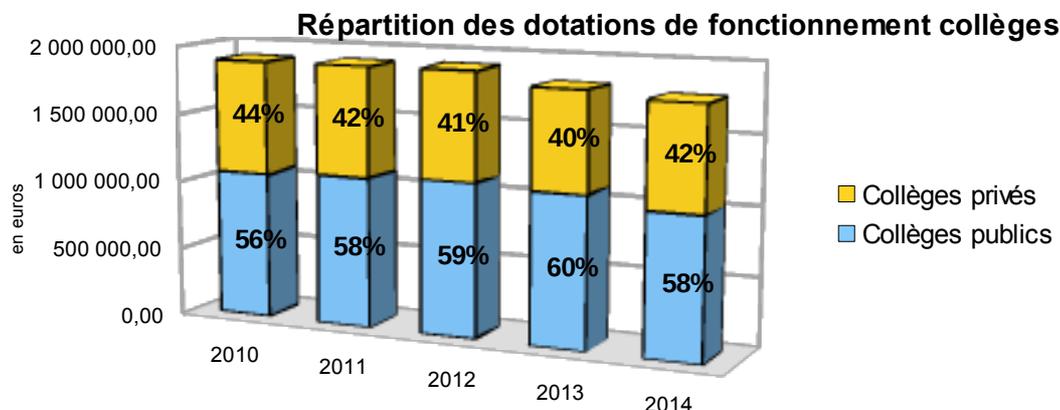
Toutefois, le nombre d'élèves dans les collèges publics a diminué en 2014 de - 70, alors que celui des collèges privés a augmenté de + 41.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nbre d'élèves dans les collèges publics	2 483	2 514	2 577	2 629	2 559
Nbre d'élèves dans les collèges privés	1 247	1 237	1 179	1 094	1 135

Les dotations de fonctionnement des collèges publics et privés évoluent de la manière suivante :

en K€	2010	2011	2012	2013	2014
Collèges publics	1 069	1 094	1 119	1 094	1 021
Evolution	3,09%	2,34%	2,29%	-2,23%	-6,67%
Collèges privés	827	806	785	720	748
Evolution	-6,24%	-2,54%	-2,61%	-8,28%	3,89%
Total	1 896	1 900	1 904	1 814	1 769
Evolution	-0,37%	0,21%	0,21%	-4,73%	-2,48%

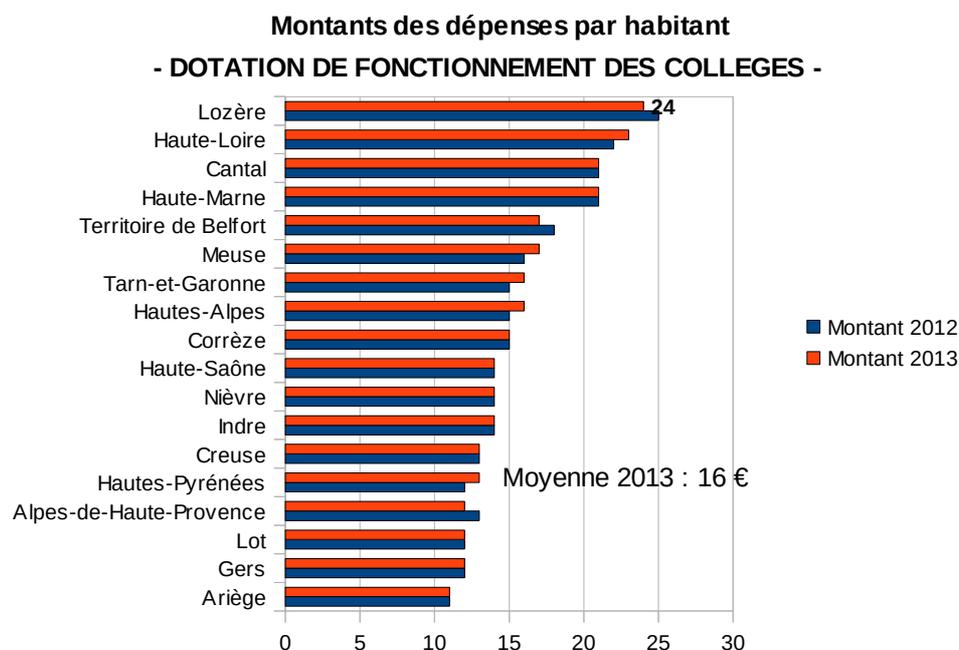
La baisse des dotations accordées aux collèges publics en 2013 et 2014 découle principalement de la prise en charge de plus en plus importante par le Conseil départemental de certains contrats (sécurité-incendie, contrôle des monte-charge, chauffage,...) qui sont alors déduits du montant de la dotation accordée.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La dotation moyenne par élève en 2014 s'élève à 430,36 € (422,56 € en 2013).

En moyenne, les dotations versées aux collèges publics et privés représentent un coût par habitant de 24 € contre 16 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate, soit un tiers de plus.



Le Département accompagne également les projets pédagogiques des collèges et des écoles comme notamment :

16 000 €	Subventions pour les voyages à Paris ou sur des lieux de mémoire des écoles primaires	2162 élèves
9 233 €	Subventions dans le cadre de l'éducation à l'environnement des écoles primaires	
60 000 €	Subventions pour les projets culturels, scientifiques, sportifs, de voyages et d'éducation à la citoyenneté mis en œuvre par les collèges publics et privés dans le cadre de leur projets d'établissements	
26 179 €	Transport des élèves de 14 collèges publics et privés aux équipements sportifs	9 collèges publics 5 collèges privés
13 000 €	Subventions dans le cadre du dispositif « Collège au cinéma »	930 collégiens
1 623 €	Aide à l'achat de produits dans le cadre de la mise en place d'un repas par mois confectionné avec des produits locaux dans les collèges	
28 544 €	Subventions concernant l'apprentissage de la natation	55 écoles concernées

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le Département a également une action forte auprès de l'enseignement supérieur : 279 310 € ont été accordés en 2014 aux antennes universitaires présentes sur le territoire de la Lozère (Université Perpignan Via Domitia, antenne d'Orfeuillette, échange Chine, faculté d'Education (ex.IUFM)).

C.2 - La culture

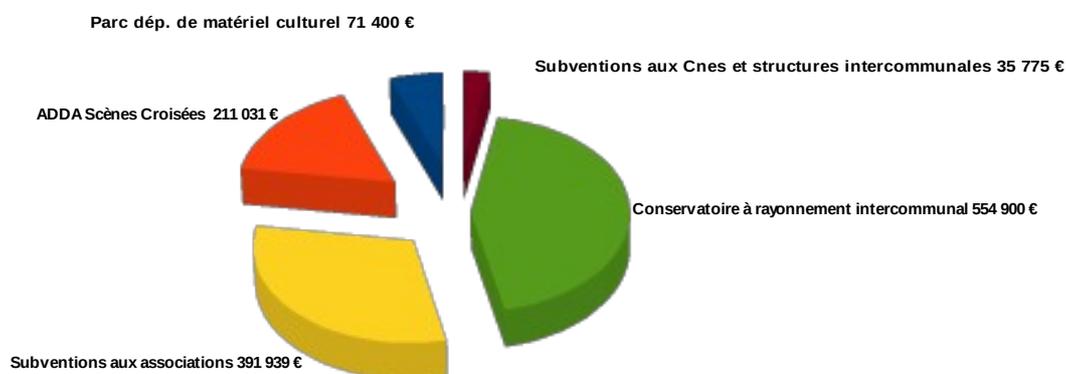
La structure des dépenses pour la culture, toutes directions confondues, se présente comme suit :

en K €	2010	2011	2012	2013	2014
Activités artistiques et action culturelle	1 180	1 201	1 296	1 309	1 265
Patrimoine	127	79	81	41	72
Bibliothèques, médiathèques	158	148	148	140	105
Musées	161	110	121	88	51
Service d'Archives	137	129	144	93	61
TOTAL	1 763	1 667	1 790	1 671	1 554

81,4 % des crédits alloués concernent les activités artistiques et les actions culturelles pour un montant total de 1 265 K€.

Structure des subventions culture

1 265 045 €



Parmi les organismes aidés, la participation du Conseil départemental à l'Ecole départementale de musique de Lozère (EDML) a diminué de - 1,08 % par rapport à 2013 et s'élève à 554 900 €. La participation à ADDA Scènes croisées a diminué quant à elle de - 5,17 %. Les interventions en milieu scolaire ont été transférées à l'EDML.

Ces diminutions s'inscrivent dans le cadre de l'effort général du Département pour maîtriser sa section de fonctionnement.

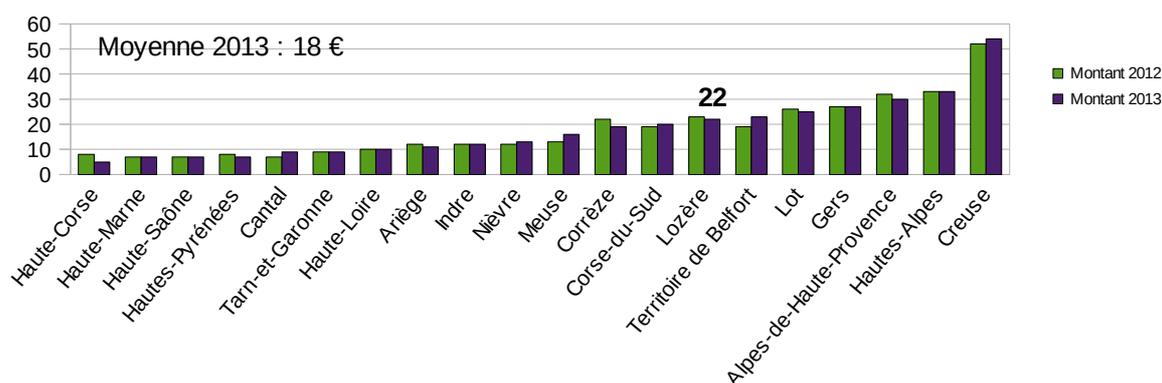
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de la participation du Département à l'Ecole départementale de Musique de Lozère	500 000 €	500 000 €	548 900 €	560 948 €	554 900 €
ADDA Scènes Croisées	230 000 €	246 000 €	232 180 €	222 542 €	211 031 €

En 2013, le Conseil général de la Lozère a consacré 22 €/hab à la culture pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 18 €/hab.

Montants des dépenses par habitant

- CULTURE -



C.3 - Le sport

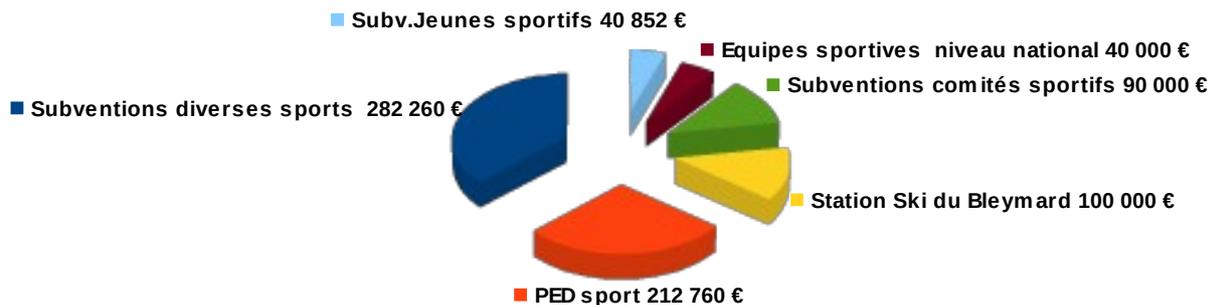
En 2014, 765 872 € de crédits ont été consacrés au sport, soit une baisse de – 1,84 % par rapport à 2010.

	2010	2011	2012	2013	2014	% d'évolution 2013/2014
Montant des subventions Sport en euros	780 190 €	827 705 €	738 224 €	802 681 €	765 872 €	-4,59%

Les subventions Sport ont baissé entre 2013 et 2014 de – 4,59 %. Cette baisse porte principalement sur les subventions équipes sportives niveau national – une équipe en moins en 2014 (- 47 %). Les subventions diverses sports ont augmenté de + 6 %, la subvention pour la station de ski du Bleynard de + 25 %. Certaines subventions qui ne rentraient plus dans les programmes ont été transférées dans les subventions exceptionnelles Président.

Structures des subventions sports

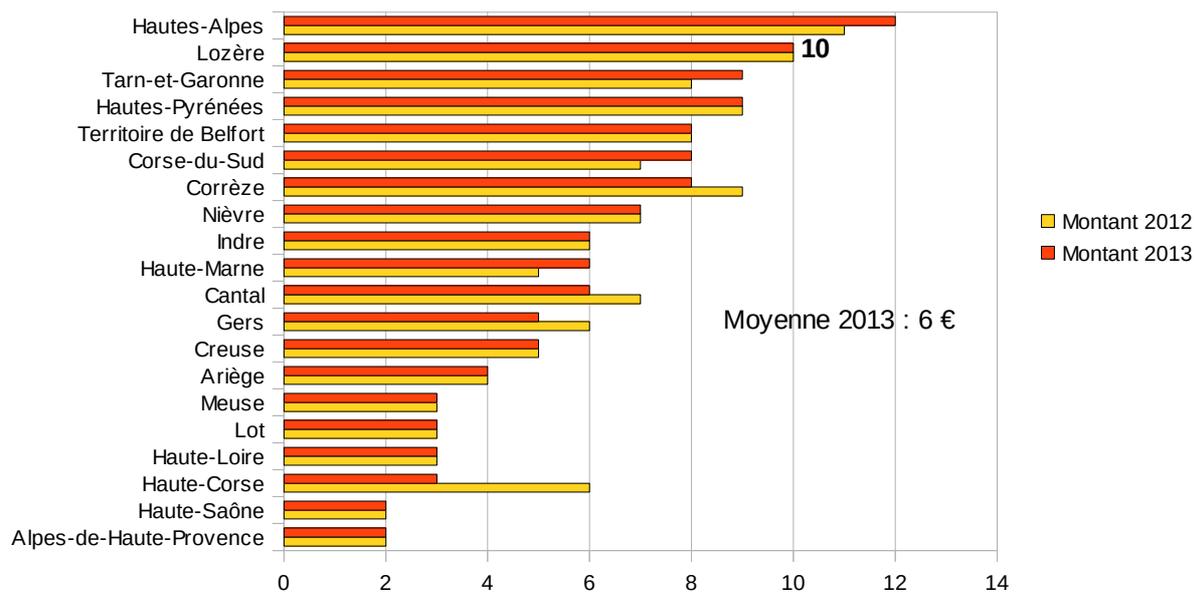
765 872 €



En 2013, 10€/hab ont été consacrés aux activités sportives en Lozère contre en moyenne 6 €/hab pour les départements métropolitains de la même strate. Seul le département des Hautes-Alpes (12€/hab) a consacré un montant par habitant supérieur à celui de la Lozère.

Montants des dépenses par habitant

- SPORT -



C.4 - La jeunesse et loisirs

La structure des dépenses pour la jeunesse et les loisirs en 2014, soit 61 601 € se présente comme suit :

- ∞ - subvention en faveur de l'association départementale des pupilles de l'enseignement public : 4 000 €,
- ∞ - subvention en faveur de la Fédération des Œuvres Laïques pour un montant de 11 000 € en jeunesse et 2 000 € en culture pour la P'tite roulotte,
- ∞ - subvention en faveur de l'association Cinéco : 4 000 € en culture et 3 234 € pour collègue au cinéma,
- ∞ - subventions en faveur de la politique départementale pour la jeunesse : 37 358 €.

D - Solidarité départementale

Après une année 2013 marquée par un retour à des dépenses en année pleine exprimant au plus près la réalité des dépenses d'action sociale, l'année 2014 se caractérise par un transfert des dépenses entre le service du Lien Social et les Services Communs.

De fait, les comparaisons pour ces deux services avec l'année 2013 sont à prendre avec prudence, les dépenses de bourses d'études des professionnels de santé et les subventions de fonctionnement aux personnes étant déduites du budget du Lien social et venant augmenter le budget des Services Généraux (service administratif et financier et direction).

Le budget de fonctionnement du Pôle Social seul passe de 35 577 K€ en 2013 à 36 983 K€ en 2014, soit une augmentation de 1 406 K€.

Les principales hausses de consommation des crédits se retrouvent au Service Enfance Famille pour 248 K€, soit + 6,20 % et au Service du Lien Social pour 348 K€, soit + 4,91 % (en prenant en compte le transfert des dépenses, l'augmentation s'élève à 508 K€, soit + 7,33 % dont une hausse de + 489 K€ pour la seule dépense du RSA).

Le Service Autonomie voit quant à lui sa consommation augmenter de + 3,14 %, cela représente 763 K€ de dépenses supplémentaires.

La baisse du budget des Services communs (chapitre 935 50) s'élève à -95 K€, cette diminution s'explique par une diminution considérable du budget MDPH -136 K€ qui enregistre des excédents.

Les dépenses d'aides sociales, charges de personnel comprises et toutes directions confondues

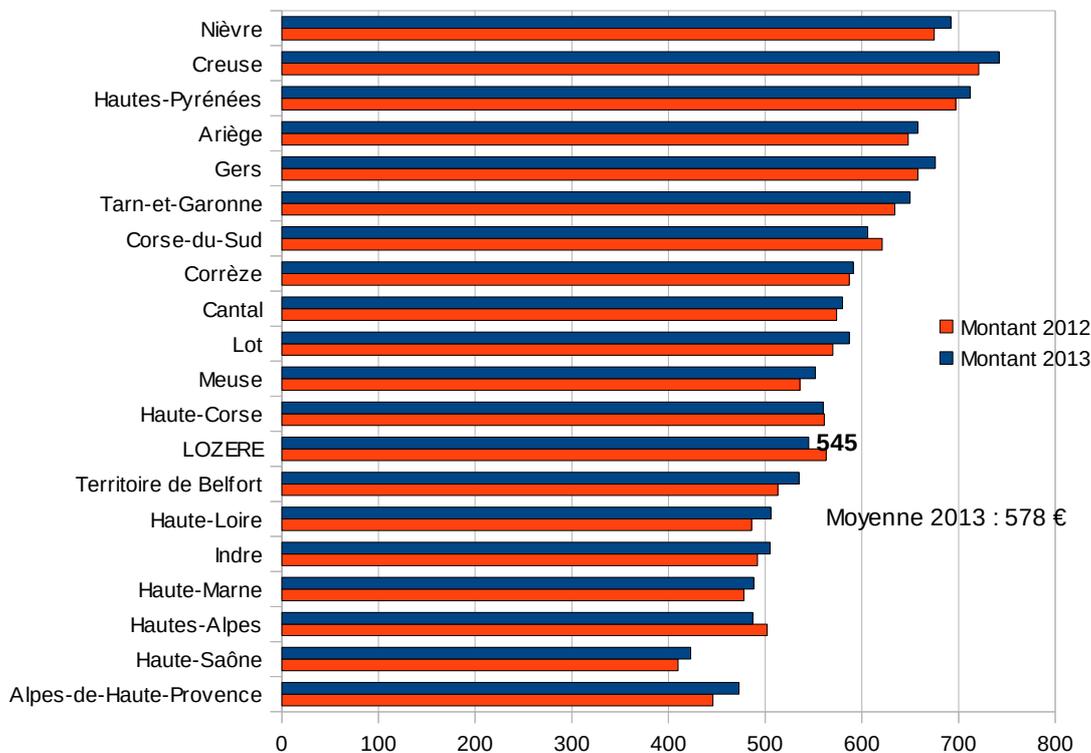
Les dépenses d'aides sociales représentent un montant total de 44 055 K€, soit 46,25 % du total des dépenses de fonctionnement 2014 du Département et se décomposent ainsi :

- ∞ - 36 983 K€ au titre de l'action sociale portée par la DSD : Enfance-famille, personnes âgées, personnes en situation de handicap, RSA, insertion, etc...,
- ∞ - 843 K€ au titre des actions portées par d'autres directions du Département : DFB et Moyens généraux pour des créances admises en non valeur, des titres annulés, le Programme d'Équipement Départemental aux associations Personnes âgées et diverses, l'entretien des bâtiments de CMS,
- ∞ - 6 229 K€ au titre des Ressources Humaines.

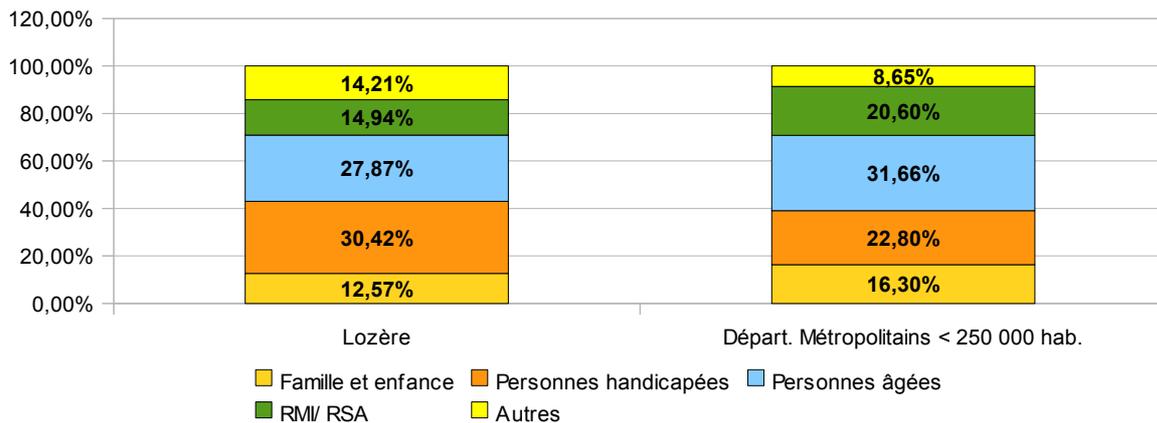
Elles sont en hausse de + 3,93 % par rapport à 2013. Elles représentaient en 2013 une dépense de 545 € par habitant, pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 578 €.

La dépense nette de l'action sociale pour 2014, avec 6 757 K€ de recettes, s'élève à 37 298 K€, incluant la part des ressources humaines et des dépenses des autres directions affectées à l'action sociale. Elle s'élève à 30 226 K€ pour la seule DSD, contre 25 905 K€ en 2013.

Montants des dépenses par habitant - ACTION SOCIALE -



Décomposition des dépenses d'actions sociales en 2013

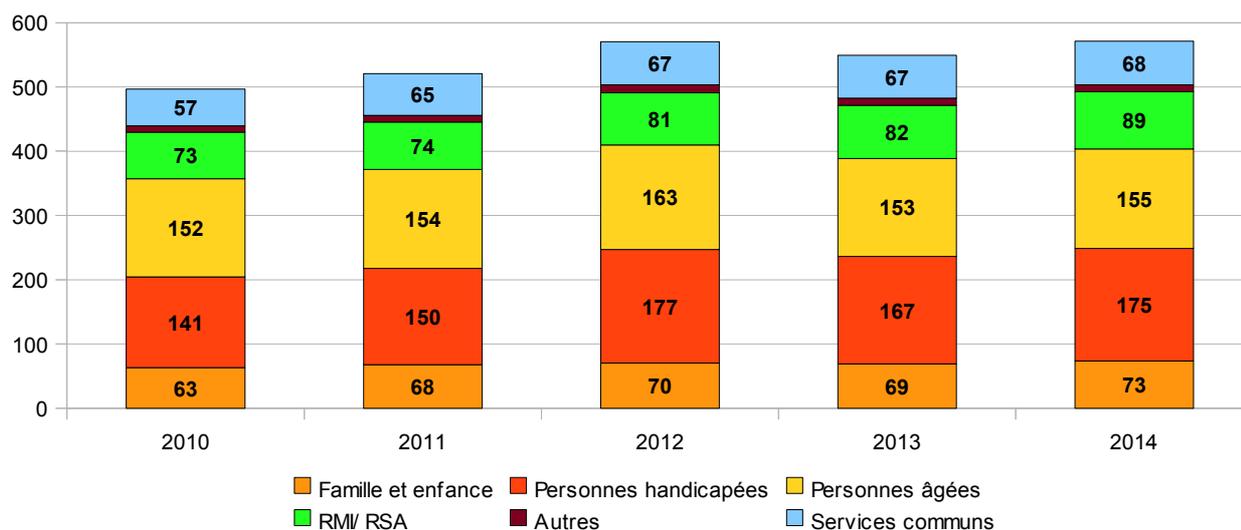


A noter la part importante représentée par les dépenses liées aux personnes handicapées (30,42 %) supérieure à la moyenne des départements de la même strate (22,8 %), pour une dépense totale en 2014 de 13 499 K€ contre 12 919 K€ en 2013 (+ 4,49 %).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par habitant, les dépenses d'aide sociale (charges de personnel incluses) ont évolué de la manière suivante :

**Evolution de la structure des dépenses d'aide sociale
(en €/hab)**



Les dépenses d'aides sociales, hors charges de personnel

Hors charges de personnel, les dépenses de fonctionnement consacrées à l'action sociale départementale s'élèvent à 36 983 K€ soit 38,82 % du total des dépenses de fonctionnement 2014.

Elles se décomposent de la manière suivante dans une présentation classique par chapitre budgétaire :

Secteur Personnes âgées :	11 923 K€
dont APA	9 335 K€
dont Personnes âgées	2 588 K€
Secteur Personnes Handicapées :	13 109 K€
RSA :	6 846 K€
ASE :	3 997 K€
PMI :	262 K€
Services Communs :	117 K€
Autres :	729 K€
TOTAL	36 983 K€

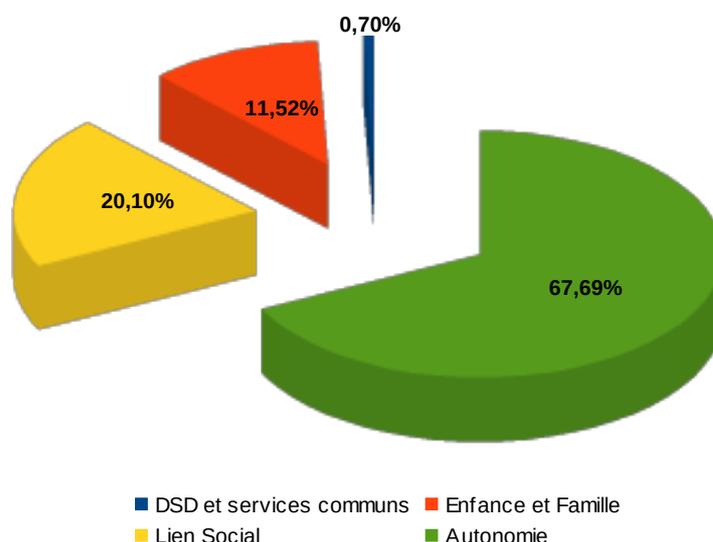
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dans une présentation plus conforme à l'organisation de la Direction de la Solidarité Départementale, les dépenses se répartissent ainsi :

Présentation par services et par missions			
	2013	2014	Évolution 2013/2014
Service Enfance Famille	4 011 K€	4 259 K€	6,20%
Prévention Santé	151 K€	163 K€	8,00%
Offre d'accueil	2 986 K€	3 155 K€	5,67%
Accompagnement Éducatif	874 K€	941 K€	7,68%
Service du Lien Social	6 926 K€	7 434 K€	7,33%
Action Sociale	51 K€	67 K€	31,37%
Insertion	6 609 K€	7 101 K€	7,44%
Logement	266 K€	266 K€	0,00%
Service Autonomie	24 269 K€	25 032 K€	3,14%
Prestations	8 712 K€	9 243 K€	6,11%
<i>dont APA à domicile et hors département</i>	4 529 K€	4 720 K€	4,22%
<i>PCH et ACTP</i>	4 027 K€	4 370 K€	8,52%
<i>aide sociale Personnes Âgées</i>	137 K€	120 K€	-12,41%
<i>Frais d'inhumation</i>	0 K€	5 K€	
<i>aide sociale Personnes en situation de Handicap</i>	6 K€	4 K€	-33,33%
CLIC	13 K€	24 K€	84,53%
Accueil Équipement	15 557 K€	15 788 K€	1,49%
<i>dont hébergement des Personnes Âgées</i>	2 459 K€	2 438 K€	-0,85%
<i>hébergement des Personnes en situation de Handicap</i>	8 267 K€	8 437 K€	2,06%
<i>APA en dotation globale</i>	4 571 K€	4 614 K€	0,96%
Subventions	260 K€	299 K€	15,00%
Direction / SAF (services généraux)	372 K€	258 K€	-30,62 %
Services Communs	212 K€	117 K€	-44,85%
Schéma des Solidarités	0 K€	0 K€	
Bourses médecins	93 K€	85 K€	-8,12%
Subventions fonctionnement	67 K€	56 K€	-16,80%
TOTAL	35 577 K€	36 983 K€	3,95%

La répartition par grands programmes d'action :

Répartition des dépenses d'action sociale en 2014



La répartition par politique sociale diffère de la plupart des départements qui, en général, ont leurs budgets les plus importants sur l'enfance et la famille en première position ou l'action sociale et l'insertion. Alors qu'en Lozère, conformément à la démographie de la population, c'est le secteur de l'autonomie qui arrive en tête avec 67,69 % des crédits consommés.

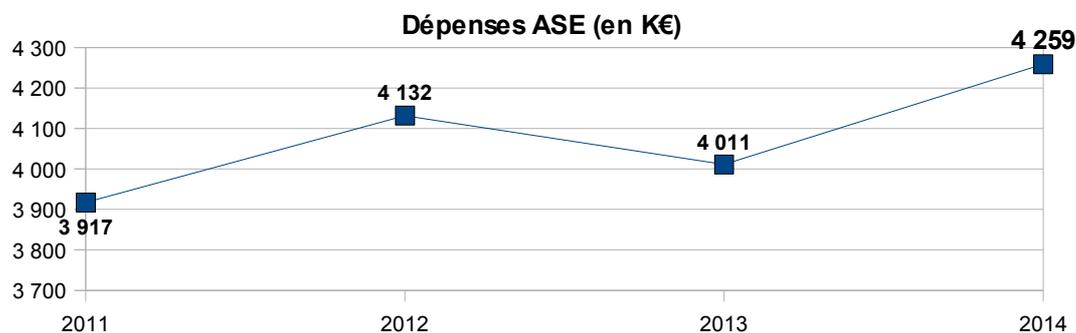
Montants des Prestations (en K€)	DSD – Services communs	Enfance et famille	Lien social	Autonomie (PA-PH-APA-PCH)
2011	198	3 917	6 337	22 890
2012	202	4 132	7 049	25 754
2013	212	4 011	7 085	24 269
2014	258	4 259	7 434	25 032
% d'évolution 2011/2014	30,3%	8,7%	17,3%	9,4%

D.1 - Enfance et famille

Après une baisse de - 3 % en 2013, les dépenses du service repartent à la hausse avec une augmentation de + 6,20 %.

Ces principales variations de dépenses s'expliquent par la hausse des Actions Éducatives en Milieu Ouvert - AEMO, les placements en MECS et les frais de Techniciennes en Intervention Sociale et Familiale - TISF. Cependant, on constate des baisses dans les chapitres suivants : - 23,39 % pour la PMI et - 8,89 % pour les aides financières.

Évolution des dépenses du service Enfance Famille



Structure des dépenses du service Enfance Famille

	2011	2012	2013	2014
Frais d'accueil en Établissements (Maisons d'enfants à caractère social ...)	2 763 480	2 726 218	2 721 709	2 933 052
Aides Financières (AMT, secours,AJM)	107 928	86 717	104 643	95 338
Mesures d'accompagnement éducatif (AEMO, AED, TISF)	568 454	743 763	639 505	733 035
Actions de prévention	212 092	243 033	221 619	235 979
PMI	265 331	331 861	323 300	262 019
TOTAL	3 917 285	4 131 592	4 010 776	4 259 423

Par missions du service, les dépenses se répartissent comme suit :

Missions du service	2012	2013	2014
Prévention santé	157 240 €	150 778 €	162 852 €
Offre d'accueil	3 002 205 €	2 986 246 €	3 155 684 €
Accompagnement éducatif	972 149 €	873 752 €	940 887 €

Après une diminution globale des dépenses en 2013, les chiffres repartent à la hausse dépassant ceux de 2012.

Prévention Santé

Cette mission regroupe toutes les actions de prévention et de promotion de la santé exercées par les professionnels médicaux et para-médicaux du Département. L'évolution de + 8 % (pour un volume de 12 000 €) tient principalement des subventions supplémentaires accordées aux associations notamment pour le financement d'un nouveau projet, à savoir la création d'une école des parents et des éducateurs.

En contrepartie, le manque de médecins au sein du service a généré une baisse des dépenses des frais inhérents aux actes médicaux (vaccins, frais d'analyses,...). On note aussi la suppression du budget des animations et consultations des nourrissons (budget de 3 750 € en 2013).

Pour le reste, ce sont à peu près les mêmes participations du Département au fonctionnement de structures comme le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) et le Planning Familial, montrant ainsi l'engagement du Département sur cette mission.

Offre d'accueil

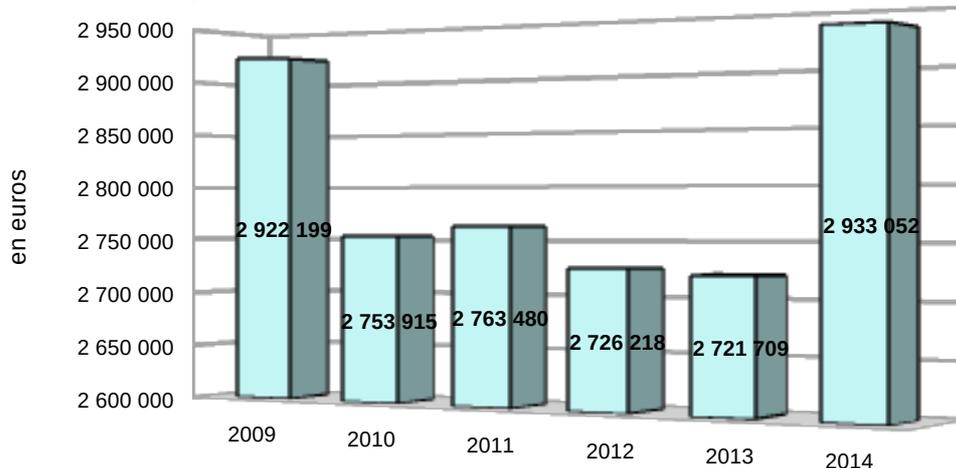
On trouve ici les dépenses liées à l'offre d'accueil de la petite enfance (formations des assistantes maternelles et aides aux crèches) et celles liées à la protection de l'enfance (MECS - lieux de vie, accueil mère enfant).

Près de 74 % du budget de fonctionnement est consommé par :

- ∞ - les placements et missions confiés aux MECS :
 - ∞ - + 2,90 % sur les placements,
 - ∞ - + 2,40 % pour la pouponnière,
 - ∞ - + 30,78 % pour l'accueil d'urgence,
 - ∞ - + 17,33 % pour les visites médiatisées.
- ∞ - les placements en lieux de vie : + 76,80 % en 2014.

Les dépenses de l'offre d'accueil augmentent de + 5,67 %, en passant de 2 986 246 € en 2013 à 3 155 684 € en 2014. A noter que les variations d'une année sur l'autre sont totalement imprévisibles (nombre d'enfants placés et durée du placement). L'accueil en maison d'enfants à caractère social, ainsi que les lieux de vie et d'accueil représentent 93 % de ces dépenses.

**Dépenses placement en établissement
(Maisons d'enfants à caractère social, lieux de vie et d'accueil)**



Les dépenses liées aux frais d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance ont été impactées par la prise en charge de mineurs étrangers isolés (MIE) en application de la circulaire du 31 mai 2013. Dans ce cadre, 9 mineurs ont été accueillis par le Conseil Départemental. Pour un coût estimé à 66 795 € par jeune et par an (environ 600 000 euros).

Enfin, au titre de la politique en faveur des structures petite enfance, 74 K€ ont été versés en 2014 pour l'aide au fonctionnement des crèches et l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement - ALSH, soit 62 K€ de moins qu'en 2013. Cette économie est principalement liée à la non utilisation des crédits pour la formation des assistantes maternelles.

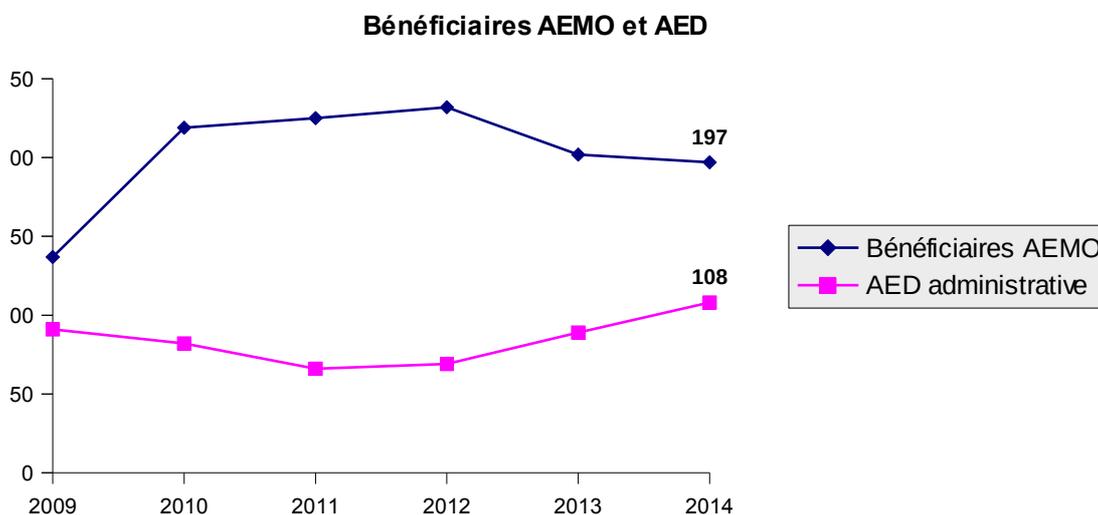
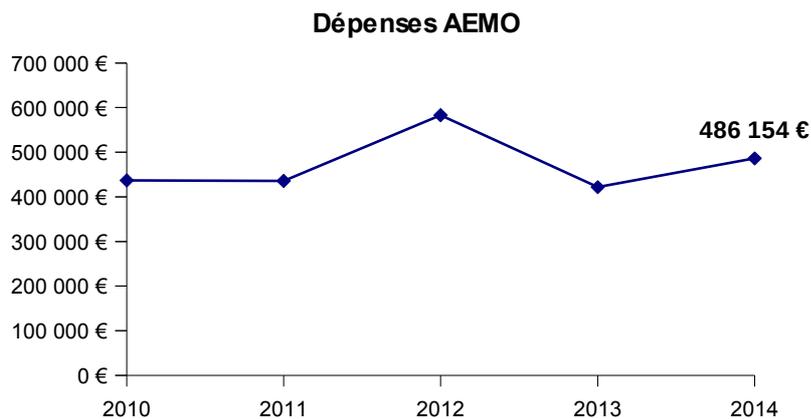
Accompagnement éducatif

On constate principalement une hausse des dépenses des mesures d'Actions Educatives en Milieu Ouvert (AEMO) dont le nombre a diminué, mais l'augmentation du prix de la journée du service prestataire explique le coût plus important cette année.

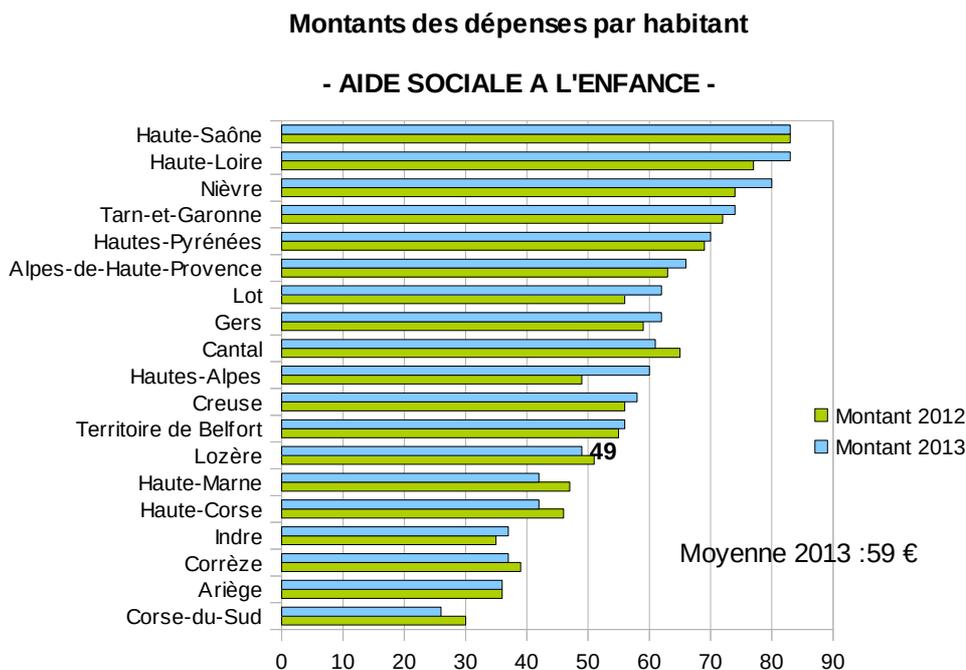
	2010	2011	2012	2013	2014
Dépense AEMO en €	437 103 €	435 537 €	582 900 €	421 617 €	486 154 €
Bénéficiaires AEMO	219	219	232	202	197
AED administrative	82	66	69	89	108

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le nombre de mesures éducatives de type AEMO baisse effectivement entre 2013 et 2014. Corrélativement on note une augmentation des mesures d'Aide Educative à Domicile (AED), la loi privilégiant les accompagnements de type contractuel avant d'envisager la saisine de l'autorité judiciaire.

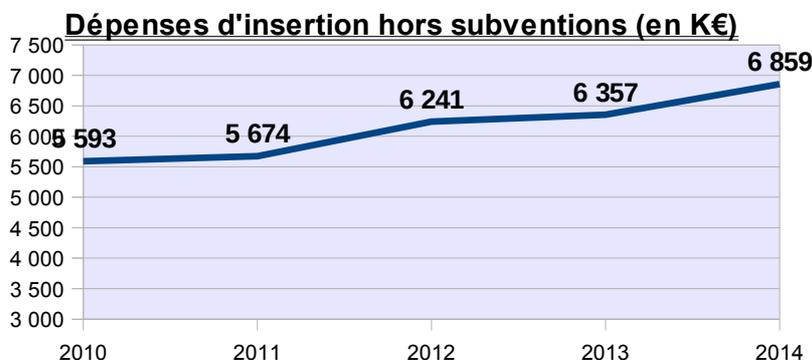


En 2013, le montant des dépenses consacrées à l'aide sociale à l'Enfance représentait un coût par habitant de 49 € pour la Lozère, contre 59 € pour l'ensemble des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.



D.2 - Lien social

L'année 2014 ne comptabilise plus dans le budget du service les dépenses liées aux subventions des personnes et aux bourses accordées aux médecins. Ses dépenses sont désormais rattachées aux services généraux. On note toutefois une augmentation globale de 7,33 % soit 507 995 € due essentiellement à l'augmentation des charges de RSA +7,68 % pour 488 548 € et des Subventions et Secours + 3,42 % pour 19 447 €.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Trois missions principales, subventions comprises, peuvent être analysées :

	2012	2013	2014	2013/2014
Action Sociale	61 160,00 €	51 139 €	67 057 €	31,13%
Insertion	6 523 802 €	6 608 715 €	7 100 792 €	7,45%
Logement	285 600 €	265 800 €	265 800 €	0,00%

Action sociale

On enregistre une hausse globale des dépenses. En tête les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) progressent de + 85 % soit 11 693 € sur un volume de 25 376 €. Suivent les dépenses liées aux aides au Sport et à la Culture + 3 818 €, soit une évolution de + 34 %.

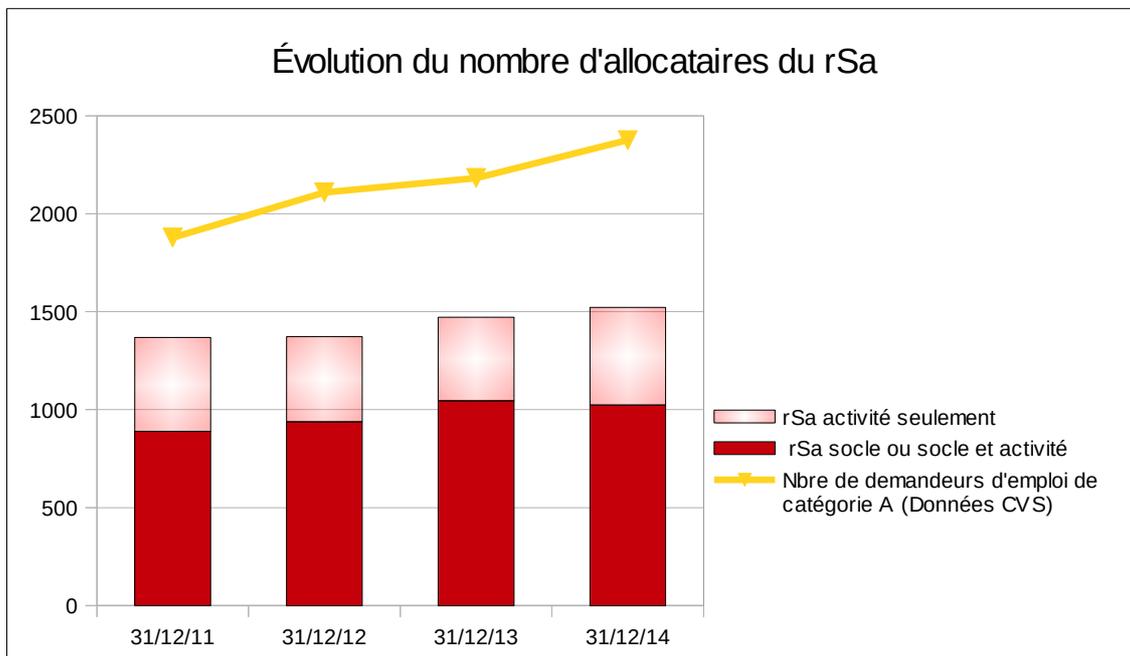
Insertion

Des augmentations notables traduisent la dégradation du taux de chômage au cours de l'année 2014 avec pour le RSA (allocations forfaitaires majorées incluses) + 10,28 %, soit + 539 321 € pour un total de 5 785 883 € ; les aides personnalisées pour le retour à l'emploi (APRE) + 9 % soit + 3 529 € pour un total de 42 713 € et les aides financières individuelles (AFI) + 3,60 %, soit 1 221 € pour un total de 35 167 € de dépenses.

En parallèle, le financement des contrats aidés (Contrat Unique d'Insertion (CUI), Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE), Contrat Initiative Emploi (CIE)) est en augmentation de + 4,54 %.

En contrepartie, certains postes de subventions baissent :

- ∞ - Subvention RSA accompagnement à l'emploi + création d'activité : - 34 824 €, soit - 6 % due à la disparition de structures d'insertion (chantiers d'insertion),
- ∞ - Accueil et Accompagnement social : - 17 285 €, soit -12,34 %,
- ∞ - Subvention Santé : - 10 400 €, soit - 43,33 % lié à la disparition d'une structure (CODES).



L'augmentation du chômage entraîne une hausse du nombre d'allocataires du RSA qui passe de 1472 en 2013 à 1522 en 2014 (+ 3,40 %).

Cependant le nombre des allocataires du RSA socle + RSA socle et activités (à la charge du Département) diminue de - 2 % sur cette année. A l'inverse, le nombre des allocataires du rSa activité a augmenté de + 16,6 % sur l'année alors que depuis décembre 2012, cette population diminuait. Si ces évolutions sont positives, elles sont difficiles à expliquer par une reprise économique. En effet, sur la même période, le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi a augmenté de près de + 9 %.

En 2010, aux aides financières accordées aux bénéficiaires en insertion, sont venues s'ajouter les aides personnalisées pour le retour à l'emploi (APRE) créées par la loi relative au RSA et versées chaque année par l'État aux départements. En 2014, le service du Lien Social a accordé 93 aides financières individuelles et 83 aides au titre de l'APRE pour 77 881 €, soit de 160 à 176 personnes aidées pour une hausse des dépenses de + 6,49 %. Cette situation s'explique par l'augmentation liée à l'APRE dont les dépenses ont augmenté de + 8,8 %, ainsi que par le nombre de personnes aidées + 10 %.

En 2014, le nombre de contrats financé par le Département a augmenté de près de + 9 % en raison du développement des contrats dans le secteur non marchand. Par ailleurs, le nombre de CUI-CIE dans le secteur marchand reste stable par rapport à 2013, soit 9 CUI-CIE signés.

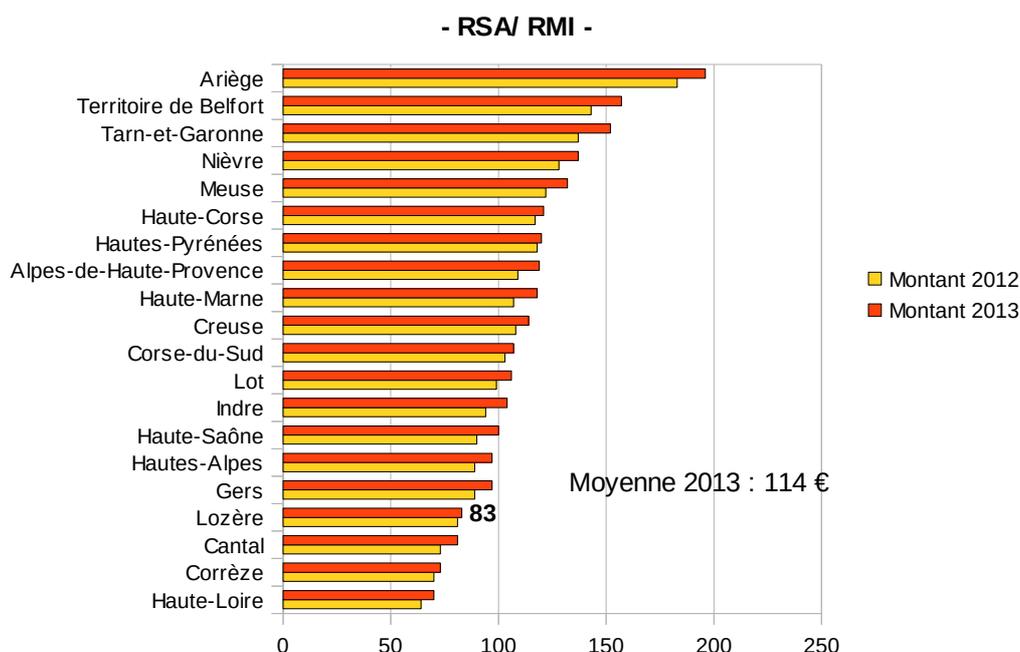
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Participation de l'Etat aux dépenses RMI – RMA et RSA (en €)

	2010	2011	2012	2013	2014
Allocation RMI - RMA -RSA	4 746 286	4 640 000	4 964 309	5 246 562	5 785 883
Participation Etat (TICPE -TICPE RSA- FMDI-)	3 437 875	3 452 813	3 651 135	3 503 340	3 481 897
Ecart dép. / part. Etat	-1 308 411	-1 187 187	-1 313 174	-1 743 222	-2 303 986
Solde cumulé depuis 2008	-4 776 145	-5 963 332	-7 276 506	-9 019 728	-11 323 714

Ce sont donc plus de 11 M€ qui ont été pris en charge par le Département depuis la création du RSA alors qu'il devrait être compensé à 100 %. En 2014, le Département a financé le coût de cette prestation à hauteur de 39,82 % contre 33,23 % en 2013, soit **2 304 K€** sur ses propres ressources.

Montants des dépenses par habitant



Même si les dépenses liées à l'insertion et à la lutte contre les exclusions sont en augmentation, le montant consacré par habitant reste très inférieur à la moyenne des départements métropolitains de la même strate. Cette dernière est de 114 € par habitant en 2013 contre 83€ par habitant pour le département de la Lozère.

Logement

Sur les dépenses liées au logement, après la diminution entre 2012 et 2013 due au versement d'une subvention exceptionnelle à Habitat Développement Lozère, on retrouve en 2014 le même niveau que l'année 2013.

La participation du Département au Fonds de Solidarité Logement de 250 K€, principale dépense sur cette mission, a permis, avec près de 1 484 décisions sur 1 057 dossiers, d'accorder 875 aides, soit une diminution de - 7,92 % des dépenses globales du FSL, passant de 267 998 € en 2013 à 246 777 € en 2014.

D.3 - Autonomie

Les dépenses liées à l'Autonomie, l'aide aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap constituent le poste le plus important avec 25 032 K€, soit 67,69 % des dépenses d'aide sociale.

La baisse de - 5,77 % constatée entre 2012 et 2013 provient essentiellement de la mise en place en 2012 de la procédure de rattachements de charges qui a mécaniquement augmentée cette année (paiement en 2012 des charges 2011 non rattachées plus rattachements de charges 2012). En 2014, cette procédure a été maintenue d'où deux années comparables : on note pour 2014 une augmentation de + 3,14 % soit + 762 521 €.

Les principaux mouvements se relèvent sur les prestations et sur l'hébergement :

- ∞ - augmentation de l'APA à domicile et en établissement, de la PCH des plus et moins de 20 ans, des PH en établissement et de l'aide à domicile des PH,
- ∞ - baisse de l'aide à domicile PA , de l'hébergement des PH en accueil de jour et en EHPAD, de l'hébergement des PA, et de l'ACTP.

Ces mouvements peuvent s'expliquer par des sorties d'établissement avec retour de personnes âgées à domicile, faute de pouvoir payer le reste à charge, d'où l'augmentation de l'APA à domicile. Cela peut également s'expliquer par le vieillissement de la population, une entrée plus tardive en établissement et surtout, par le désengagement des caisses de retraite. L'aide sociale à domicile augmente de + 12,38 %.

On remarque aussi une tendance des personnes âgées à faire reconnaître leur statut de personnes handicapées après 60 ans (pour ceux qui avaient une telle reconnaissance avant cet âge) pour bénéficier d'une aide en établissement plus intéressante avec récupération limitée sur succession et sans obligation alimentaire, ce qui impacte directement le budget du Département.

Prestations

9 243 K€ ont été consacrés en 2014 au titre des prestations, ce qui correspond à une augmentation de + 531 932 €, soit + 6,11 % (cette mission regroupe toutes les dépenses en direction des personnes en situation de handicap et des personnes âgées et à domicile).

Hormis les prestations et allocations, Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile et APA versée aux établissements hors département, on y trouve la participation au Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées – CODERPA . A cela s'ajoutent 24 K€ au titre des actions menées par le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) représentant es-

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

sentiellement le remboursement des frais liés à la mise à disposition de deux référentes gérontologiques (établissements de Florac et Marvejols).

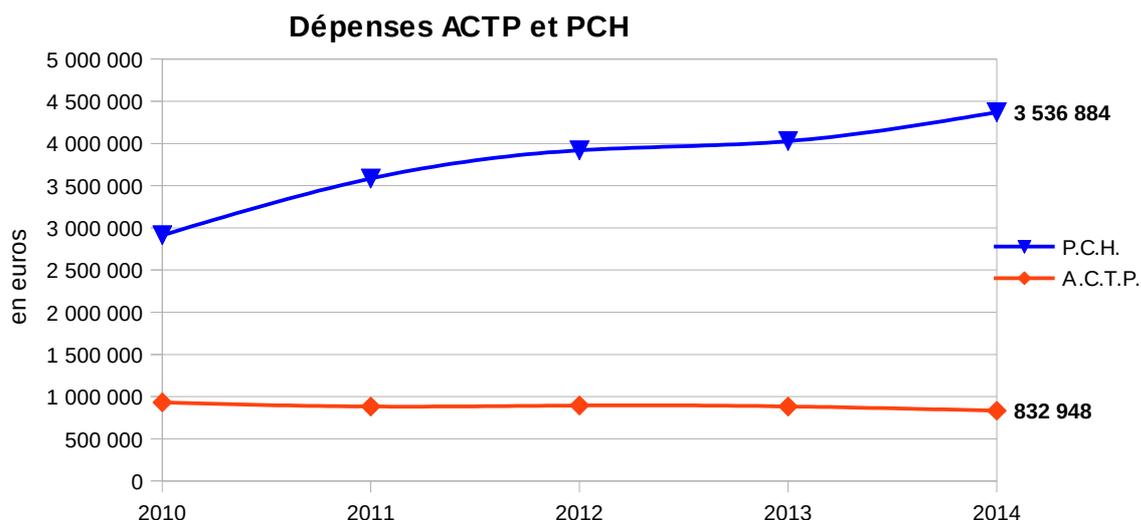
PCH et ACTP

Les dépenses d'ACTP baissent légèrement en 2014 de – 50 804 €, soit – 5,75 %, avec une baisse de 5 bénéficiaires payés dans l'année. Cependant, ceux qui en bénéficient encore aujourd'hui sont ceux qui touchent l'allocation la plus élevée ; c'est pourquoi ils n'ont pas opté pour la PCH.

Les dépenses de PCH sont en hausse plus forte que les années précédentes avec + 12,51 % pour l'ensemble des dépenses PCH :

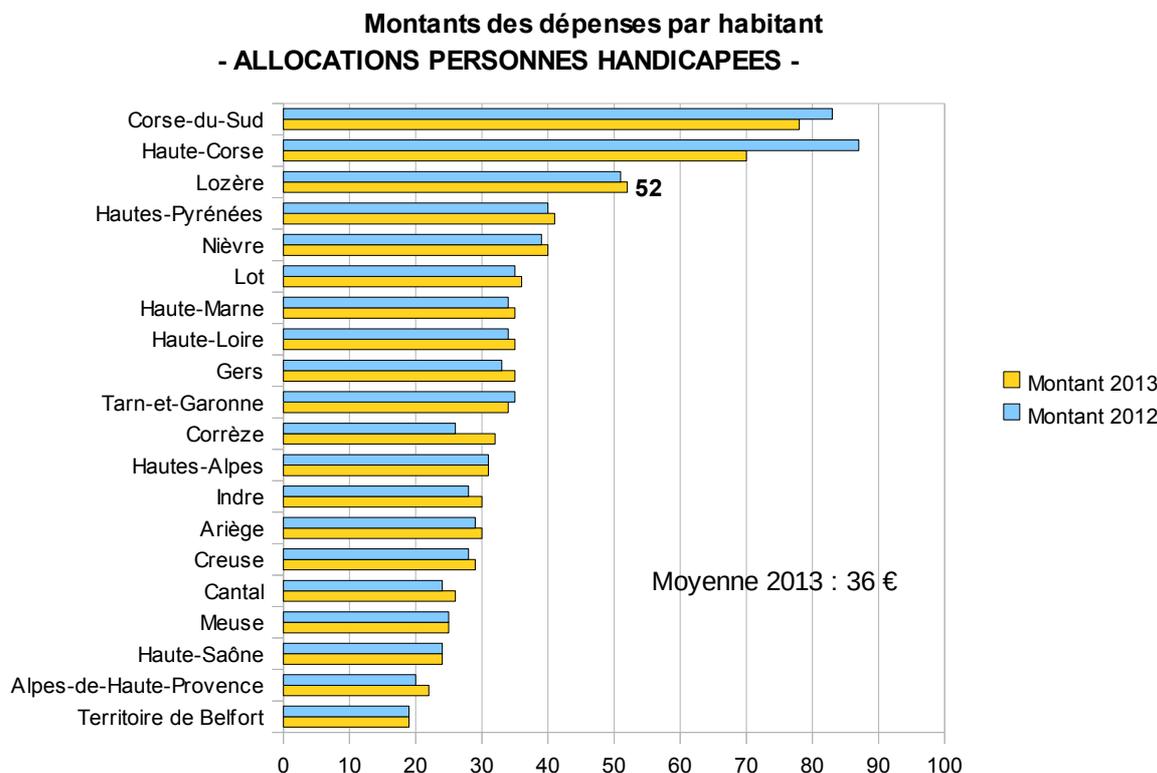
- ↻ - pour les plus de 20 ans : + 12,39 % entre 2013 et 2014 (+ 3,94 % entre 2012 et 2013),
- ↻ - pour les moins de 20 ans : + 14,47 % entre 2013 et 2014 (+ 3,92 % entre 2012 et 2013).

	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses ACTP	931 738	882 654	894 768	883 752	832 948
Bénéficiaires ACTP	135	129	127	122	117
Dépenses PCH	1 979 556	2 701 693	3 024 426	3 143 560	3 536 884
Bénéficiaires PCH	312	379	428	470	517
Droits ouverts	528	589	630	675	732
TOTAL DEPENSES	2 911 294	3 584 347	3 919 194	4 027 312	4 369 832



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, les allocations versées aux personnes handicapées ont représenté 52 € par habitant contre une moyenne pour les départements de la même strate de 36 €.



APA

L'APA à domicile et en établissement représente un montant de 9 335 K€, soit plus de 25 % des dépenses totales d'aide sociale. Elle augmente globalement de + 2,59 %.

L'APA à domicile augmente de + 3,23 %. La dépense passe ainsi de 4 234 K€ en 2013 à 4 371 K€ en 2014. Dans le même temps, l'APA en établissement progresse de + 2,03 % pour un montant de 4 865 K€ en 2013 et 4 964 K€ en 2014.

Le nombre de bénéficiaires APA à domicile payés au 4^{ème} trimestre 2014, soit 1 235, a augmenté de + 2,92 % par rapport au premier trimestre de la même année qui s'établissait à 1 200. Il est supérieur à la moyenne de l'année 2013 qui était à 1 093 personnes. Cette augmentation peut provenir d'un nombre de personnes sollicitant l'APA plus important compte tenu, notamment, de l'évolution des règles de conditions d'octroi des différentes caisses de retraite, ce qui réoriente ces demandes sur le Département.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Montants en K€	2010	2011	2012	2013	2014
APA à domicile	3 978	3 879	4 134	4 234	4 371
APA versée à l'établissement	4 661	4 900	4 877	4 865	4 964
Créances irrécouvrables et titres annulés	14			3	
Total dépenses	8 653	8 779	9 011	9 102	9 335
Titres émis sur recouvrement	32	20	23	23	21
Dépense effective (1)	8 621	8 759	8 988	9 079	9 314

(1) Dépense effective : mandats – mandats annulés – titres émis conformément à l'état transmis à la CNSA

Nombre de bénéficiaires au 31 décembre	2010	2011	2012	2013	2014
taux d'évolution	9,55%	0,32%	13,36%	1,69%	8,61%

Nombre de bénéficiaires	2010	2011	2012	2013	2014
Bénéficiaires à domicile	941	956	1 002	1 106	1 235
Bénéficiaires en établissement	1 238	1 230	1 476	1 414 *	1 502**
Total	2 179	2 186	2 478	2 520	2 737

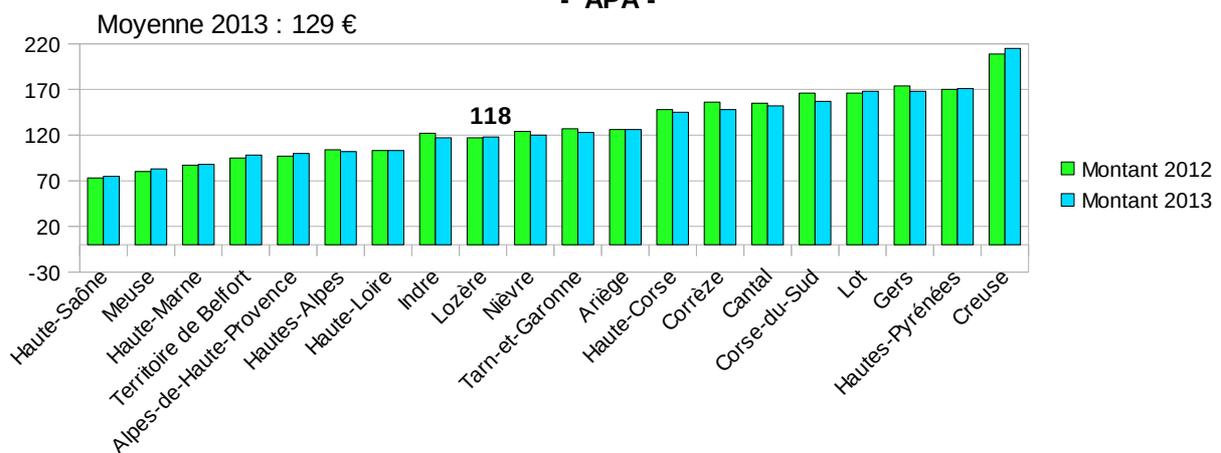
* Par évolution réglementaire, le girage ne se fait plus chaque année. Seuls 7 établissements ont été girés en 2013. Le nombre de bénéficiaires est donc partiellement actualisé.

** Par évolution réglementaire, le girage ne se fait plus chaque année. Seuls 6 établissements ont été girés en 2014. Le nombre de bénéficiaires est donc partiellement actualisé.

(pour information, le GIR est un niveau de classement qui permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie d'une personne).

Montants des dépenses par habitant

- APA -



Offre d'accueil / équipement

Cette mission recouvre la prise en charge de l'hébergement des personnes handicapées (y compris accueil de jour et personnes handicapées en EHPAD) et des personnes âgées, à savoir l'APA en établissement et les participations du Département aux structures d'aide aux personnes que sont le Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH), le Groupement d'Entraide Mutuelle – GEM.

Globalement, les dépenses de cette mission augmentent de + 1,49 %, soit + 231 243 € par rapport à l'année 2013.

Les variations à la baisse entre 2013 et 2014 portent sur l'hébergement des PH :

- ✔ - - 31 209 €, soit - 26,87 % sur les dépenses d'hébergement PH en EHPAD,
- ✔ - - 5 556 €, soit - 5,73 % sur les dépenses d'hébergement PH en Accueil de jour.

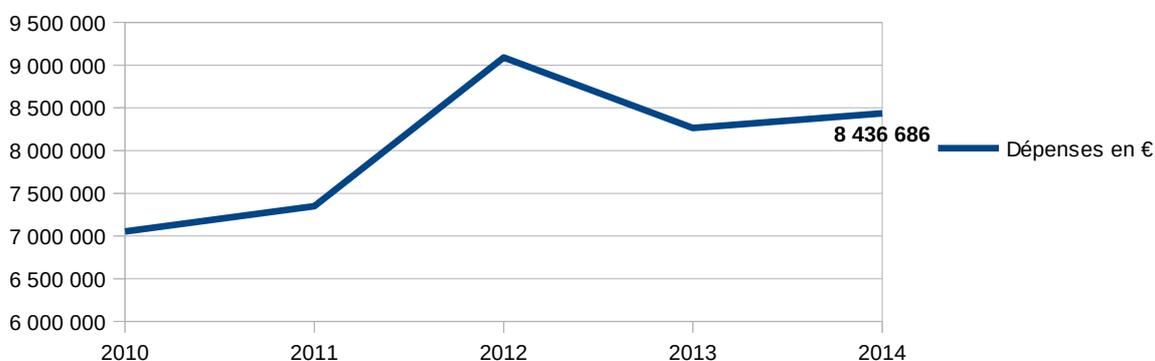
Les frais de séjour en établissements des PH (foyers de vie, établissements et services d'aides par le travail) augmentent de + 206 897 €, soit + 2,57 %. Alors que la participation pour la SAMSAH augmente plus faiblement de + 4 254 €, soit + 1,90 %.

Concernant l'aide aux structures, on note que la Maison Relais du Bleynard a cessé son activité, ce qui a entraîné la suppression de sa subvention en 2014. Parallèlement un Service d'Accompagnement à la vie sociale (SAVS) a été autorisé ; une dotation de 50 000 € a été accordée en 2014 (sur un total de 100 000 € en année pleine).

Hébergement des personnes handicapées

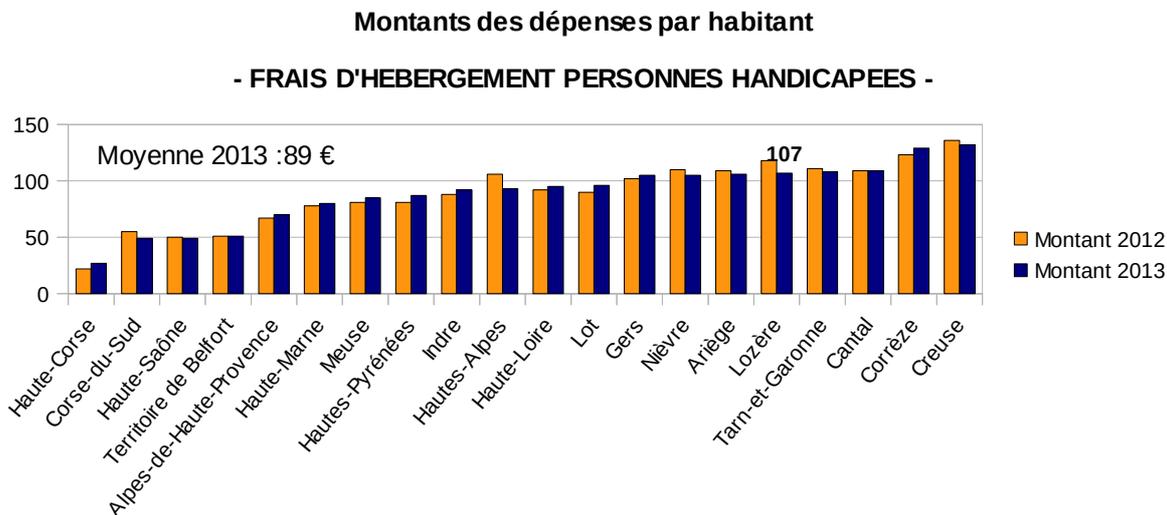
	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses en €	7 053 812	7 350 316	9 087 940	8 266 554	8 436 686
% d'évolution		-10,85%	4,20%	23,64%	-9,04%
Bénéficiaires	235	245	266	242	247
dont Accueil de jour	84 656	84 200	95 582	96 914	91 358

Evolution des dépenses d'hébergement personnes handicapées



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette aide représente en 2013 une dépense totale d'environ 107 € par habitant, la moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 89 €/hab.

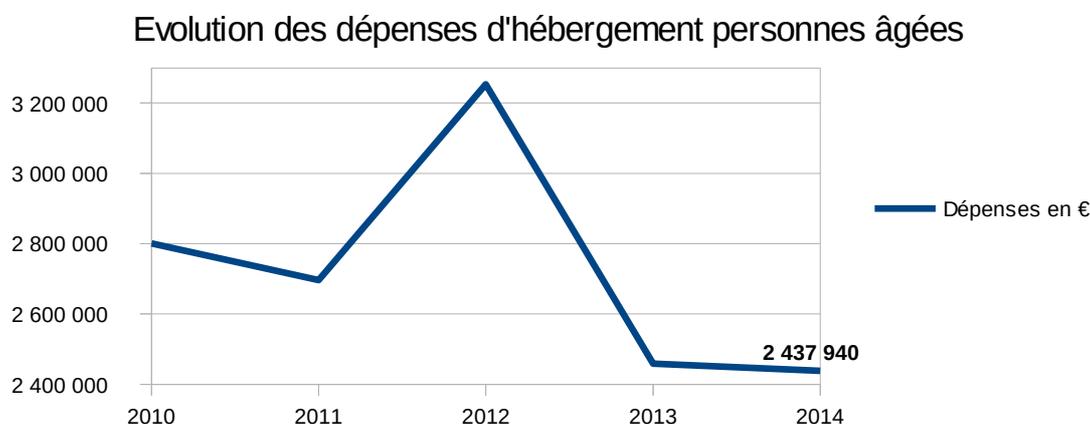


Hébergement des personnes âgées

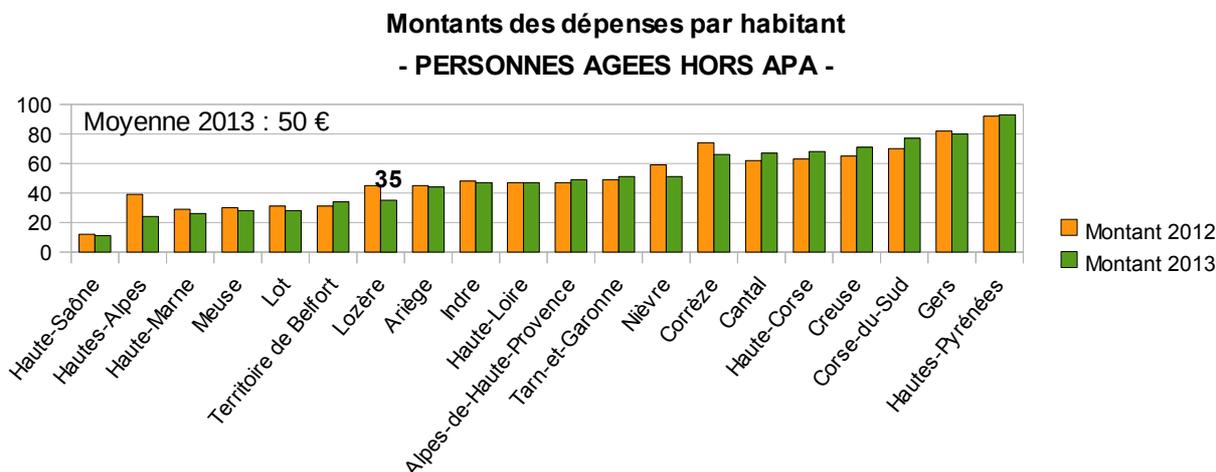
(frais de séjours en établissement personnes âgées hors APA)

	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses en €	2 800 229	2 695 939	3 253 158	2 458 939	2 437 940
% d'évolution		-6,30%	20,67%	-24,41%	-0,85%
Bénéficiaires payés en moyenne des 4 trimestres	327	251	268 *	240	221

* 2012 : l'augmentation est due à l'impact de la procédure de rattachement de charges



En 2013, l'aide aux personnes âgées a représenté un montant par habitant de 35 € pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 50 €.



La tendance baissière liée aux frais de séjours des personnes âgées peut s'expliquer par :

- ∞ - une volonté de demeurer le plus longtemps possible à domicile,
- ∞ - le passage au statut de personne handicapée plus intéressant au titre des prises en charges.

D.4 - Direction – Service des Affaires Financières

La Direction et le SAF gèrent en direct les lignes de subventions et dépenses qui ont une dimension transversale pour un montant total de 258 K€.

On retrouve également les services communs (chapitre 50) avec essentiellement la prise en charge d'un marché de formation des travailleurs sociaux (+ 47 711 €) devançant donc le fonctionnement de la MDPH habituellement premier pôle de dépenses. Globalement ces divers frais diminuent de – 44,85 % avec une baisse des frais de stands dans les salons dans le cadre de la démographie médicale de - 4 627 €.

Dans ce même cadre, les dépenses pour les bourses d'étudiants en 3ème cycle de médecine et de dentiste (comptabilisées au chapitre 58), diminuent de – 8,12 %, soit – 7 531 € pour 25 conventions en cours. 60 étudiants (médecins ou dentistes) ont signé une convention avec le Département depuis 2008. A ce jour, 4 médecins se sont installés sur notre territoire.

E - Transports, routes et bâtiments

E.1 - Les transports

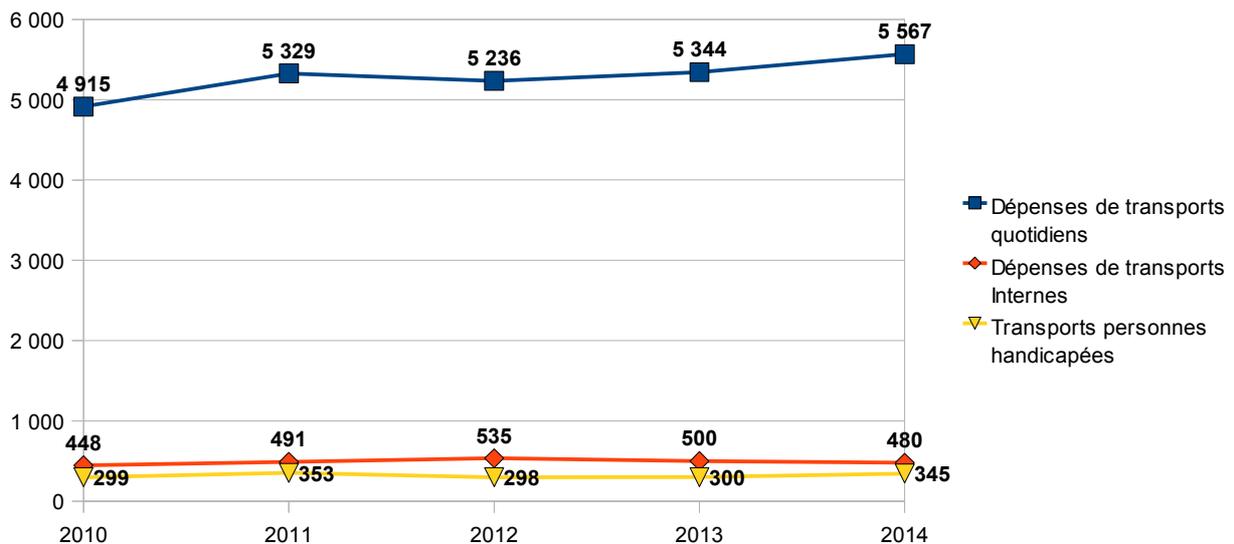
Les transports scolaires (hors personnel)

	2010	2011	2012	2013	2014
Transports scolaires (Chapitres 932 et 938)	6 077 648 €	6 582 369 €	6 490 417 €	6 517 441 €	6 776 681 €

Depuis 2010 les dépenses liées au transport ont augmenté de + 11,5 %, (gérées TTC les années précédentes, elles sont gérées depuis le 1er janvier 2012 en HT, d'où la légère baisse en 2012 de - 1,40 %).

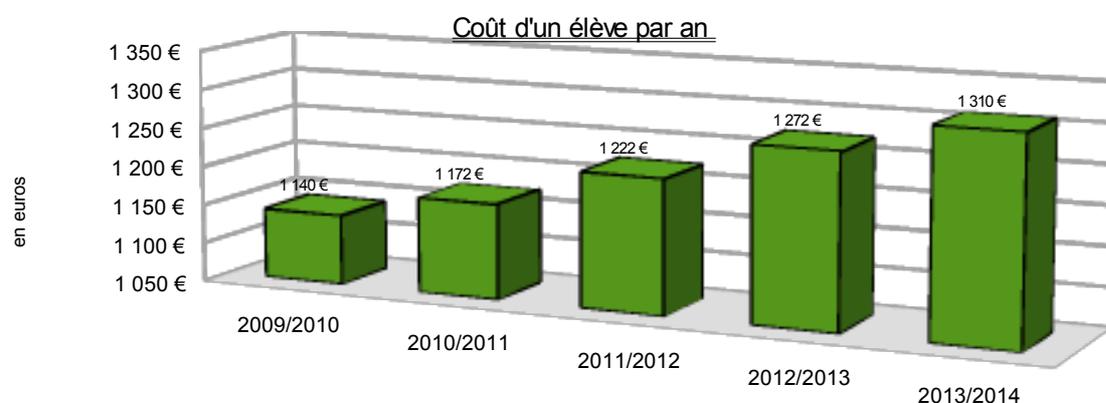
La récupération de la TVA a permis d'atténuer le coût des transports scolaires sur le budget du Département : en 2014, la TVA récupérée a représenté un montant de 503 K€.

Les budgets consacrés aux allocations pour les élèves sont stables, l'augmentation des coûts des transports, notamment des circuits quotidiens, s'explique essentiellement par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour le 1^{er} trimestre 2014/2015.



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

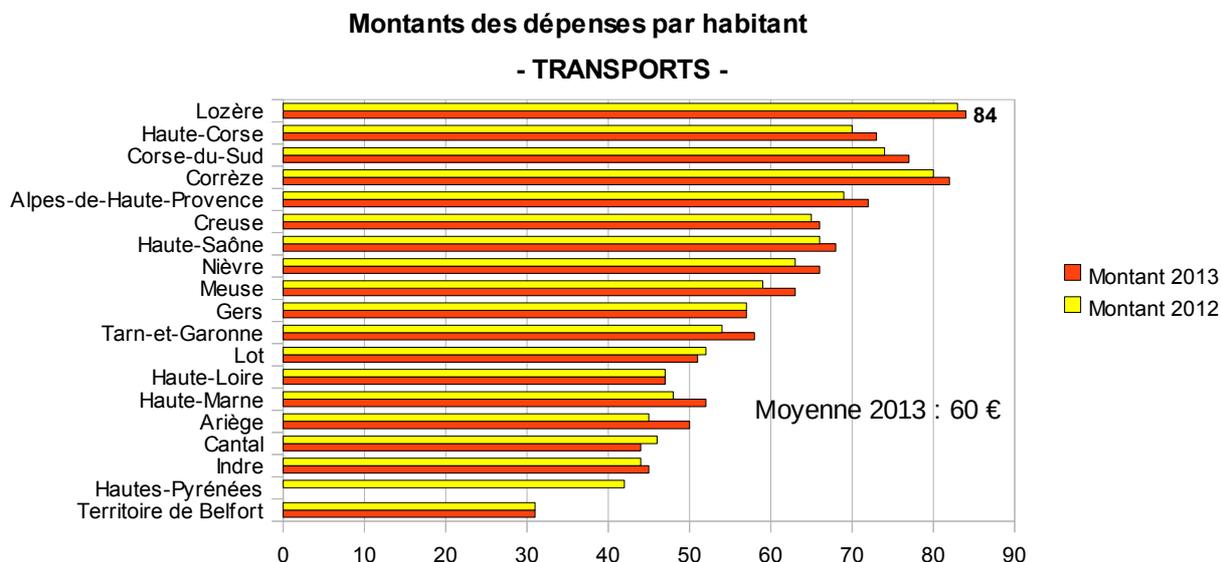
Année Scolaire	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Coût d'un élève du Primaire	1 082 €	1 136 €	1 185 €	1 310 €	1 530 €
Coût d'un élève du Secondaire	1 278 €	1 305 €	1 362 €	1 395 €	1 430 €
Coût d'un élève Interne	683 €	653 €	715 €	695 €	710 €
Coût /élève/an	1 140 €	1 172 €	1 222 €	1 272 €	1 310 €



- 🌀 - 250 circuits de transports scolaires sont utilisés par 4 087 élèves pour 24 500 Km par jour,
- 🌀 - 328 107 € ont été consacrés au transport de 54 élèves handicapés ou en difficulté scolaire.

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
nbre de circuits scolaires	248	252	251	250	247
nbre total d'élèves transportés	4734	4900	4916	4801	4494
Elèves du Primaire	1883	1917	1879	1804	1541
Elèves du Secondaire	2373	2481	2494	2376	2423
Elèves Internes	478	502	543	621	530

Les transports scolaires ont représenté en 2013 un coût par habitant de 84 € contre une moyenne pour les départements de la même strate de 60 €.



Les allocations de transports :

L'allocation journalière de transport est versée aux familles des enfants de plus de 3 ans qui résident à plus de 3 km de l'école la plus proche ou à plus de 3 km d'un service de transport scolaire. Pour les 168 élèves concernés, 80 638 € ont été dépensés pour cette action en 2013/2014.

L'allocation de transport hebdomadaire est attribuée aux élèves internes qui ne bénéficient pas d'un service de transport ou qui sont domiciliés à plus de 6 km d'un point d'arrêt s'ils empruntent une ligne. Pour les 1 197 élèves concernés, 135 873 € ont été dépensés pour cette action en 2013/2014.

Bourses scolaires :

La bourse de premier internat (183 €), qui s'adresse aux élèves entrant pour la première fois en collège, a bénéficié à 237 élèves, pour un coût de 43 371 € en 2013/2014.

Les transports hors scolaires

∞ - 465 000 € HT sur la période scolaire 2013/2014 consacrés au financement de 16 lignes régulières d'autocars dont 11 plus particulièrement réservées au transport d'élèves (484 élèves internes et 138 élèves demi pensionnaires),

∞ - 17 917 € TTC ont été consacrés au cofinancement des transports à la demande en 2014 : 15 communautés des communes ont mis en place un TAD sur leurs territoires.

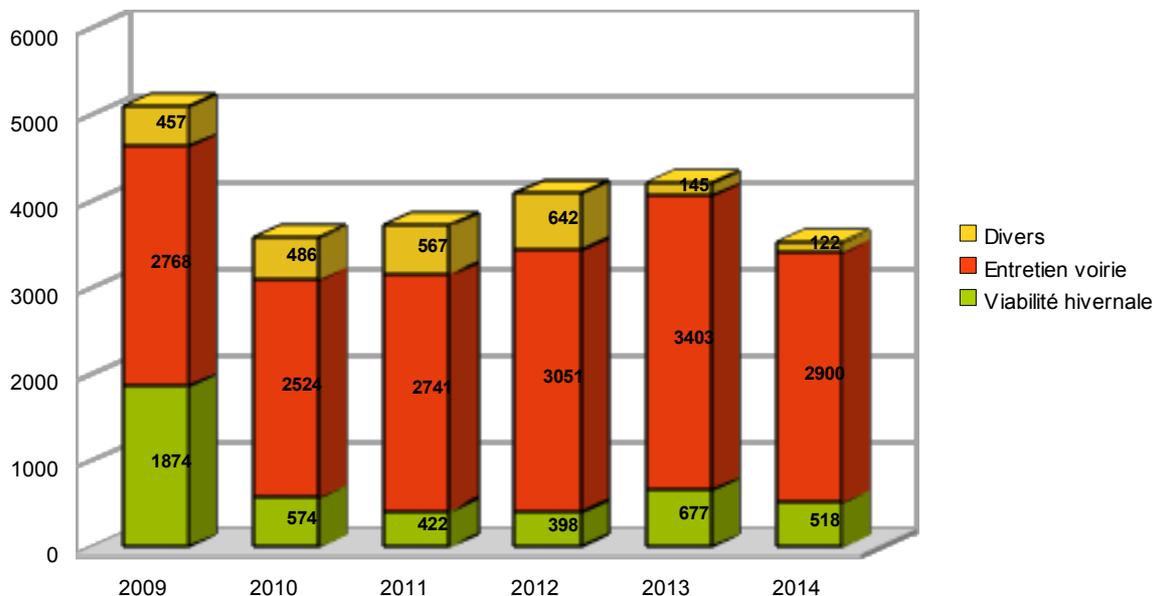
E.2 - Les routes

Les dépenses de voirie (hors dépenses de personnel) s'élèvent en 2014 à 3 540 313 € pour 2 265 Km de voirie, soit un coût par kilomètre de route de 1 563 €.

En incluant les dépenses de personnel, les dépenses concernant les routes et la voirie s'élèvent à 13 336 437 € (hors compensations), soit un coût par kilomètre de route de 5 888 €.

Les dépenses de fonctionnement liées aux routes se répartissent principalement entre l'entretien de la voirie et la viabilité hivernale. S'y ajoutent les locations, l'entretien, les réparations, le nettoyage des bâtiments, les locations mobilières et la fourniture de petit équipement.

Répartition des dépenses de fonctionnement Voirie
(en K€)



Entretien de la voirie : 2,900 M€

Les crédits d'entretien sont gérés par les UTCG et le Parc Technique Départemental.

- ∞ - En 2014, 1 140 273 € de crédits GPER (gestion prévisionnelle de l'entretien routier) ont été consacrés à l'achat de fournitures et la location de matériel pour les besoins des travaux d'entretien du réseau assurés en régie par les agents de la route.
La location du train d'enduit pour la campagne d'enduits 2014 est comprise dans cette enveloppe.
- ∞ - Un montant de 1 759 358 € a été dépensé par le Parc Technique Départemental pour l'entretien des véhicules et matériels.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les principaux postes de dépenses concernent l'achat de carburant, de pièces de rechange, de pneumatiques, d'huiles et lubrifiants, de peinture et produits de marquage, les frais de réparation des engins et véhicules effectués par des professionnels, les frais de contrôle technique et les taxes et impôts sur véhicules.

Pour l'exemple, le poste carburant a représenté en 2014 pour le Département une dépense globale de 669 387 €, contre 863 930 € en 2013, soit une baisse de – 194 543 € (- 22,5%).

Viabilité hivernale : 518 209 €

Ces crédits ont majoritairement permis de financer les fournitures de consommables : sel, pouzzolane, filets pare-neige, dont les commandes sont effectuées par les UTCG.

La convention avec Météo France, le déneigement de l'Aire de la Lozère qui est externalisé, ainsi que le paiement de prestations aux communes ou groupements de communes dont les interventions sont conventionnées, sont également pris en charge sur les crédits de fonctionnement de la VH.

Divers : 122 471 €

Une enveloppe de 75 085 € a été consacrée à l'entretien des divers bâtiments liés à la route par des entreprises prestataires : vérification réglementaire des systèmes de sécurité incendie, des extincteurs, frais divers de maintenance électrique, d'entretien des appareils de chauffage et chaudières, entretien et maintenance des systèmes d'ouverture des portes et portails des centres techniques, etc...

Les UTCG ont acquis pour 27 372 € de petit outillage et matériaux pour de menus travaux d'entretien en régie dans les UTCG et centres techniques.

Un titre d'acquisition foncière de 2013 (20 014 €) a fait l'objet d'une annulation suite à des problèmes d'imputation.

E.3 - Les bâtiments

Le budget total du service des Bâtiments atteint 683 K€ au 31 décembre 2014, soit une hausse de + 33,53 % par rapport à 2013.

Cette hausse est due au transfert de compétence en octobre 2014, mais déjà entamée en 2013, de certains postes et des crédits y afférents du service des Moyens généraux, Achats/Logistiques vers le service des Bâtiments et des Collèges : eau et assainissement, énergie-électricité, combustibles (réseau de chaleur et gaz), locations immobilières et charges locatives.

Cette hausse des charges de fonctionnement (+ 171 K€) est compensée par la baisse enregistrée dans le budget du service des Moyens Généraux (- 233 K€).

En 2014, 58 % des dépenses concernent les bâtiments de l'administration générale, 31 % les bâtiments scolaires et 11 % les bâtiments liés à la route.

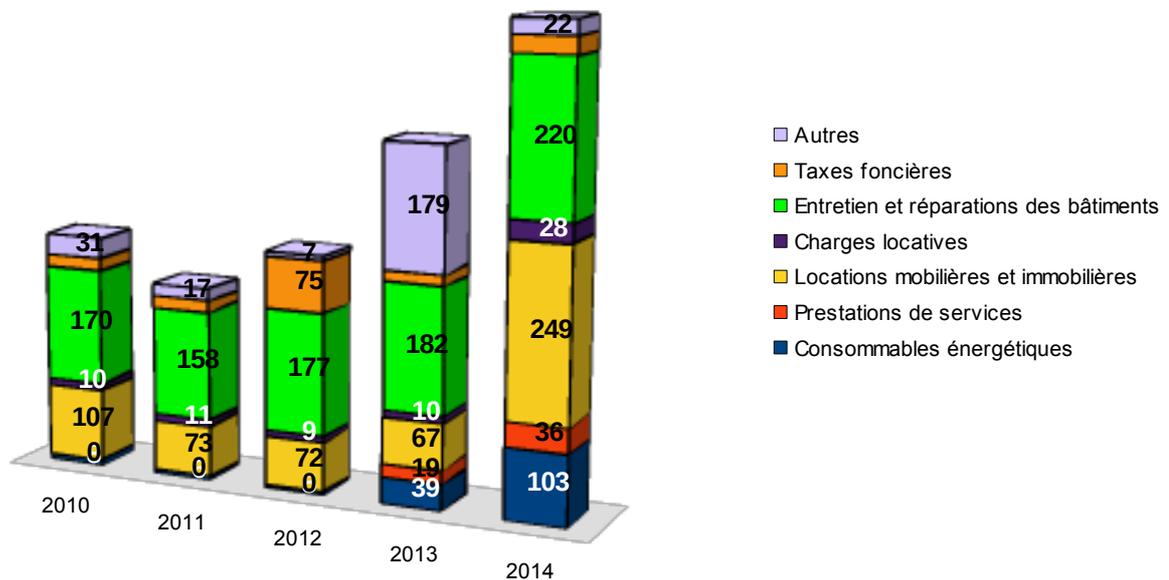
Les dépenses d'entretien et réparations des bâtiments représentent 32,20 % de la totalité des dépenses.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les différents postes gérés par le service des Bâtiments évoluent de la manière suivante :

en euros	2010	2011	2012	2013	2014
Consommables énergétiques	8 223	5 512	4 683	38 896	103 248
Prestations de services	0	0	0	18 715	35 728
Locations mobilières et immobilières	106 618	72 521	72 316	67 038	248 818
Charges locatives	10 044	10 716	9 159	10 418	27 924
Entretiens et réparations des bâtiments	170 353	158 437	177 144	182 417	219 800
Taxes foncières	17 667	18 320	74 580	14 867	25 278
Autres	31 001	16 627	7 312	178 805	21 728
Total	343 906	282 133	345 194	511 156	682 524

Evolution des dépenses du service des Bâtiments
- en K€ -



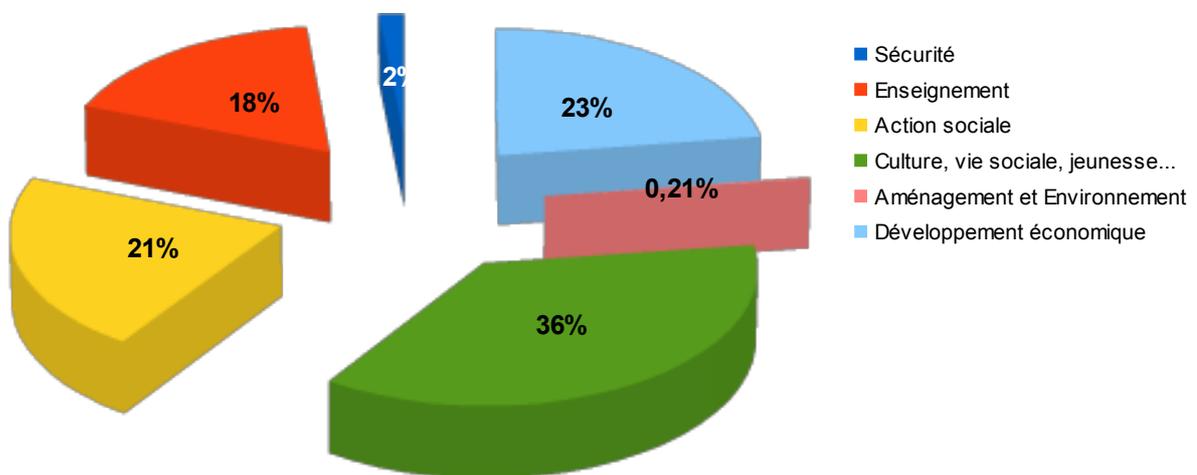
F - Subventions plan d'équipement départemental (PED)

En 2014, ces crédits ont permis d'apporter une aide au fonctionnement de 799 associations (contre 876 en 2013), pour un montant total 2014 de 937 783,91 € (969 414,30 € en 2013).

Ils se répartissent de la manière suivante :

- ∞ - Sécurité : 15 000,00 €
- ∞ - Enseignement : 164 561,00 €
- ∞ - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs : 341 997,34 €
- ∞ - Action sociale : 201 457,57 €
- ∞ - Aménagement et environnement : 1 980,00 €
- ∞ - Développement économique : 212 788,00 €

Répartition des subventions PED

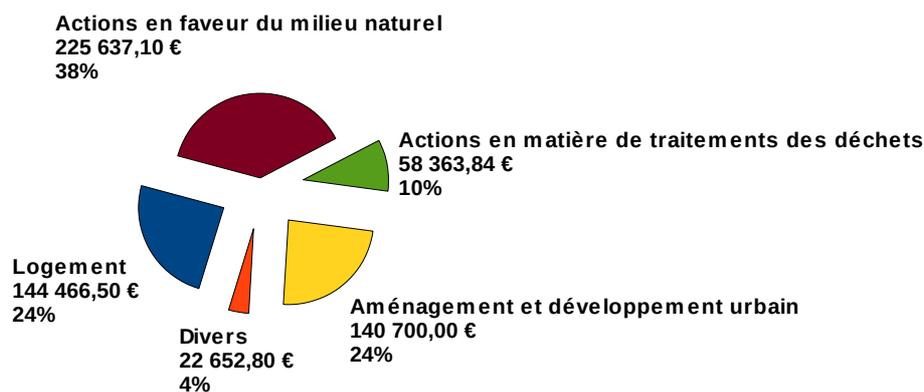


G - Aménagement et environnement

Les dépenses liées à l'aménagement et l'environnement (hors charges de personnel) atteignent 592 K€. Elles diminuent sur un an de - 6,10 % et ont plus que doublé depuis 2010.

	2010	2011	2012	2013	2014
Aménagement et environnement	292 419	442 880	437 881	630 271	591 820
% évolution	-92,74%	51,45%	-1,13%	43,94%	-6,10%
% évolution 2010/2014	102,39%				

Répartition des dépenses d'aménagement et d'environnement



Ont été financés aux titres des actions en faveur du milieu naturel principalement :

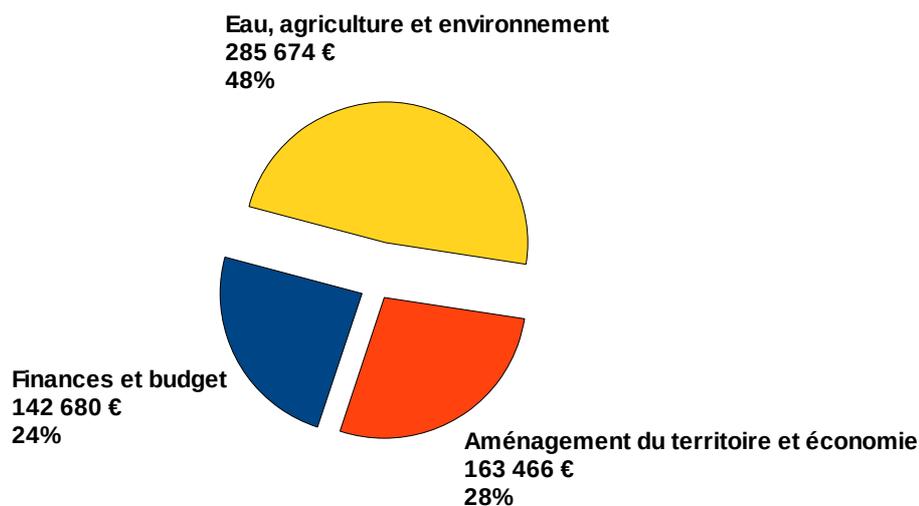
- ∞ - l'entente interdépartementale Causses Cévennes (100 K€),
- ∞ - 63 K€ pour le fonctionnement de l'agence locale de l'énergie et du climat de la Lozère,
- ∞ - 19 K€ au titre de l'association SIG Languedoc-Roussillon,
- ∞ - diverses subventions pour les activités de pleine nature, de l'éducation à l'environnement, etc...

Les financements concernant l'aménagement et le développement urbain ont permis de financer le CAUE à hauteur de 141 K€ (+ 41 K€ par rapport à 2012).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Principal poste en baisse, les actions en faveur du milieu naturel passent de 264 K€ en 2013 à 226 K€ en 2014 principalement du fait de l'abandon de subventions pour l'accompagnement pédagogique (semaine du goût) et pour l'éducation à l'environnement.

Par direction, les crédits se répartissent comme suit :



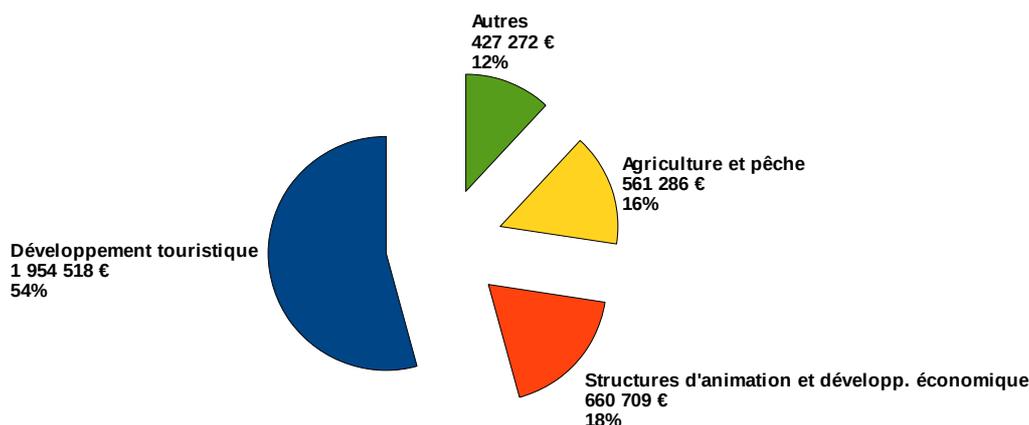
H - Développement économique

En 2014, les dépenses consacrées au développement économique (hors charges de personnel) atteignent 3 604 K€ contre 3 948 K€ en 2013, soit une baisse de – 8,72 % (hors déficit des budgets annexes).

	2010	2011	2012	2013	2014
Développement économique	3 710 575	4 699 079	3 792 562	3 948 157	3 603 785
% évolution	-7,81%	26,64%	-19,29%	4,10%	-8,72%
% évolution 2010/2013					-2,88%

54,24 % des dépenses, soit 1 955 K€, ont été consacrés au développement touristique.

Répartition des dépenses de développement économique

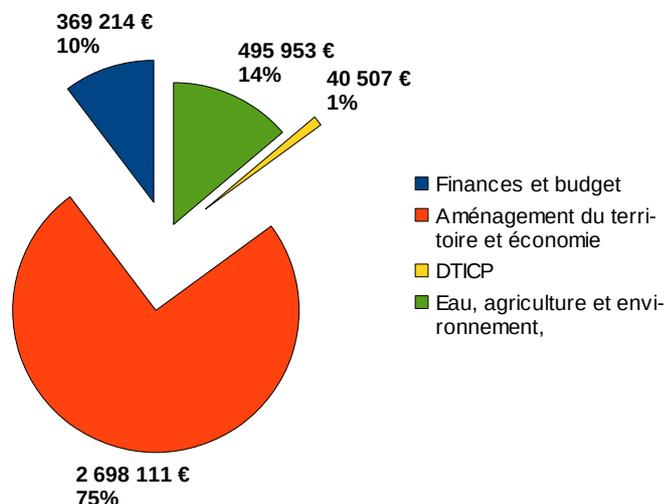


Les principaux organismes financés dans le cadre de ces enveloppes au titre des participations et programmes divers ont été en 2014 :

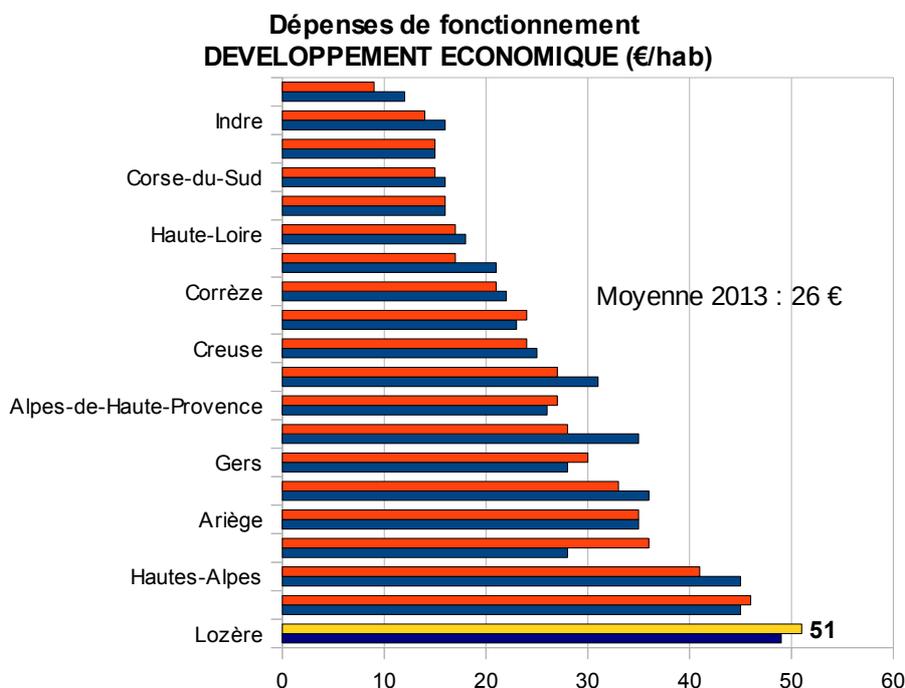
- ∞ - Le Comité Départemental de Tourisme à hauteur de 1 698 K€ (1 909 K€ en 2013),
- ∞ - la Chambre de Commerce et d'Industrie pour 196 K€ (gestion aérodrome, mission bois énergie, programme d'animation économique),
- ∞ - la Chambre d'Agriculture pour 175 K€ (dotation fonctionnement, divers programmes),
- ∞ - Lozère Développement pour 145 K€ (dotation fonctionnement, divers programmes),
- ∞ - la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (144 K€),
- ∞ - l'association De Lozère (131 K€),
- ∞ - la SELO pour 83 K€ (DSP Les Bouviers et Sainte Lucie),
- ∞ - 88 K€ pour les stations de ski du Mont Lozère, de Bonnecombe et de Laubert.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Par directions, les crédits se répartissent comme suit :



En 2013, le département de la Lozère a consacré 51 € par habitant aux aides au développement économique (64 € *incluant les dépenses du personnel et le financement des déficits des budgets annexes*) contre en moyenne 26 € par habitant pour les départements métropolitains de la même strate. Ce montant est en 2014 de 47 €/hab (60 € *incluant les dépenses du personnel et le financement des déficits des budgets annexes*).



LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

En 2014, l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 115 694 084,14 €, soit une évolution de + 3,92 % par rapport à l'année 2013.

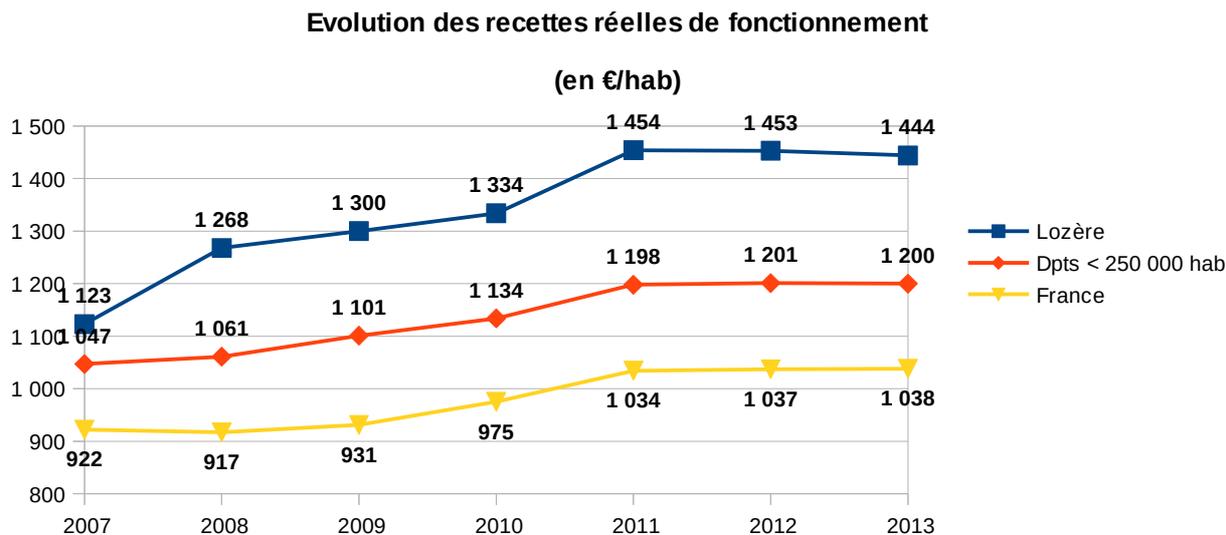
Elles se répartissent comme suit :

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT	Total perçu 2013	Total perçu 2014
SERVICES GENERAUX (remboursements sur rémunération de personnel, sur charges, revenus des immeubles, produits exceptionnels...)	513 014,28 €	748 608,24 €
ENSEIGNEMENT (FARPI, participations autres départements, remboursement sur rémunération...)	408 253,99 €	523 879,61 €
CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS (subventions Région, participations DRAC...)	109 507,59 €	118 827,10 €
PREVENTION MEDICO SOCIALE (remboursements sur rémunération et charges de personnel; recouvrement sur SS...)	43 382,48 €	17 222,66 €
ACTION SOCIALE (APA, PCH, MDPH, FMDI, recouvrements sur bénéficiaires, tiers payants et successions , remboursements sur rémunération de personnel...)	9 672 611,97 €	6 739 304,77 €
RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (participations agences de l'eau, redevances EDF, France Télécom, usage parc, remboursements sur rémunération de personnel...)	468 439,27 €	570 485,68 €
AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (participation, subventions PIG, remboursements sur rémunération de personnel)	138 737,64 €	239 496,27 €
TRANSPORTS (participation des communes et des familles aux transports scolaires...)	716 747,42 €	738 647,22 €
DEVELOPPEMENT (participations, subventions numérisation du cadastre, pays...)	177 738,09 €	463 810,26 €
IMPOSITIONS DIRECTES	23 765 913,87 €	29 256 227,18 €
AUTRES IMPOTS ET TAXES (taxe dép de publicité foncière, TADE, CAUE, TSCA, TIPP, Taxe d'électricité, etc.) ***	24 797 437,46 €	26 495 637,13 €
DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (DGF, DGD, compensations,...)	50 505 741,39 €	49 779 434,01 €
OPERATIONS FINANCIERES (produits de participation dont 3 597 €concernant les parts sociales)	11 193,82 €	2 504,01 €
	111 328 719,27 €	115 694 084,14 €

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2013, le département de la Lozère a perçu près de 1 444 € de recettes par habitant. La moyenne 2012 pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants était de 1 201 €, et de 1 037 € pour l'ensemble des départements.



Représentant 62,09 % des recettes de fonctionnement pour un total de 71 832 K€, les dotations et compensations de l'État évoluent à la baisse par rapport à 2013, soit -4,23 % (75 002 K€).

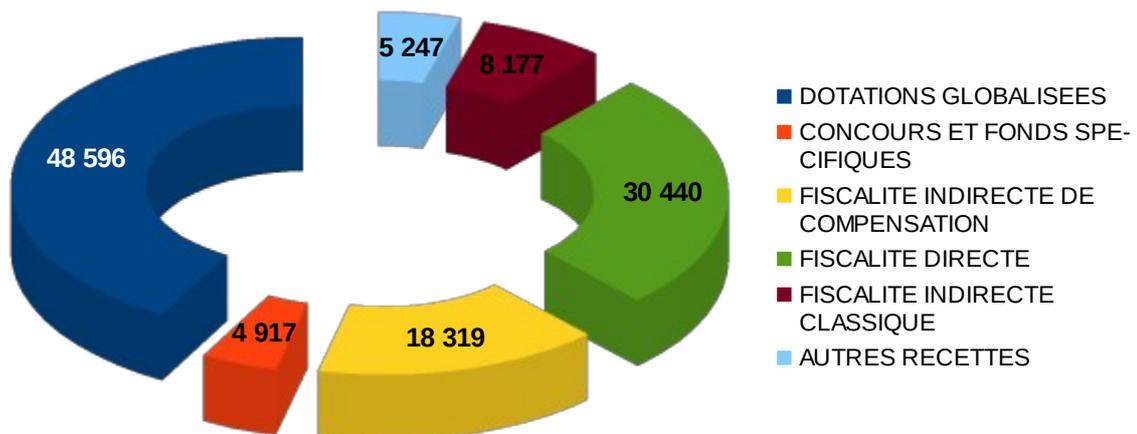
Elles ont été regroupées en trois catégories :

- ✔ - Les dotations globalisées : 48 596 K€ soit 42 % des recettes réelles de fonctionnement.
- ✔ - Les concours et fonds spécifiques : 4 917 K€ soit 4,25 % des recettes réelles de fonctionnement (CNSA, FSE, etc...).
- ✔ - La fiscalité indirecte de compensation : 18 319 K€ soit 15,83 % des recettes réelles de fonctionnement (TSCA, TICPE).

Le solde, soit 43 864 K€, regroupe :

- ✔ - La fiscalité directe : 30 440 K€ soit 26,31 % des recettes réelles de fonctionnement.
- ✔ - La fiscalité indirecte classique : 8 177 K€ soit 7,07 % des recettes réelles de fonctionnement.
- ✔ - Les autres recettes : 5 247 K€ soit 4,54 % des recettes réelles de fonctionnement.

A - Les dotations globalisées (DGF, DGD, Compensations fiscales) : 48 596 K€

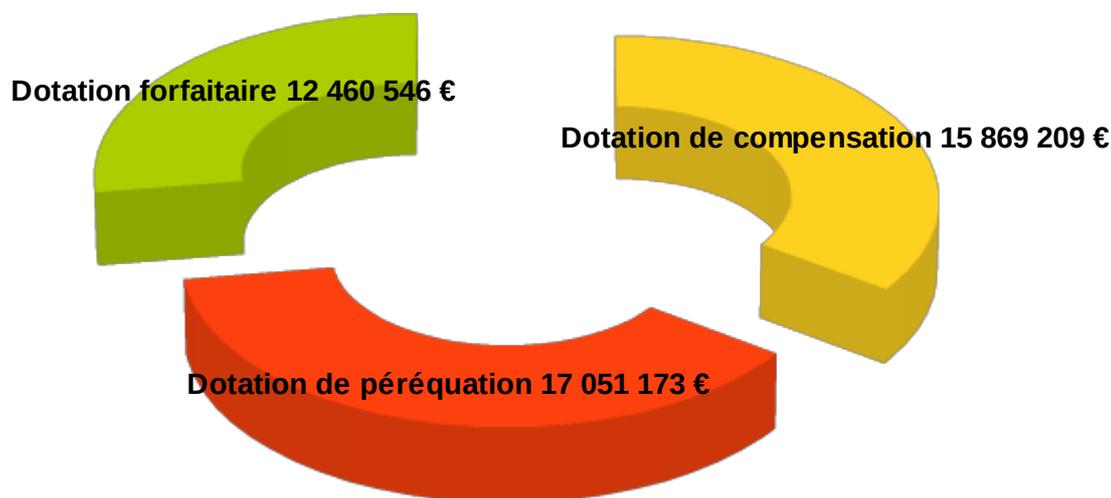


A.1 - La Dotation Globale de Fonctionnement : 45 381 K€

La dotation globale de fonctionnement des départements est constituée :

- ∞ - d'une dotation forfaitaire comprenant une dotation de base calculée chaque année en fonction de la population départementale, et un complément de garantie ;
- ∞ - d'une dotation de compensation des départements qui constitue le vecteur privilégié d'ajustement des relations financières entre l'État et les départements ;
- ∞ - d'une dotation de péréquation ou dotation de fonctionnement minimale (DFM) versée aux départements ruraux en fonction de leur potentiel financier et de leur longueur de voirie.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



La DGF du département de la Lozère diminue en 2014 de -530 736 € par rapport à 2013 et ceci dans le cadre de la mise en place de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics, actée et amplifiée dans le Projet de Loi de Finance pour l'année 2015.

Pour information et selon la notification, la baisse pour 2015 sera de -1 306 358 €.

Évolution de 2009 à 2014 :

(en €)	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation forfaitaire	12 918 396	13 025 072	13 046 168	12 991 725	12 991 281	12 460 546
Dotation de péréquation (DFM)	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 174	17 051 173
Dotation de compensation	15 821 440	15 869 209	15 869 209	15 869 209	15 869 209	15 869 209
TOTAL	45 791 010	45 945 455	45 966 551	45 912 108	45 911 664	45 380 928
Evolution 2009/2014						-0,90%

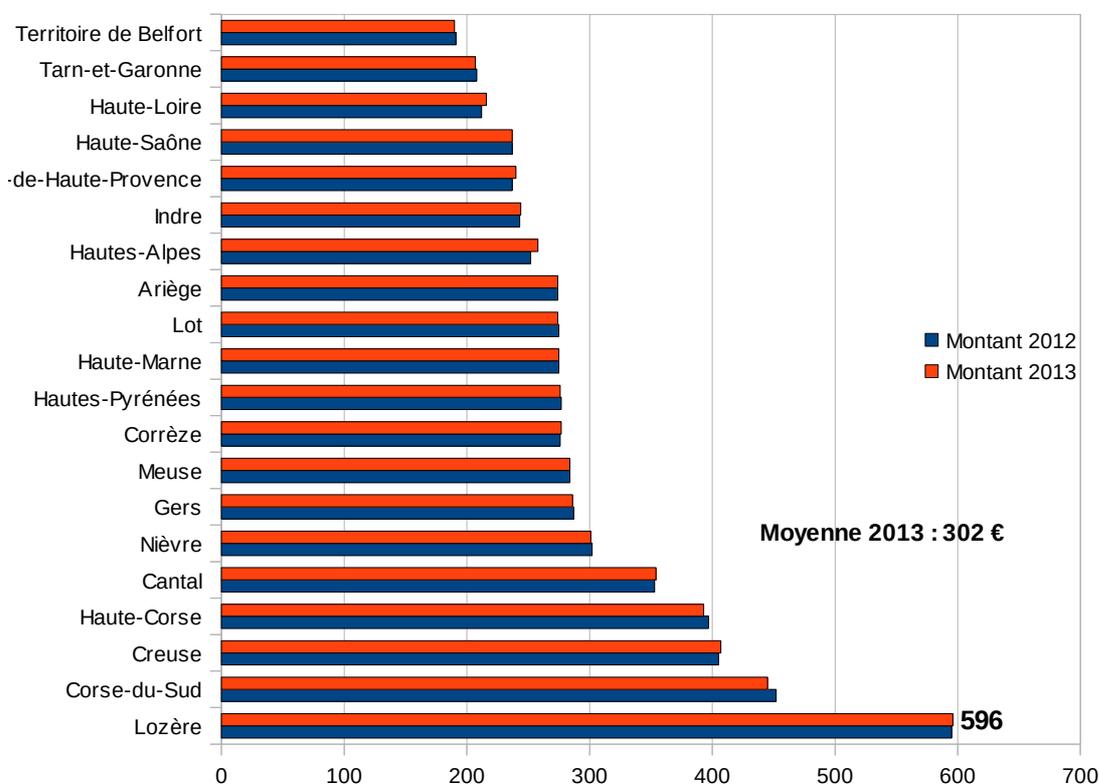
Entre 2009 et 2014, la DGF du département a diminué de -0,90 %.

Au titre de l'année 2014 la DGF totale représente 39,23 % des recettes réelles de fonctionnement.

En 2013, le département de la Lozère a perçu 596 € par habitant de dotation globale de financement pour une moyenne de la strate des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 302€/hab. Ainsi notre département continue d'être le département de - 250 000 habitants le mieux doté en DGF. Le 2ème département est la Corse du Sud avec 445 € par habitant.

Montants des recettes par habitant

- DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT -



A.2 - La Dotation Globale de Décentralisation : 1 635 K€

Destinée à compenser en partie les charges résultant des transferts de compétences intervenus entre l'État et les collectivités territoriales, la DGD a été intégrée pour 95% à la dotation forfaitaire.

Chaque département perçoit depuis, une DGD résiduelle égale à 5% de la DGD 2003.

Le montant perçu est figé depuis 2008 à hauteur de 1 543 322 €.

Le Département a par ailleurs bénéficié de deux subventions d'un montant total de 91 863,01 € au titre de la Bibliothèque Départementale : 49 112 € pour le Bibliobus et 42 751,01 € pour l'acquisition de collections.

A.3 - Compensations des exonérations et dégrèvements fiscaux : 1 580 K€

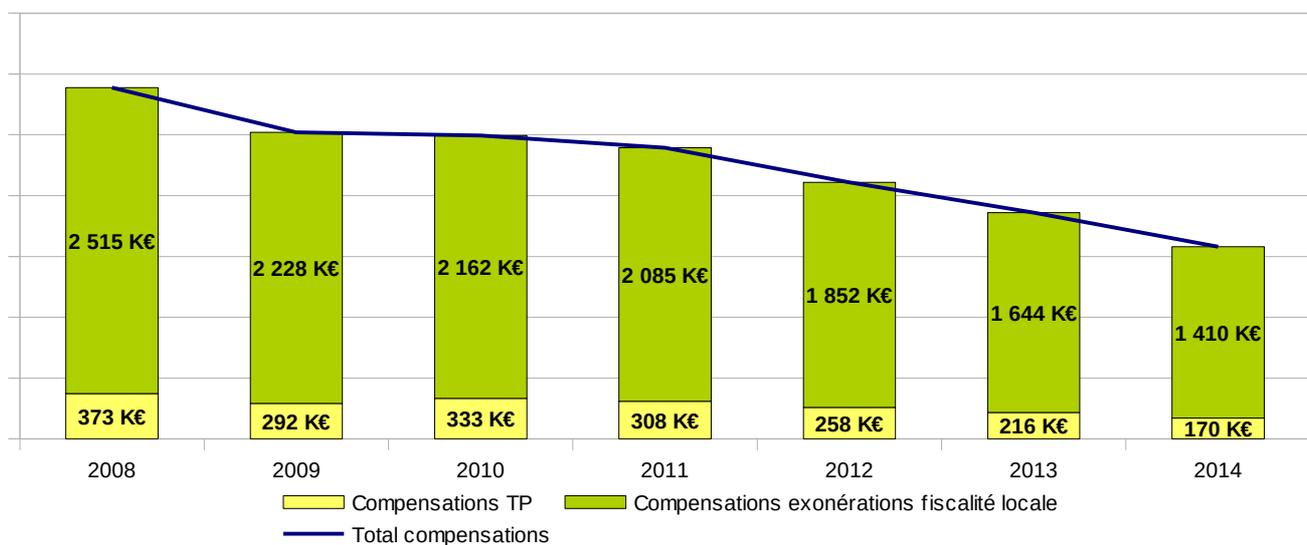
En contrepartie des pertes de recettes subies par le Département du fait des exonérations et dégrèvements qu'il instaure, le législateur a prévu le versement de compensations au titre des taxes foncières, de la taxe d'habitation et de l'ancienne taxe professionnelle.

Intégrées à l'enveloppe normée, ces compensations servent de variables d'ajustement.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Compensation au titre de la taxe professionnelle	291 945 €	333 233 €	308 539 €	257 928 €	215 825 €	169 876 €
Compensation au titre des exonérations fiscalité directe	1 744 491 €	1 653 802 €	2 084 595 €	1 626 472 €	1 443 490 €	1 249 386 €
Compensation au titre des exonérations taxes foncières	484 006 €	508 168 €		206 102 €	175 362 €	137 730 €
Compensation CET				19 276 €	25 605 €	22 538 €
TOTAL	2 520 442 €	2 495 203 €	2 393 134 €	2 109 778 €	1 860 282 €	1 579 530 €
Evolution année n/n-1	-12,73%	-1,00%	-4,09%	-11,84%	-22,27%	-25,13%
Evolution 2009/2013	-37,33%					

Toujours dans le cadre de la mise en place de la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics au même titre que la DGF, la baisse des allocations compensatrices s'élève à **- 25,13 % par rapport à 2013 (- 280 752 €)**.

Selon l'état 1253, cette diminution des allocations compensatrices affectera le Département en 2015 à hauteur de - 369 037 €.



B - Les concours et fonds spécifiques (CNSA, FMDI, FSE) : 4 917 K€

B.1 - La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie : 4 587 K€

La caisse nationale de solidarité pour l'autonomie contribue au financement des allocations dans le cadre de l'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

L'ensemble des concours versé représente 3,96 % du budget de fonctionnement, en augmentation de 7 % par rapport à l'année 2013.

La dotation versée aux départements concerne l'allocation pour l'autonomie APA, la prestation de compensation du handicap PCH et le fonctionnement des maisons départementales des personnes handicapées MDPH.

A.P.A.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dépense effective d'APA (1)	8 562 523 €	8 652 828 €	8 778 971 €	9 010 839 €	9 102 165 €	9 334 698 €
Concours APA Du FFAPA/CNSA réellement VERSES	3 052 107 €	2 931 324 €	3 171 615 €	3 040 469 €	3 091 103 €	3 395 524 €
Charge nette du Département	5 510 416 €	5 721 504 €	5 607 356 €	5 970 370 €	6 011 062 €	5 939 174 €

(1) Exécuté année n

Même si elle diminue légèrement en 2014, la charge nette du Département au titre de l'APA augmente entre 2009 et 2014 de 7,78 %.

P.C.H.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES ACTP (1)	876 973 €	931 738 €	882 654 €	894 768 €	883 752 €	832 948 €
DEPENSES PCH (1)	1 169 500 €	1 979 555 €	2 701 693 €	3 024 426 €	3 143 560 €	3 536 884 €
SOUS TOTAL	2 046 473 €	2 911 293 €	3 584 347 €	3 919 194 €	4 027 312 €	4 369 832 €
Concours PCH du FFAPA/CNSA réellement VERSES	1 033 819 €	787 441 €	814 000 €	1 043 950 €	949 011 €	939 420 €
SOUS TOTAL	1 033 819 €	787 441 €	814 000 €	1 043 950 €	949 011 €	939 420 €
CHARGE NETTE POUR LE DEPARTEMENT	1 012 654 €	2 123 852 €	2 770 347 €	2 875 244 €	3 078 301 €	3 430 412 €

(1) Exécuté année n

La charge pour le département ne cesse de s'accroître d'année en année pour augmenter de plus de +3,08 % entre 2013 et 2014 (+ 280 K€) concernant l'APA et la PCH.

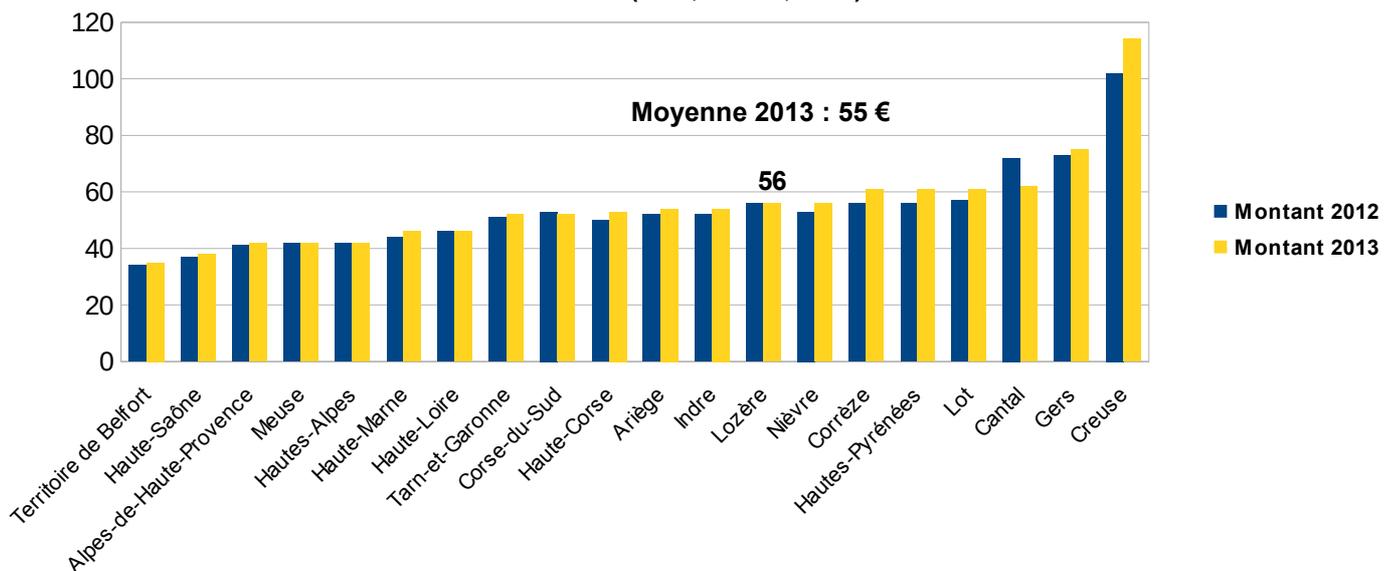
M.D.P.H.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Concours MDPH du FFAPA/CNSA VERSES	251 545 €	247 378 €	249 232 €	248 663 €	247 314 €	251 659 €

Ce concours est reversé à la MDPH dans sa totalité, soit 251 659 €. Pour information, en complément, la participation du département à la MDPH est de 50 000 €.

Les dotations versées par la CNSA au titre de l'APA, de la PCH et de la MDPH, ont représenté en 2013 un montant de 56€/hab pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 55€/hab.

Montants des recettes par habitant
- CNSA (PCH, MDPH, APA) -



B.2 - Le Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) : 330 K€

Le FMDI a été créé par l'article 14 de la L.F.R. 2006 pour compenser une partie de l'écart entre les dépenses de R.M.I des départements et la compensation versée par l'État. Mis en place pour une durée initiale de trois ans (2005-2007), il a été modifié tant dans sa durée que dans son montant.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
FMDI	331 148 €	381 697 €	396 636 €	356 329 €	319 877 €	329 802 €

Composé de trois parts (compensation, péréquation et insertion), la modification des critères de répartition en 2012 (potentiel financier, nombre de bénéficiaires du RSA à la charge du département) a été défavorable pour notre département (- 66 834 € par rapport à 2011).

C - La fiscalité indirecte de compensation : 18 319 K€

Elle représente 15,83 % du budget réel de fonctionnement soit un montant de 18 319 K€, et progresse de +3,9 % par rapport à 2013 (17 634 K€).

C.1 - Compensations RMI RMA – RSA : 3 152 K€

La TICPE : 2 841 K€

Pour faire face à leurs nouvelles charges, liées à la décentralisation de la gestion du revenu minimum d'insertion et à la création du revenu minimum d'activité, le département bénéficie, depuis 2004, d'une fraction du produit de la Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Énergétiques.

Ce montant est figé depuis 2008 à hauteur de 2 841 122 €.

La TICPE au titre du RSA : 311 K€

La généralisation du revenu de solidarité active (RSA), qui s'est substitué au revenu minimum d'insertion (RMI) et à l'allocation de parent isolé (API) à compter du 1er juillet 2009, a constitué une extension de compétence pour les départements.

L'article 51 de la loi de finances pour 2009 a institué un dispositif de financement du RSA calqué sur celui du RMI, sachant que le montant définitif du droit à compensation doit être arrêté pour 2014 au vu des dépenses constatées dans les comptes administratifs des départements pour 2014.

Le Département a perçu à ce titre 310 972,50 € pour l'année 2014 contre 342 340,50 € en 2013 (soit une baisse de -9,2 % et de -31,5 % par rapport à 2012).

Tableau récapitulatif :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
DEPENSES RMI-RSA-RSA	4 500 421	4 746 286	4 640 000	4 964 309	5 246 562	5 785 883
SOUS TOTAL	4 500 421	4 746 286	4 640 000	4 964 309	5 246 562	5 785 883
TICPE + TICPE RSA	2 976 397	3 056 178	3 056 177	3 294 806	3 183 463	3 152 095
FMDI	331 148	381 697	396 636	356 329	319 877	329 802
SOUS TOTAL	3 307 545	3 437 875	3 452 813	3 651 135	3 503 340	3 481 897
CHARGE POUR LE DEPARTEMENT	1 192 876	1 308 411	1 187 187	1 313 174	1 743 223	2 303 986

La charge nette pour le Département au titre du RMI/RSA augmente chaque année depuis 2009. Elle a pratiquement doublé, + 93,15%, en 5 ans (+ 1 111 K€).

C.2 - Compensations transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004 : 15 167 K€

(hors TICPE-Part RSA : cf paragraphe précédent)

L'article 52 de la loi de finances pour 2005 a prévu l'attribution aux départements d'une fraction de tarif de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TICPE Complémentaire), ainsi que d'une fraction de taux de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances (TSCA) afin de financer les transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004, **notamment le transfert du personnel de l'équipement des routes et des collèges.**

	Année 2011	Année 2012	Année 2013	Année 2014
TSCA + TICPE COMPLEMENTAIRE	11 931 837,52	12 868 682,86	12 944 725,36	13 587 038,49
PART RSA	215 055,00	453 684,00	342 340,50	310 972,50
TOTAL COMPENSATIONS	12 146 892,52	13 322 366,86	13 287 065,86	13 898 010,99
EVOLUTION	8,70%	9,68%	-0,26%	4,60%

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La Taxe spéciale sur les contrats d'assurances (T.S.C.A) : 10 732 K€

En 2014, le montant total perçu au titre de la TSCA s'élève à 10 731 605,46 €, contre 10 271 231,60 € en 2013 soit une augmentation de + 4,48 %.

La TICPE complémentaire : 2 855 K€

L'assiette de la TSCA ne suffisant pas à financer le droit de compensation, il a été prévu, à compter de 2008, d'attribuer aux départements un financement complémentaire sous la forme d'une part supplémentaire du produit de la TICPE. Cette part de TICPE dite « complémentaire » est totalement distincte de la TICPE de base (2 841 K€ voir ci-dessus page 89).

En 2014, le montant perçu au titre de la TICPE complémentaire s'élève à 2 855 433,03 € contre 2 673 493,76 € en 2013 (+ 6,81 %).

La T.S.C.A – SDIS (article 53) : 1 580 K€

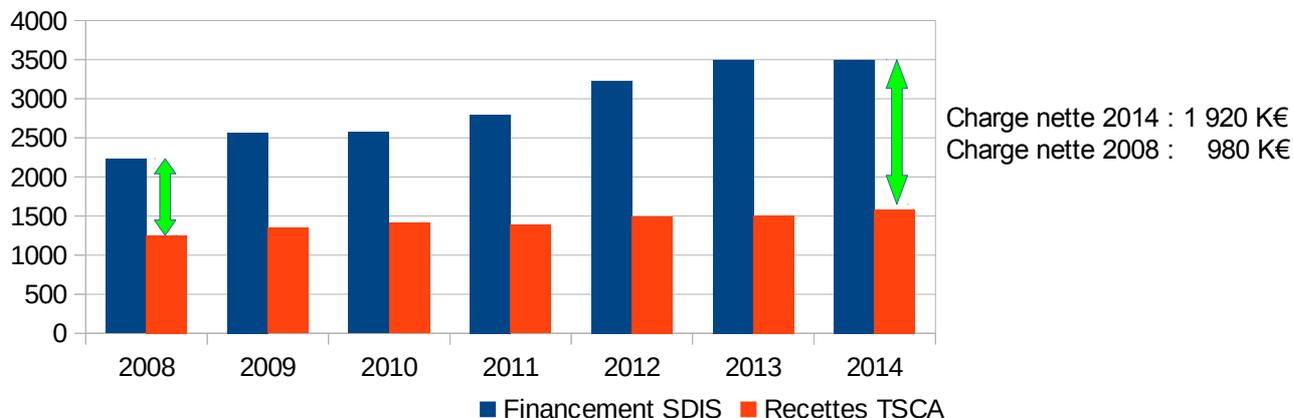
L'article 53 de la loi de finances pour 2005 a prévu que les départements se voient attribuer une deuxième fraction de TSCA, en contrepartie d'une réfaction opérée sur leur dotation globale de fonctionnement (DGF), destinée à contribuer au financement des services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

Elle est distincte de celle attribuée aux départements au titre des transferts de compétences prévus par la loi « libertés et responsabilité locales » du 13 août 2004 (article 52).

Au titre de l'année 2014, le montant perçu s'élève à 1 579 929,67 € contre 1 507 383,14 € en 2013 (+4,8 %).

Pour mémoire, la participation du Conseil général au financement du SDIS s'élève à 3 500 K€ (3 300 K€ en fonctionnement et 200 K€ en investissement). La part à la charge du département s'élève à 1 920 K€.

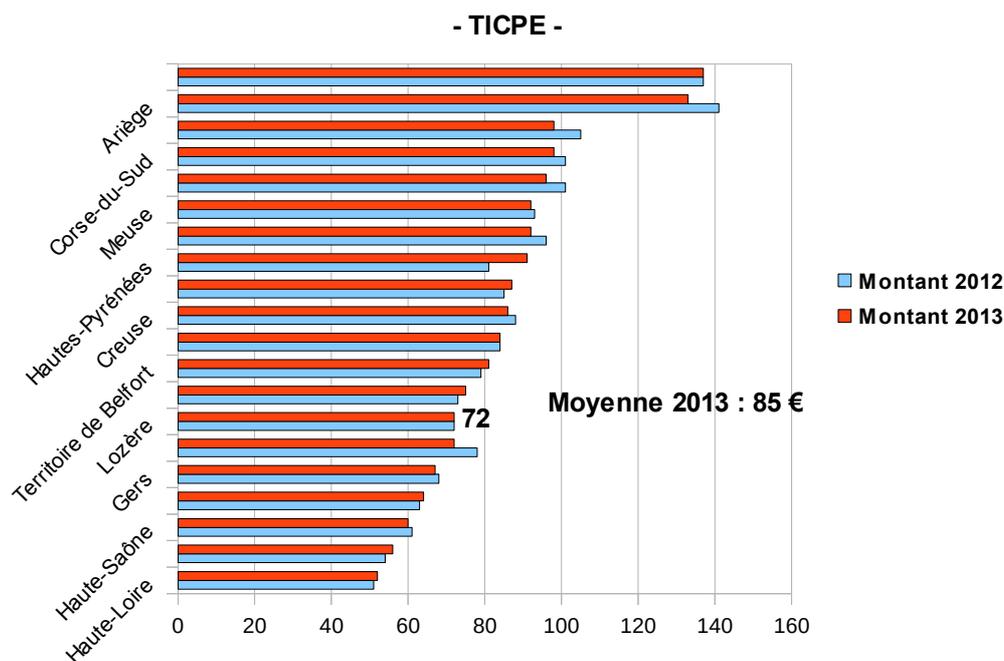
Comparaison évolution dépenses et recettes SDIS (en K€)



LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La charge nette du Conseil général a été multipliée par deux, passant de 980 K€ en 2008 à 1 920 K€ en 2014.

Montants des recettes par habitant



Au titre de la TICPE (ex-RMI + Complémentaire), le département de la Lozère a perçu en 2014 un montant total de recettes de 5 697 K€ contre 5 515 K€ en 2013 (+ 3,3 %).

En 2013, cela représentait une recette de 72 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants de 85 € (montant identique à 2012 pour la Lozère et de 86 € pour les départements de même strate).

D - La fiscalité directe : 30 440 K€ (hors Part État DMTO)

L'ensemble des recettes fiscales directes représente 26,31 % du budget réel de fonctionnement et affiche une évolution de + 22 % par rapport à l'année 2013, pour un montant de 30 440 K€ pour l'année 2014 (contre 24 950 K€ en 2013).

Cette augmentation s'explique avec la nouvelle recette « Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) » pour un montant de 4 378 K€, attribuée en compensations des AIS (Allocations Individuelles de Solidarité) versées par les Départements.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

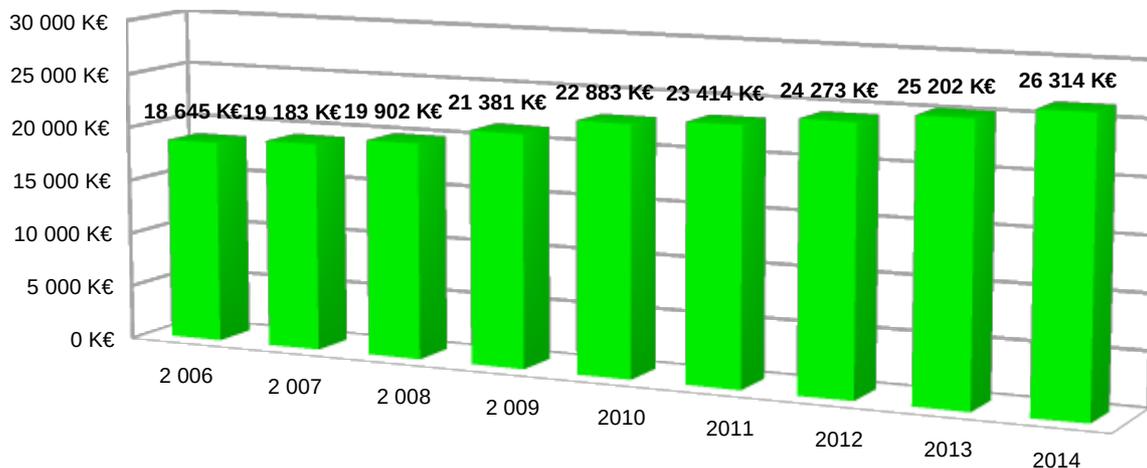
La fiscalité directe : 26 062 K€

	2011	2012	2013	2014
TAXES FONCIERES	14 348 821	14 884 737	15 348 809	16 404 989
FNGIR	916 519	915 704	918 061	918 061
DCRTP	1 191 081	1 221 963	1 183 791	1 183 791
CVAE	3 913 654	3 966 205	4 377 482	4 305 515
IFER	399 003	456 391	464 030	465 494
PART ETAT TSCA	2 348 141	2 620 163	2 657 532	2 784 281
TOTAL :	23 117 219	24 065 163	24 949 705	26 062 131
PART ETAT DMTO	251 967	251 967	251 967	251 967

À noter que depuis 2011, le Conseil général ne vote plus que le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une augmentation de 1 % du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties représentait en 2014 une augmentation du produit fiscal de 164 050 €, contre 153 488 € en 2013. Il s'élèvera en 2015 à un montant de 168 916 € (sur la base prévisionnelle 2015).

Par ailleurs, pour information, les bases fiscales liées à la taxe foncière sur les propriétés bâties ont évolué de +12,74 % entre 2011 et 2014.

Évolution du produit fiscal réellement perçu (part État DMTO incluse) Année 2006 à 2014 -



À noter qu'en 2014, l'Assemblée Départementale s'est prononcée en faveur de l'augmentation du taux de la taxe foncière le passant de 19,36 % à 19,94 %, augmentation correspondant aux engagements pris dans le cadre de la convention signée avec l'État en 2013 pour la mise en œuvre de la 2ème part du fonds de soutien aux départements en difficultés.

Le Dispositif de Compensation Péréquée (DCP) : 4 378 K€

Deux nouveaux outils ont été créés par la loi de finances de 2014 :

Frais de gestion de la taxe sur le foncier bâti :

L'article 26 de la Loi de finances 2014 dans le premier volet de la mise en œuvre du pacte de confiance et de responsabilité État-Collectivités locales dans sa dimension relative au financement des trois **allocations individuelles de solidarité (AIS)**, a prévu le transfert aux départements des frais de gestion de la taxe foncière sur le bâti.

Ces frais de gestion correspondent à un taux de 3 % soit :

- ∞ - 2 % au titre des frais de dégrèvement et de non-valeurs,
- ∞ - 1 % pour les frais d'assiette et de recouvrement.

La somme ainsi levée soit 827 M€ est répartie entre les départements afin d'améliorer le financement des trois AIS sur la base de deux parts :

- ∞ - 70 % soit 578,9 M€ sont distribués sur la base de la part du reste à charge total du département dans le reste à charge total national ;

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- ∞ - 30 % soit 248,1 M€ sont distribués en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges qui s'avère être celui utilisé pour répartir la première section du fonds de soutien de l'article 48 de la LFR 2012 soit la somme de :
- la part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA pondérée par 0,3) ;
 - la part des bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) et de l'attribution de compensation pour tierce personne (ACTP pondéré par 0,2) ;
 - la part des bénéficiaires du revenu de solidarité active (pour la partie « socle », RSA, pondérée par 0,2) ;
 - du ratio revenu par habitant de l'ensemble des départements sur revenu par habitant du département (pondéré par 0,3).

La somme des deux reversements ainsi obtenue est ensuite pondérée par le ratio du revenu par habitant de l'ensemble des départements sur le revenu par habitant du département.

Au titre de l'année 2014, le Département de la Lozère a perçu un montant de 4 377 887 €.

Relèvement du taux des DMTO

En complément de l'aide pérenne versée au titre de la DCP, l'article 77 de la LFI 2014 a ouvert la faculté pour les conseils départementaux de relever le plafond des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) de 3,8 % à 4,5 %.

Cette augmentation du taux a été votée le 31 janvier pour une application au 1er mars 2014 et ce pour une durée de deux ans, soit jusqu'en 2016 (cf. paragraphe suivant).

E - La fiscalité indirecte classique : 8 177 K€

Elle représente 7,07 % du budget de fonctionnement pour un montant total de 8 177 K€, soit une augmentation de + 4,16 % par rapport à 2013 (7 163 K€).

Elle comprend :

E.1 - Les droits et taxes départementaux d'enregistrement et taxe additionnelle : 4 305 K€

La taxe départementale de publicité foncière ou droit départemental d'enregistrement sur les mutations d'immeubles est un impôt perçu par les départements sur les ventes et sur tous les actes civils et judiciaires translatifs de propriété ou d'usufruit de biens immeubles à titre onéreux.

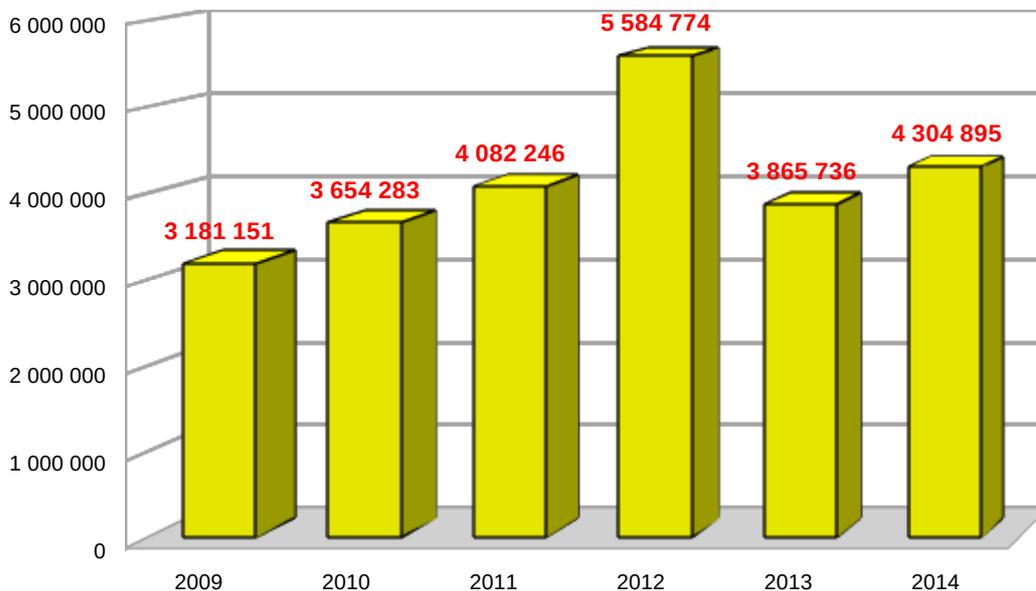
Évolution des droits d'enregistrement :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
TOTAL Droits enregistrement Taxe foncière + TADE	3 181 150,63 €	3 654 282,93 €	4 082 245,56 €	5 584 773,77 €	3 865 735,57 €	4 304 895,33 €
Evolution année n/n-1	-23,77%	14,87%	11,71%	36,81%	-30,78%	11,36%
Evolution 2009/2014	35,33%					

Après la chute des droits de mutation perçu en 2009, la hausse entamée en 2010 s'est confirmée en 2011 pour atteindre un niveau record en 2012 dû à la conjonction de différents événements (réforme de la fiscalité sur les plus-values, opérations exceptionnelles comme Arcelor, report...).

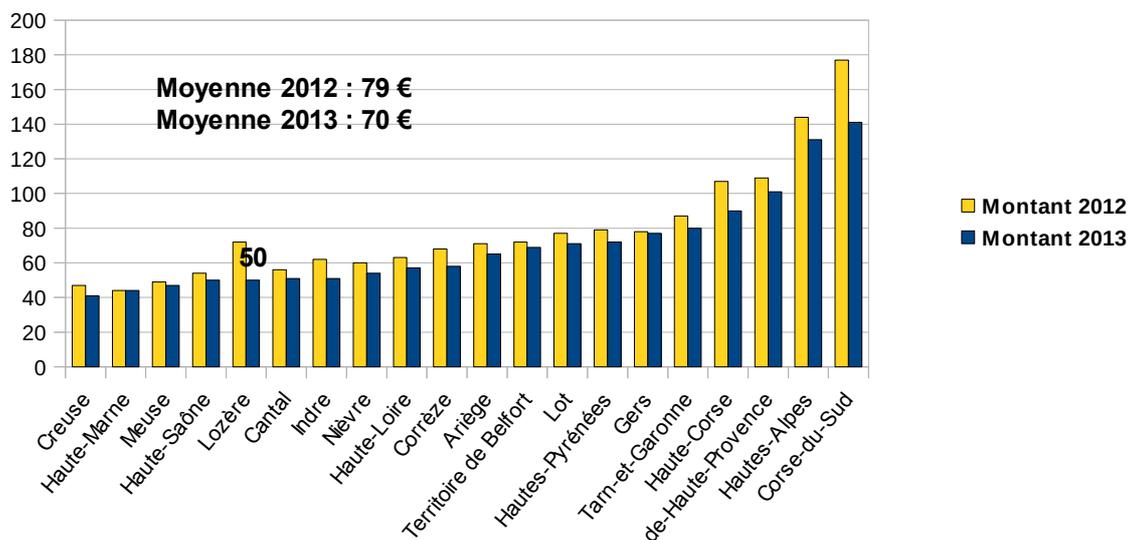
En 2014, le niveau d'encaissement atteint 4 305 K€, soit une hausse de +11,36 % par rapport à 2013 et reste au-dessus des années antérieures hors 2012 (+ 35,33 % par rapport à 2009), progression en grande partie due à l'augmentation du taux porté à 4,5 % au lieu de 3,8 %.

Évolution des droits de mutations à titre onéreux :



Les droits de mutation à titre onéreux représentaient en 2013 un montant de 50 € par habitant, contre 72 € en 2012. La moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants se situe quant à elle à 70 € par habitant en 2013 contre 79 € en 2010 (à noter cependant le caractère exceptionnel de l'année 2012).

Montants des recettes par habitant - DMTO -



E.2 - Le Fonds départemental de péréquation des DMTO : 2 455 K€

La péréquation : 1 872 K€

Les ressources de ce fonds sont réparties, chaque année, entre les départements dont le potentiel financier par habitant est inférieur à la moyenne des potentiels financiers par habitant de l'ensemble des départements, de la manière suivante :

- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le potentiel financier par habitant de l'ensemble des départements et le potentiel financier par habitant du département, multiplié par la population du département ;
- ∞ - pour 1/3 au prorata du rapport entre le montant par habitant des droits de mutation à titre onéreux perçus par l'ensemble des départements et le montant par habitant de ces mêmes droits perçu par le département.

L'introduction du critère du revenu par habitant au niveau de l'éligibilité et de la population au niveau de la répartition a pénalisé les départements ruraux mais a également réduit l'effet péréquisiteur visant à diminuer les écarts de richesse.

Le Département a perçu au titre de ce fonds un montant de 1 872 187 € pour 2014.

Le fonds de solidarité : 583 K€

Par ailleurs, dans le cadre de la loi de finances pour 2014 qui met en œuvre les conclusions du Pacte de confiance et de responsabilité établi entre l'État et les collectivités territoriales, il a été décidé la mise en place d'un fonds de solidarité alimenté par un prélèvement correspondant à 0,35 % des bases des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) des départements en 2013 (827 millions d'euros).

La répartition de ce prélèvement de solidarité comprend une part compensation à hauteur de 70% en fonction des restes à charge par habitant de chaque département au titre des allocations individuelles de solidarité et une part péréquation calculée selon un indice synthétique comprenant le nombre de bénéficiaires du RSA (20 %), de l'APA (30 %), de la PCH (20 %) et le revenu moyen par habitant (30 %).

En 2014, le département de la Lozère a perçu au titre de ce fonds de solidarité un montant de 582 940 € pour un écrêtement à hauteur de 314 425 €, **soit une recette réelle de seulement 268 515 €.**

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

	2011	2012	2013	2014
Fonds péréquation DMTO	5 241 754,00 €	5 411 352,00 €	1 989 957,00 €	1 872 187,00 €
Fonds solidarité				582 940,00 €
TOTAL	5 241 754,00 €	5 411 352,00 €	1 989 957,00 €	2 455 127,00 €
Evolution année n/n-1		3,24%	-63,23%	23,38%
Evolution 2011/2014		-53,16%		

La baisse constatée entre 2012 et 2013 (-3,421 M€) a résulté de l'introduction de deux nouveaux critères défavorables au Département :

- ∞ - un concernant l'éligibilité : le revenu par hab.
- ∞ - un concernant la répartition : la pondération par la population défavorisant ainsi grandement les départements ruraux.

La perte qui en résulte a été en 2013 de -3,421 M€ et de -3,539 M€ en 2014, soit une perte cumulée de 6,96 M€.

Le Fonds de solidarité créé par la loi de finance de 2014 est donc loin de compenser le manque à gagner.

E.3 - Le Fonds départemental de péréquation CVAE : 224 K€

Les ressources du fonds sont réparties au bénéfice de la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante d'un indice synthétique de ressources et de charges, ainsi que de tous les départements d'outre-mer. Cet indice est constitué de quatre critères :

- ∞ - le potentiel financier par habitant,
- ∞ - le revenu par habitant,
- ∞ - la proportion de personnes âgées de plus de 75 ans dans le département,
- ∞ - la proportion de bénéficiaires du RSA dans le département.

Le montant perçu en 2014 est de 223 651 € à un niveau équivalent de 2013 : 226 961 €.

E.4 - La taxe sur l'électricité : 983 K€

Elle est une taxe facultative assise sur la consommation d'électricité et mise en recouvrement par les distributeurs (EDF, GDF, POWEO, ENERCOP, etc) puis reversée au Département.

Cette recette propre du Conseil départemental fait l'objet pour partie de reversements annuels auprès du SDEE et de la Commune de Mende par le biais de conventions intervenues entre les parties (la convention avec la commune de Mende a pris fin au 31/12/2013).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
RECETTES PERCUES	810 112 €	851 158 €	878 389 €	926 159 €	998 508 €	982 695 €
VERSEMENTS A LA COMMUNE DE MENDE	96 787 €	99 104 €	99 498 €	107 071 €	113 605 €	0 €
VERSEMENTS SDEE	427 000 €	427 000 €	427 000 €	427 000 €	427 000 €	427 000 €
TOTAL DEPENSES	523 787 €	526 104 €	526 498 €	534 071 €	540 605 €	427 000 €

E.5 - La taxe d'aménagement : 203 K€

Depuis le 1er janvier 2012, il n'existe plus qu'une seule taxe d'aménagement dans laquelle sont fondues toutes les taxes d'urbanismes existantes dont la taxe départementale pour le financement des CAUE et la taxe départementale pour les espaces naturels sensibles. Son assiette est plus large en réintégrant toutes les surfaces de planchers, des combles et sous-sols au delà de 1,80 m et en n'excluant plus les surfaces aménagées en vue du stationnement des véhicules (cf. délibération n°CG_11_5113 du 17 octobre 2011).

Lors de sa séance du 17 octobre 2011, le Conseil Général a institué sur l'ensemble du territoire départemental la taxe d'aménagement au taux de 0,6 %.

Ce taux a été porté à 1% par délibération en date du 31 octobre 2013. Il se répartit comme suit :

- ∞ - financement des espaces naturels sensibles : 0,4%
- ∞ - financement du conseil d'urbanisme et d'environnement (CAUE) : 0,6 %

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes perçues au titre de la taxe d'aménagement évoluent de la manière suivante :

	2012	2013	2014
Taxe Urbanisme	100 033,00 €	25 647,00 €	
Taxe Aménagement		48 861,87 €	203 166,47 €
TOTAL	100 033,00 €	74 508,87 €	203 166,47 €

E.6 - Les autres taxes : 7 K€

Elles atteignent quant à elles un montant de 7 040,02 € correspondant aux redevances proportionnelles sur l'énergie produite par les usines hydroélectriques.

F - Autres recettes : 5 247 K€

Elles représentent 4,54 % du budget de fonctionnement pour un montant de 5 247 K€, en diminution par rapport à 2013 : 7 408 K€ (-29,2 %)

Elles comprennent les participations versées par l'Europe, l'État, la Région, mais aussi les autres recettes diverses telles que les recouvrements de dépenses sociales, les participations des communes aux transports, le FARPI.

F.1 - Les anciens fonds académiques de rémunérations des personnels d'internat (FARPI) : 285 K€

Depuis le 1er janvier 2006, les régions et les départements perçoivent directement la participation des familles antérieurement versée aux FARPI, participation qui finance une partie de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service affectés aux services de restauration et d'internat (40 % environ).

Le Département a mis en place des conventions d'objectifs avec les Collèges qui fixent les modalités de reversement au Département. Le taux applicable fait l'objet d'une délibération annuelle.

Ces reversements évoluent de la manière suivante :

En €	2009	2010	2011	2012	2013	2014
FARPI	201 183	187 352	239 866	311 771	267 673	284 961

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant indiqué correspond au montant perçu. En réalité, à partir de 2011, le paiement du dernier trimestre intervient en début d'année suivante. Si on réintègre ces sommes sur l'année de gestion, le montant de la recette FARPI est le suivant :

En €	2011	2012	2013	2014
FARPI	295 074	297 895	303 675	299 756

F.2 - Les transports : 739 K€

L'ensemble des recettes perçues au titre des transports s'élève à 738 647,22 € HT, dont 389 611,13 € au titre des participations des communes (53 %) et 349 036,09 € au titre des familles (47 %).

À noter que depuis le 1er janvier 2012, les transports scolaires sont soumis en dépenses et en recettes à la TVA (10%) qui est récupérée par la voie fiscale.

Toutes taxes comprises, le montant des recettes de transports scolaires 2014 s'élève à 805 933,22 € et augmentent de 5,09 % par rapport à l'année 2013 (766 919,74 €).

Le montant du crédit TVA concernant ce secteur s'élève en 2014 à 503 045 €.

F.3 - Recouvrements spécifiques : 1 840 K€

A titre d'information, je vous précise que les recouvrements sur dépenses d'aide sociale (recouvrements sur bénéficiaires, tiers-payants, successions, indus APA, RSA) s'élèvent en 2014 à 1 840 122,42 € contre 1 669 089,68 € en 2013.

F.4 - Autres : 2 383 K€

Les autres recettes d'un montant de 2 382 649,71 €, allouées au Département, correspondent notamment à des remboursements sur rémunérations et charges de personnels ainsi que des revenus des immeubles, ou produits exceptionnels divers.

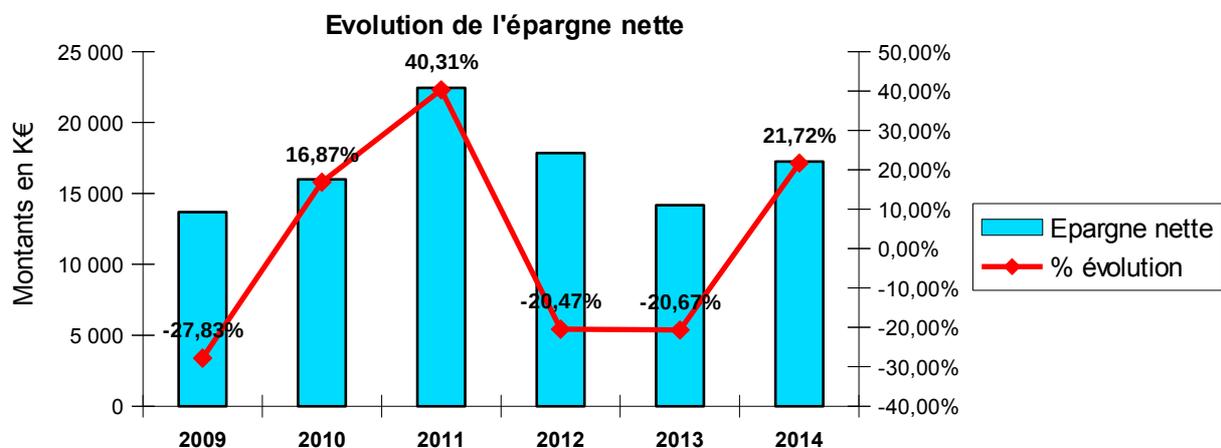
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

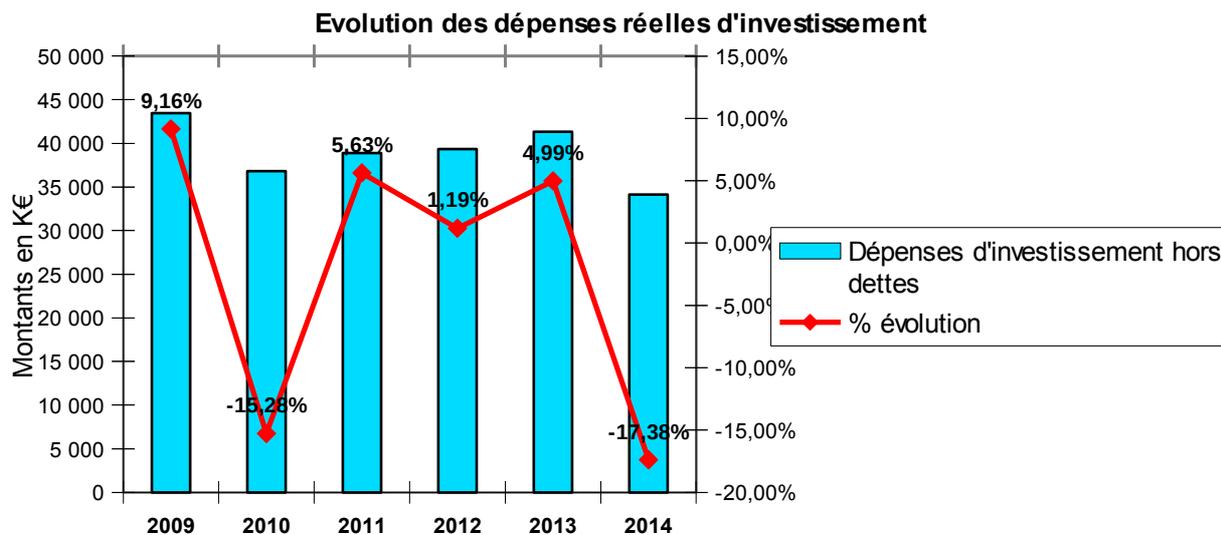
L'épargne nette d'un montant de 17 244 K€ en 2014 augmente de 21,72 % entre 2013 et 2014.

Cette évolution tient son explication dans la hausse de l'épargne brute de près de 4 K€, malgré l'augmentation du volume d'emprunts remboursés de près de 0,9 K€.

Le taux d'épargne nette de 13,7 % en 2009 atteint 14,9 % en 2014. Il était de 12,73 % en 2013.



Les dépenses d'investissement (hors dettes) ont diminué quant à elles entre 2009 et 2014 de - 21,46 % (- 17,38 % entre 2013 et 2014) pour atteindre 34 138 K€.



ÉVOLUTION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les taux d'exécution des dépenses réelles d'investissement (hors remboursements sur emprunts revolving), se situent à 80,81 % en 2014 contre 89,23 % en 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant des dépenses d'investissement réelles en K€ hors ligne d'emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie	44 040	38 192	40 398	41 097	43 614	37 326
Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement	81,93%	79,20%	75,87%	76,97%	89,23%	80,81%
Taux d'exécution dépenses réelles d'investissement hors annulations	78,16%	77,90%	74,52%	71,05%	79,85%	80,69%

Le montant des dépenses réelles d'investissement (remboursements d'emprunts inclus) se répartit comme suit :

par direction :

Investissement	Total consommé 2013	Total consommé 2014	% évolution
DFB	17 904 529	16 097 688	-10,09%
DAG-SIT	666 387	627 082	-5,90%
DAG-BMG	94 254	79 436	-15,72%
DATE	12 722 092	12 744 695	0,18%
DEAE	3 238 711	2 430 073	-24,97%
DSD	2 598 706	1 492 404	-42,57%
DTICP	1 887 264	2 045 369	8,38%
DESC	860 524	438 043	-49,10%
ARCHIVES	47 097	49 989	6,14%
BDP	29 485	5 707	-80,64%
DRTB (routes + bâtiments + transports)	17 106 115	13 164 574	-23,04%
SMPC	58 382	38 694	-33,72%
SDIS	0	200 000	
TOTAL	57 213 546	49 413 754	-13,63%

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

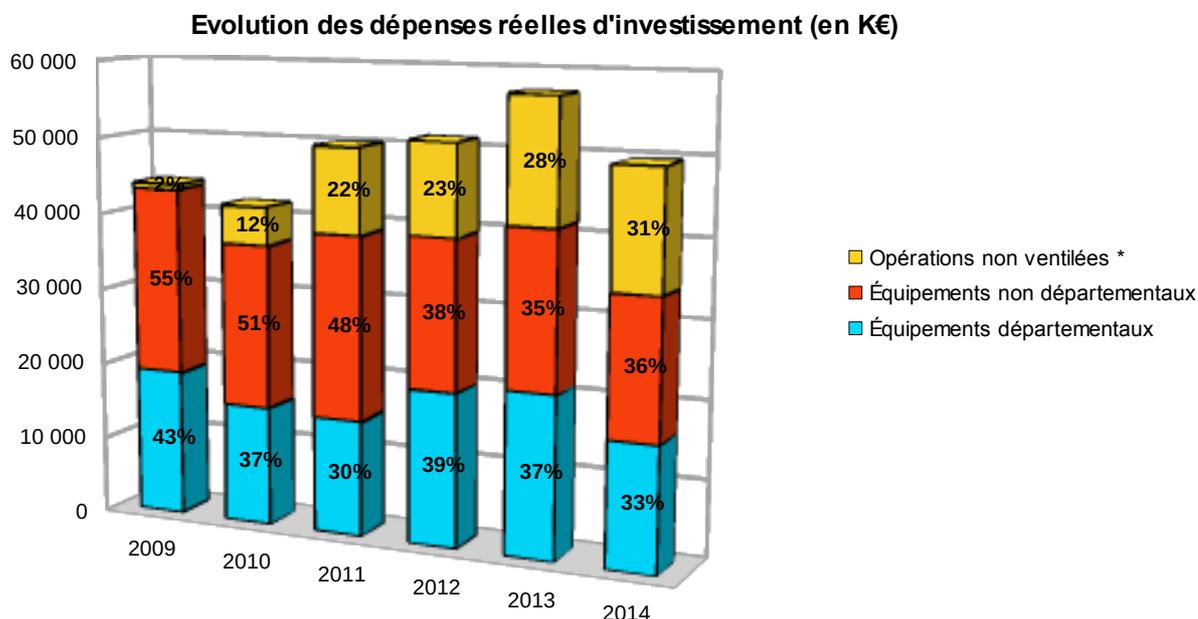
par nature d'investissements :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Équipements départementaux	19 103	15 512	15 043	19 944	21 019	16 144
Équipements non départementaux	24 181	21 215	23 769	19 369	20 252	17 924
Opérations non ventilées*	755	4 964	11 085	11 784	15 943	15 346
TOTAL	44 040	41 691	49 897	51 097	57 214	49 414

* Dettes, opérations patrimoniales, ...

En volume, les montants investis (hors opérations non ventilées) ont baissé de – 21,29 % (–12,20 % dettes comprises) entre 2009 et 2014, et de – 17,45 % entre 2013 et 2014 pour atteindre un montant de 34 068 K€.

En 2014, les équipements non départementaux représentent 53 % du total de la section d'investissement (en dépenses réelles hors opérations non ventilées) contre 47 % pour les équipements directs, soulignant l'implication importante du Département dans le tissu économique local de par ses différents programmes d'accompagnement.



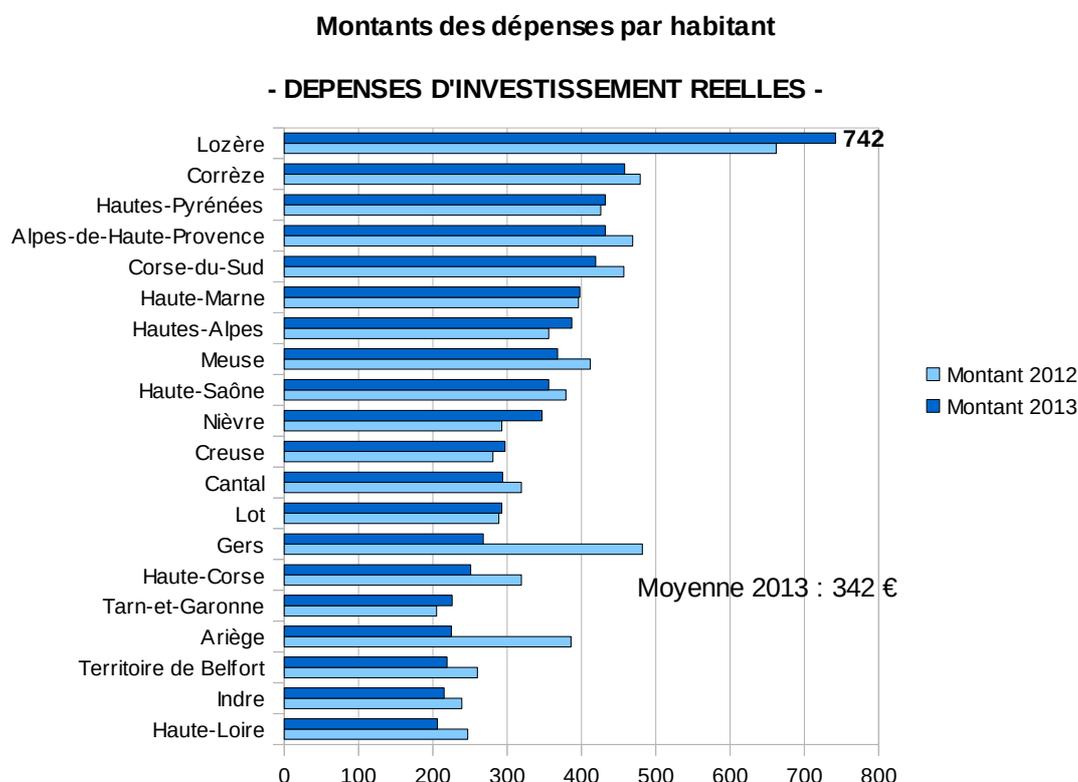
* dettes, opérations patrimoniales,...

A noter la part grandissante des opérations non ventilées du fait de l'augmentation du capital annuel de l'emprunt remboursé.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Sur la base du compte administratif 2013, la Lozère a investi un montant de 742 € par habitant contre 342 € par habitant en moyenne pour les départements métropolitains de la même strate. (641 € en 2014).

Le montant moyen par habitant des dépenses d'investissement des départements de moins de 250 000 hab a diminué de - 7,11 % entre 2012 et 2013, celles du département de la Lozère progressant de + 12,08 % sur la même période, mais diminuant de 13,61 % entre 2013 et 2014 (soit une baisse sur 2 ans qui reste très inférieure à celle des autres départements de la même strate).



Depuis le 1er janvier 2013, l'ensemble de la section d'investissement (hors opérations financières) est gérée en autorisations de programmes.

Au 31/12/14, le Conseil départemental disposait d'un stock d'autorisations de programmes (AP) de 100 178 K€ pour les années 2015 et suivantes.

Pour le budget principal, 34 138 K€ de crédits de paiement sur AP ont été consommés en 2014 sur un total de 41 500 K€ de crédits de paiement inscrits lors du BP et des différentes DM en 2014, d'où un ratio de capacité de couverture des AP de 2,93 années.

Ce ratio demeure inférieur à la durée de vie moyenne des AP, qui est de 3 ans. Il indique cependant que les trois exercices budgétaires futurs seront nécessaires pour financer les AP dans leur totalité.

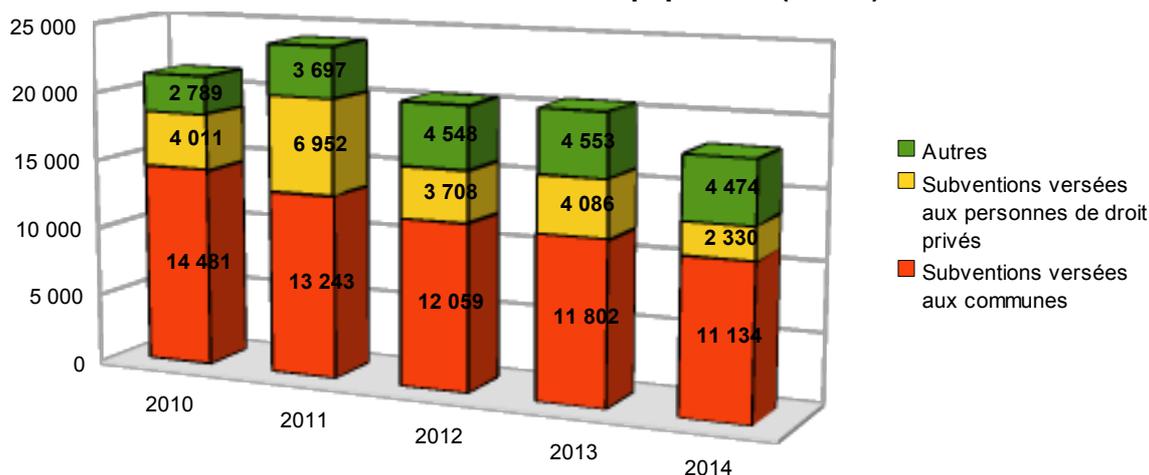
A - Les subventions d'équipement

	2010	2011	2012	2013	2014	% d'évolution 2010-2014	% d'évolution 2013-2014
Montant total en K€ des subventions d'équipement	21 281	23 892	20 315	20 441	17 938	-15,71%	-12,24%
Subventions versées aux communes	14 481	13 243	12 059	11 802	11 134	-23,11%	-5,66%
Subventions versées aux personnes de droit privé	4 011	6 952	3 708	4 086	2 330	-41,91%	-42,98%
Autres	2 789	3 697	4 548	4 553	4 474	60,42%	-1,74%

Les subventions d'équipement représentent en 2014, 48 % des dépenses réelles d'investissement hors emprunts revolving et 53 % des dépenses d'équipements départementaux et non départementaux. Depuis 2010, le montant total des subventions d'équipement a diminué de – 15,71 %. Après une hausse en volume de + 126 K€ entre 2012 et 2013, les subventions ont diminué de – 2 503 K€ entre 2013 et 2014.

Cette diminution qui concerne également les équipements départementaux s'explique principalement par la volonté de préserver la capacité d'endettement du Département et donc sa capacité future d'investissement.

Evolution des subventions d'équipement (en K€)

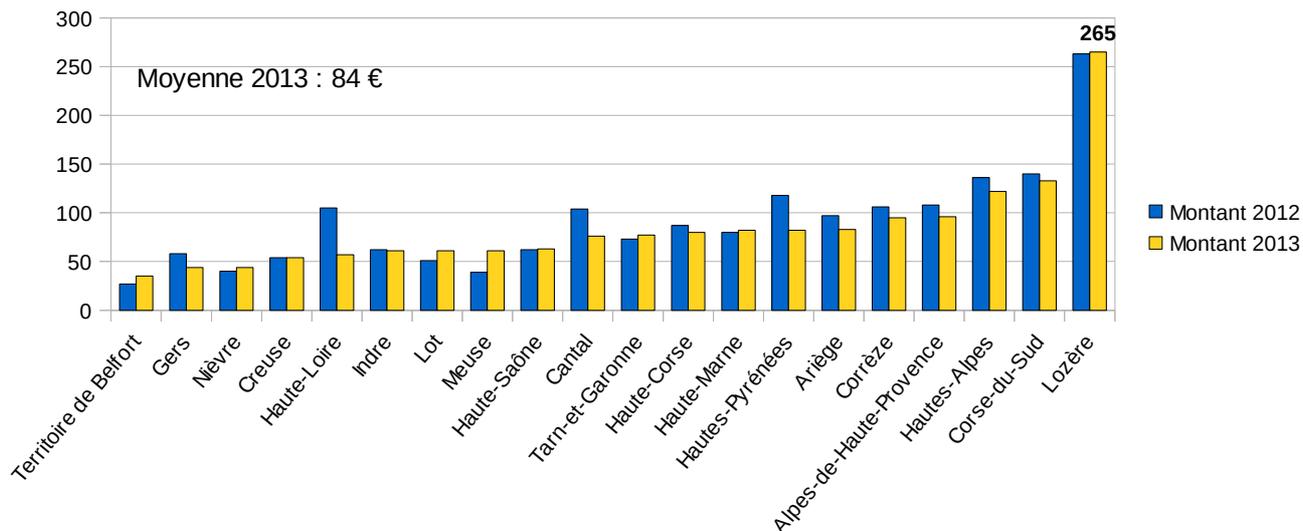


En moyenne, en 2012, les départements de moins de 250 000 habitants ont versé en subvention d'équipement 91 € par habitant. En 2013, cette moyenne par habitant passe à 84 € soit une diminution de – 7,69 %.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2013, 265 € par habitant de subvention d'équipement ont été versés par le Département, soit plus de trois fois la moyenne des départements de la même strate, confirmant la participation très importante du département dans le soutien à l'équipement (233 € en 2014).

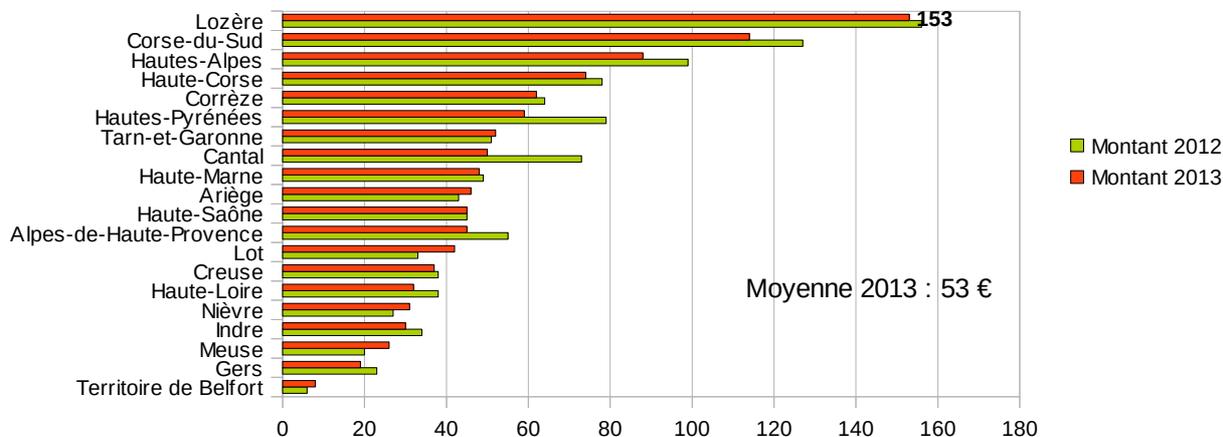
Montants des dépenses par habitant
- SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT -



Le département de la Lozère a versé en 2014, 144 € par habitant aux communes et EPCI sous forme de subventions à l'investissement soulignant la forte implication de celui-ci dans le tissu économique local. En 2013, la moyenne pour les départements de la même strate était de 53 €, contre 153 € pour le Département de la Lozère, soit trois fois moins que la Lozère.

Montants des dépenses par habitant

- SUVENTIONS D'EQUIPEMENT COMMUNES ET EPCI -



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements indirects d'un montant de 17 924 K€ se décomposent comme suit :

Direction de l'Aménagement et du Territoire : 12 707 K€

- ∞ - Loisirs aménagements villages → 3 157 K€
- ∞ - PED → 1 259 K€
- ∞ - Autres réseaux de voirie → 736 K€
- ∞ - Développement touristique → 2 135 K€
- ∞ - SDEE → 1 768 K€
- ∞ - Industrie, commerce et artisanat → 577 K€
- ∞ - Patrimoine → 893 K€
- ∞ - Ecoles Primaires → 713 K€
- ∞ - Autres actions diverses → 848 K€
- ∞ - Logement → 396 K€
- ∞ - Habitats jeunes agriculteurs → 167 K€
- ∞ - Bois – Energie → 58 K€

Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement : 2 302 K€

- ∞ - Eau & Assainissement → 1 589 K€
- ∞ - Agriculture → 317 K€
- ∞ - Déchets → 178 K€
- ∞ - Actions en faveur du milieu naturel → 139 K€
- ∞ - Défenses des forêts contre l'incendie → 54 K€
- ∞ - Améliorations foncières → 25 K€

Direction des Technologies, de l'Information, de la Communication et Prospective : 107 K€

- ∞ - Très haut débit → 107 K€

Direction de la Solidarité Départementale: 1 492 K€

- ∞ - Travaux Maisons de retraite → 1 422 K€
- ∞ - Autres actions sociales → 70 K€

Autres : 369 K€

- ∞ - Collèges → 243 K€

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

- ∞ - Patrimoine culturel → 32 K€
- ∞ - Équipements sportifs → 35 K€
- ∞ - Lycées → 52 K€
- ∞ - Bibliothèques → 5 K€
- ∞ - Ecoles primaires → 2 K€

Direction des Finances : 747 K€

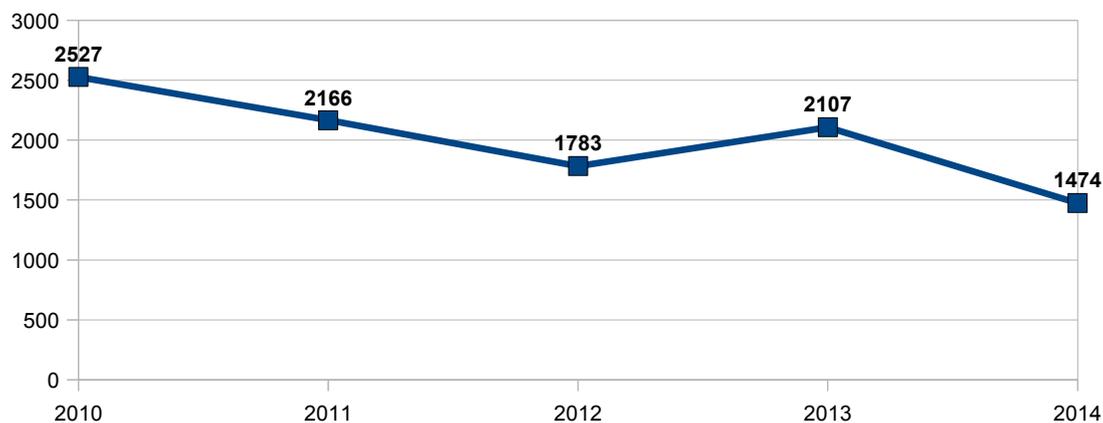
- ∞ - Taxe d'électrification : SDEE → 427 K€
- ∞ - Abattoir du Gévaudan → 320 K€

SDIS : 200 K€

Direction de l'Eau, de l'Agriculture et de l'Environnement

La consommation des crédits de paiement concernant l'AEP Assainissement a diminué de - 30,04 % entre 2013 et 2014.

**Consommation crédits AEP Assainissement
(en K€)**



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le nombre de dossiers traités de 2010 à 2014 se décompose de la manière suivante :

	2010	2011	2012	2013	2014
ASSAINISSEMENT	20	12	12	12	10
Nombre de stations d'épuration réhabilitées	11	7	8	7	3
Nombre de réseaux réhabilités	6	5	2	3	2
Créations SPANC				2	2
Nombre d'opérations de réhabilitation d'ANC aidées					1
Nombre de stations d'épuration créées	3		2	0	2
AEP	36	33	36	29	49
Nombre de procédures de régularisation	9	12	7	8	24
Nombre de d'opérations de travaux de protection	5	4	8	2	7
Nombre de traitements de potabilisation	5	5	5	2	
Nombre de scénarios structurants du SDDAEP	0	1	1	0	3
Nombre d'opérations de mobilisation de la ressource en eau ou de sécurisation	6	2	4	1	1
Équipements de gestion (compteurs, télégestion)	4	6	6	3	6
Nombre de réseaux fuyards réhabilités	1	3	4	9	6
Autres	6	0	1	4	2
ETUDES	8	9	4	2	3
AUTRES	7	6	5	1	4
Nombre d'aide à la structuration intercommunale					1
Nombre de créations de réseaux AEP/assainissement	7	6	5	1	3
TOTAL	71	60	57	44	66

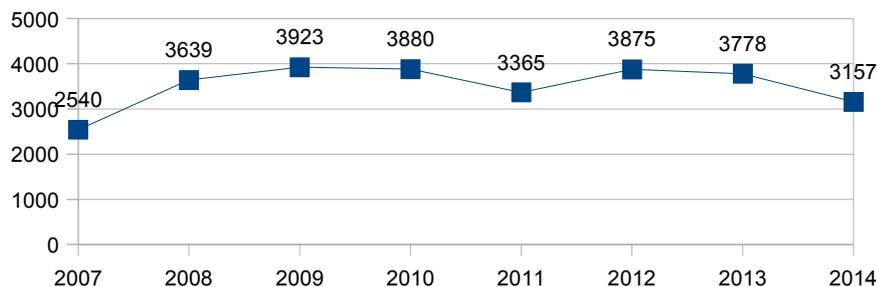
Il est à noter une inversion par rapport à la tendance antérieure de baisse du nombre de dossiers et notamment par rapport à 2013, dans le domaine de l'Eau Potable qui s'explique, pour l'essentiel, par l'accroissement du nombre de procédures de régularisation administrative de captages.

Cette situation découle d'une part du transfert de la mission d'assistance technique préalablement exercée par la SAFER au SATEP, qui a permis de déposer des demandes d'aides non transmises par la SAFER, et d'autre part des modifications des modalités de financement de l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Economie

Les subventions aux communes concernant les Loisirs et Aménagements de Villages enregistrent une baisse entre 2013 et 2014 de – 16,44 %.

Consommation crédits (en K€)



Ce programme a fait l'objet d'un effort important entre 2007 et 2013, progressant ainsi de 48,74 % sur cette période.

Sur l'année 2014, 3 157 283 € de crédits de paiement ont été consommés au titre de l'AP « Loisirs, aménagements de villages et équipements des communes » et ont concerné principalement :

- ∞ - l'aménagement, la construction ou la mise aux normes de bâtiments communaux (mairie, garages, salles, etc....) : 42 bâtiments ont été financés pour un total de 1 149 746 €,
- ∞ - l'aménagement de places, des centres bourgs, des traversées d'agglomération et de parkings : 41 communes ont bénéficié d'une aide pour un total de 1 690 207 €.

Le solde de 317 330 € a concerné le financement :

- ∞ - des programmes d'équipement de l'ensemble des foyers ruraux du Département et des centres de vacances de la Fédération des Œuvres Laïques de la Lozère,
- ∞ - l'embellissement de divers hameaux (enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, réfection de murs, espaces verts, espaces culturels...) : 5 communes ont été concernées,
- ∞ - l'aménagement de deux skates parks, de deux courts de tennis couverts, d'un stade et de divers petits équipements sportifs,
- ∞ - la réfection de sept ouvrages d'art sur la voirie communale.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A noter, sur l'année 2014, 686 121 € de crédits de paiement ont été consommés dans le cadre de l'autorisation de programme « Patrimoine » au titre de :

- ∞ - l'aménagement ou la restauration d'édifices non classés ou inscrits dans 19 communes. Ces aides ont concerné 16 églises, 3 tours, 1 temple, 1 château, pour un total de 411 515 €,
- ∞ - la restauration du petit patrimoine rural de 20 communes (19 fours, 2 fontaines, 1 calvaire, 2 moulins, 1 cadran solaire, 2 ponts et 1 pigeonnier), ainsi que la restauration de toitures sur des bâtiments classés, ou inscrits, ou se situant sur le site classé des Gorges du Tarn et de la Jonte, ou sur du patrimoine rural non protégé (11 particuliers concernés) pour un budget de 274 606 €.

B - Enseignement

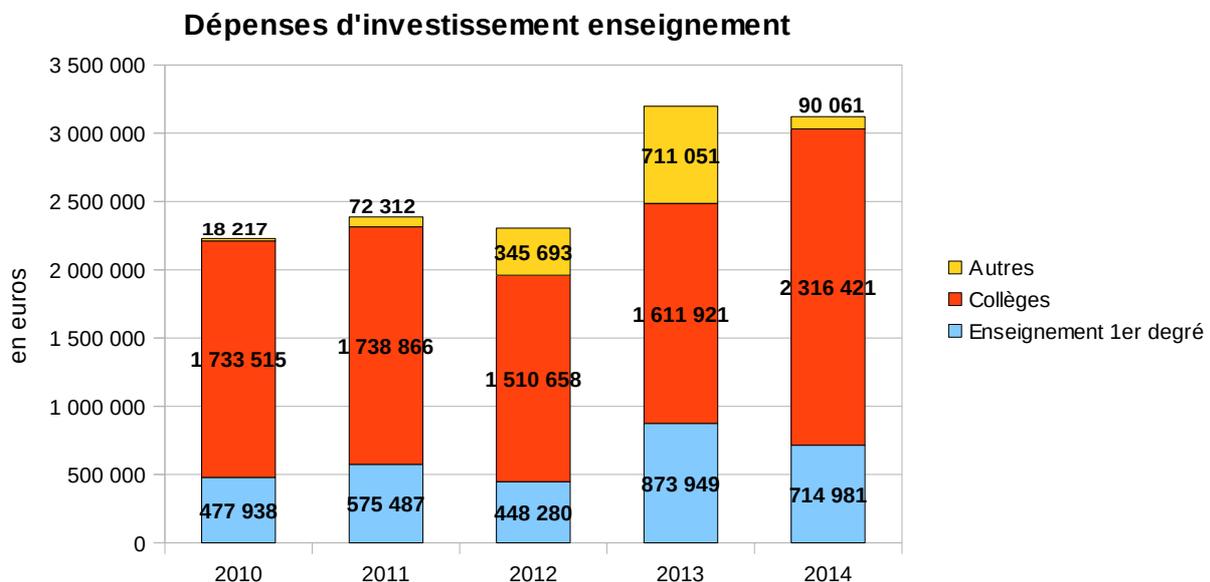
Les dépenses d'investissement liées à l'enseignement atteignent en 2014, 3 121 K€, en baisse de – 2,38 % par rapport à 2013.

74,21 % de ces investissements concernent les collèges du département pour un montant de 2 316 K€.

En €	2010	2011	2012	2013	2014
Enseignement 1er degré	477 938	575 487	448 280	873 949	714 981
Collèges	1 733 515	1 738 866	1 510 658	1 611 921	2 316 421
Autres	18 217	72 312	345 693	711 051	90 061
TOTAL	2 229 671	2 386 665	2 304 631	3 196 921	3 121 463

Les principaux nouveaux investissements réalisés ont été :

- ✔ - au titre des écoles primaires : subventions écoles de Banassac, Aumont Aubrac, Ste Enimie, Balsièges, St Martin de Lansuscle, Chanac, Ste Croix Vallée Française, Rieutort de Randon, Meyrueis, Le Malzieu Ville,
- ✔ - au titre des lycées : subvention convention Région travaux communs réfectoire lycée Chaptal et collège Henri Bourrillon à Mende,
- ✔ - au titre de l'enseignement supérieur : subvention antenne Sup Agro de Florac.



- ✔ - Concernant les collèges, il convient de distinguer les travaux, l'entretien et les équipements (mobilier, matériel pédagogique..) effectués sur les collèges publics du département, des

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

subventions aux organismes de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) pour des travaux de mise en sécurité et d'acquisition de matériel pédagogique pour les collèges privés sous contrat.

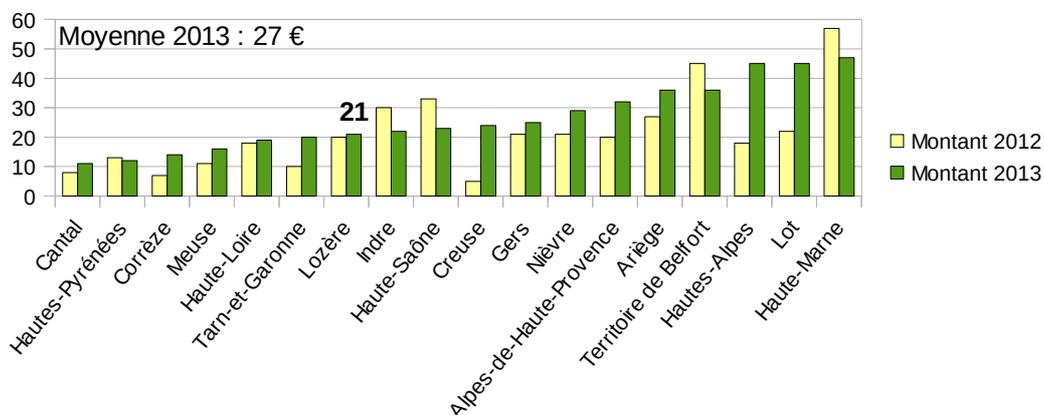
En €	2010	2011	2012	2013	2014
Collèges publics	1 512 839	1 560 916	1 315 255	1 377 913	2 091 343
Subventions OGEC	220 677	177 949	195 403	234 008	225 078
Total Collèges	1 733 516	1 738 866	1 510 658	1 611 921	2 316 421

Les principales dépenses (travaux, études et mobilier) concernant les collèges publics portent sur :

- ∞ - le début de la réhabilitation du collège Henri Gamala du Collet de Dèze (1,3 M€),
- ∞ - l'informatisation des collèges,
- ∞ - remplacement du SSI et adaptation des chassis aux collèges de Mende et de Ste Enimie,
- ∞ - rénovation des sanitaires des collèges de Saint Etienne Vallée Française et de Mende,
- ∞ - mise à niveau de système de désenfumage de l'internat du collège de Meyrueis,
- ∞ - travaux de rénovation thermique du collège de Saint Chély d'Apcher,
- ∞ - création accès handicapés aux collèges de Langogne et de Villefort,
- ∞ - matériel et mobilier pour les collèges de Mende, Langogne, Sainte Enimie, La Canourgue, Le Collet de Dèze, Le Bleyard, St Etienne Vallée Française, Vialas.

En 2013, le Conseil général a consacré environ 21€ par habitant d'investissement dans ses collèges (contre 20 € par habitant en 2012 et 23 € en 2011). En moyenne en 2012, les départements de la même strate ont investi 21 € par habitant dans les collèges départementaux, contre 23 € en 2011.

**Montants des dépenses par habitant
- INVESTISSEMENT COLLEGES -
(hors Corse)**



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2012 une équipe mobile a été mise en place pour réaliser des travaux dans les collèges publics.

En 2014, l'activité de cette équipe, composée de cinq agents, représente 7 198 heures, réparties comme suit :

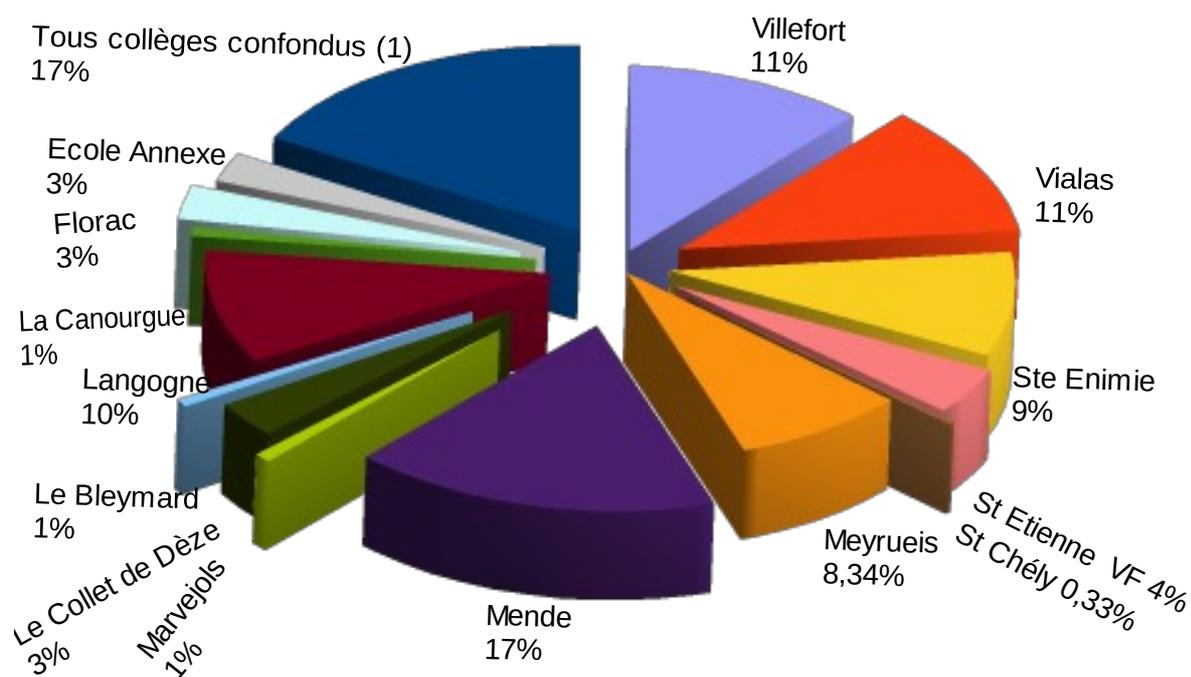
Collège	Nb Heures
Tous collèges confondus (1)	1255
Ecole Annexe	187
Florac	219
La Canourgue	59
Langogne	706
Le Bleymard	48
Le Collet de Dèze	227
Marvejols	60
Mende	1236
Meyrueis	600
St Chély	24
St Etienne Vallée Française	304
Ste Enimie	658
Vialas	809
Villefort	806
Total	7198

(1) Heures ne pouvant pas être attribuées à un seul collège : organisation de chantiers, achats de matériaux, réunions,.....

ACTIVITES	Nb heures
Transport	1 059
Activités du chef d'équipe (2)	938
Électricité	452
Plomberie	377
Peinture	2 077
Revêtement de sols, Carrelage	640
Cloisonnement et plafonds	603
Travaux autres	787
Divers	265
Total	7 198

(2) Temps consacré aux tâches administratives : préparation de chantiers, devis, commandes gestion du personnel, achats de matériaux

REPARTITION DES HEURES PAR COLLEGE



C - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

972 K€ ont été consacrés aux dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse et sports, soit un montant en hausse de 20 % par rapport à 2013.

Elles se répartissent comme suit :

En €	2010	2011	2012	2013	2014	% évolution 2013/2014
Activités artistiques	112 241					/
Patrimoine	786 939	738 496	986 805	626 615	779 275	24,36%
Bibliothèques, médiath.	8 697	6 062	7 201	32 509	5 707	-82,44%
Musées	26 846	480		2 492	3 000	20,39%
Archives	53 097	68 042	67 463	47 097	49 989	6,14%
Sports	54 266	37 956	47 920	34 626	34 672	0,13%
Jeunesse et loisirs	79 912	162 232	239 597	66 182	99 197	49,89%
TOTAL	1 121 998	1 013 268	1 348 986	809 521	971 840	20,05%

La plus forte progression en pourcentage concerne les dépenses Jeunesse et loisirs qui représentent 10,21 % des dépenses d'investissement pour un montant de 99 197 €, soit une hausse de + 49,89 % (+ 33 015 €).

Cette augmentation de subventions versées en 2014 s'explique par l'extension de la crèche de Langogne et la construction de crèches à Marvejols et Villefort.

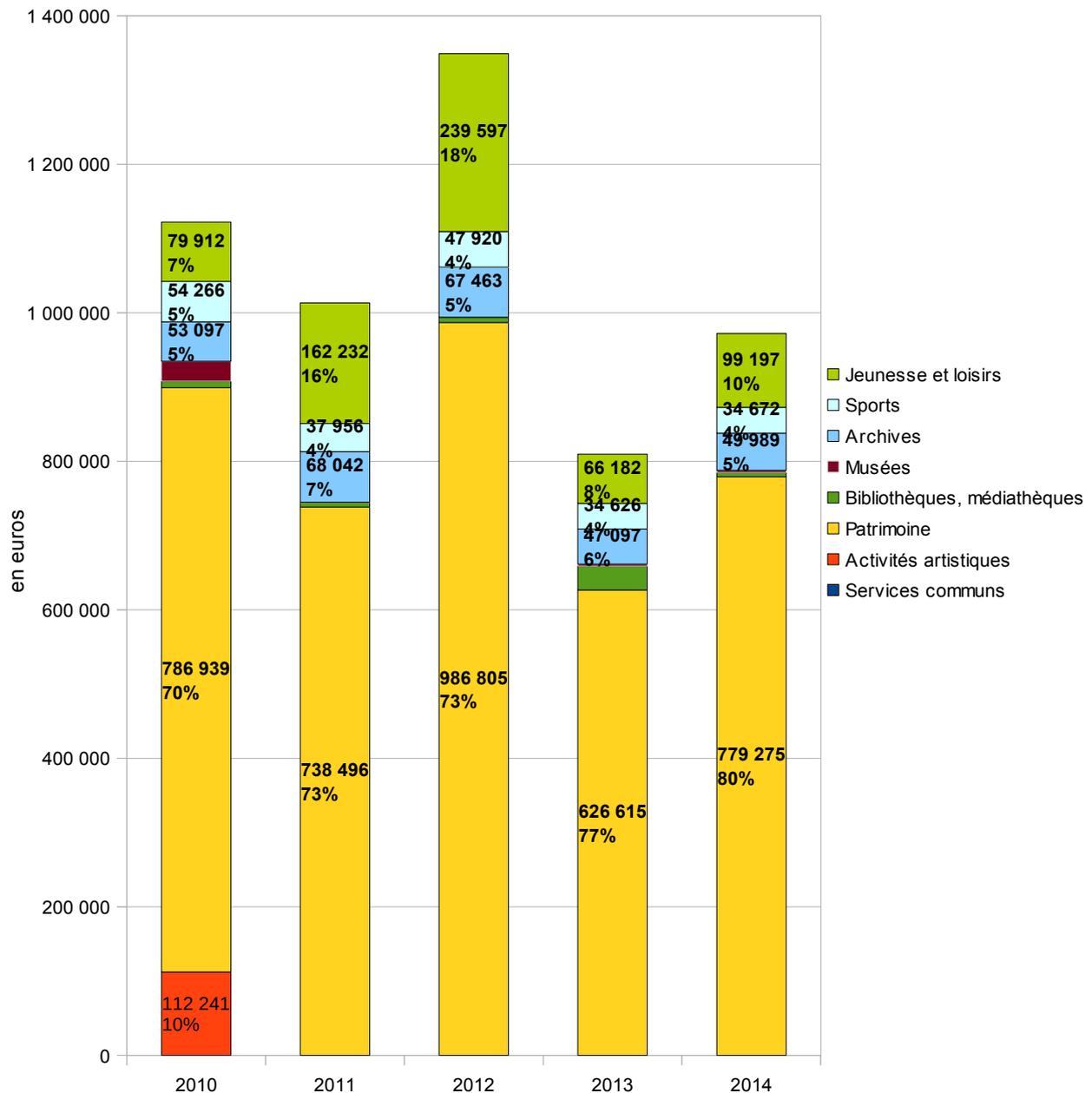
Les dépenses liées au patrimoine progressent de + 24,36 % et représentent en 2014, 80,19 % des dépenses d'investissement dans le domaine de la culture pour un montant de 779 275 € (152 660 € de plus qu'en 2013).

Elles recouvrent pour :

- ✔ - 71 % les aides accordées dans le cadre des programmes « monuments historiques et patrimoine » permettant la restauration du patrimoine (réhabilitation de fours, fontaines, chapelles, églises, ponts, temples, châteaux...), en hausse de 26 240 € par rapport à 2013,
- ✔ - 20 % les travaux de rénovation de l'église Saint Flour du Pompidou, en hausse de 97 216 € par rapport à 2013,
- ✔ - 9 % la rénovation des collections et oeuvres d'art du patrimoine des communes, en hausse de 32 197 € par rapport à 2013.

La plus forte baisse (- 82,44 %) liée aux aides pour les bibliothèques et médiathèques est due à la fin du versement de subventions pour l'aménagement et l'informatisation des bibliothèques municipales.

Dépenses d'investissement culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs - en volume -

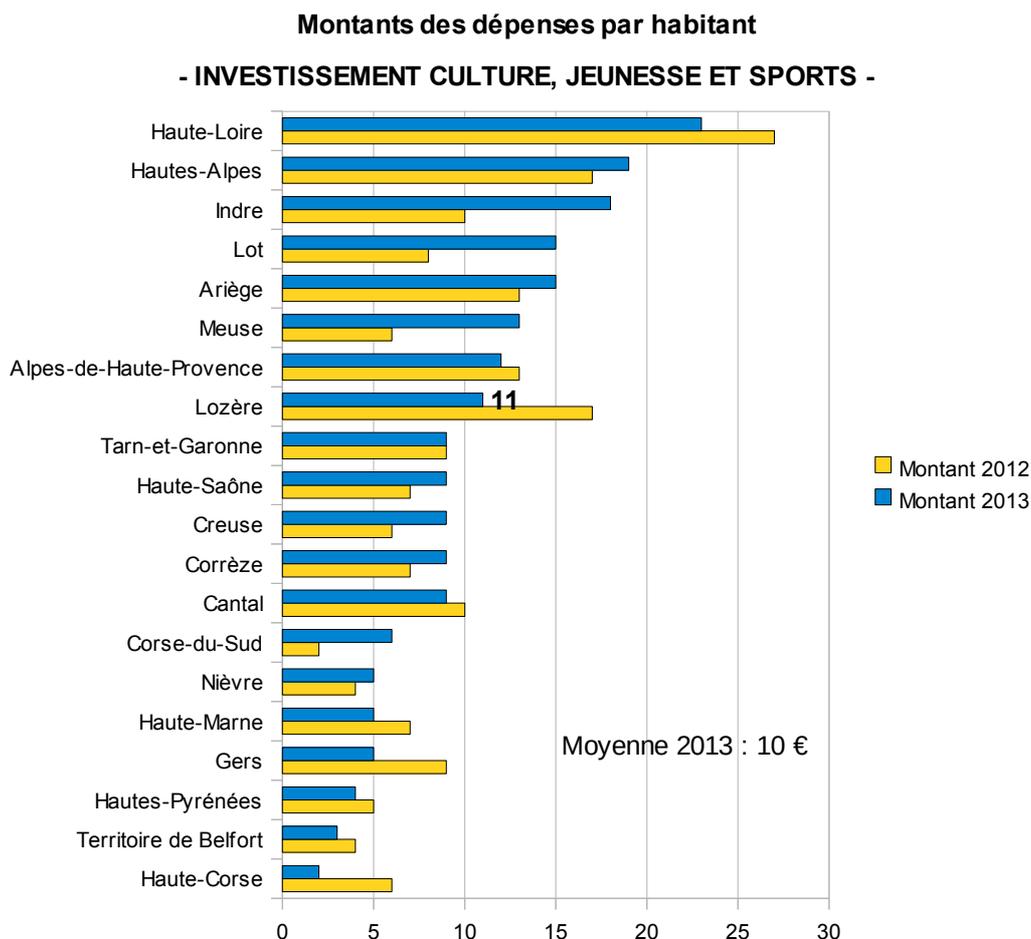


LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2014, 71,41 % des investissements de culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs ont été réalisés sous forme de subventions (694 K€) dont :

- ∞ - 586 K€ au titre des communes et structures intercommunales, CCAS et organismes publics divers (soit 84,44 % des subventions),
- ∞ - 108 K€ au titre des associations ou clubs sportifs (soit 15,56 % des subventions).

En 2013, les départements de moins de 250 000 habitants ont consacré 10 € par habitant en investissement lié à la culture, la vie sociale, la jeunesse et les sports contre 11 € pour le département de la Lozère (13 € en 2014).



D - Action sociale

Les subventions allouées par la direction de la solidarité départementale concernent pour l'essentiel le programme de réhabilitation des Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes – EHPAD.

	2010	2011	2012	2013	2014
EHPAD	3 044 593	3 346 178	1 403 106	2 575 594	1 422 066

En 2014, 6 maisons de retraite ont vu leurs investissements subventionnés à hauteur de 40 % :

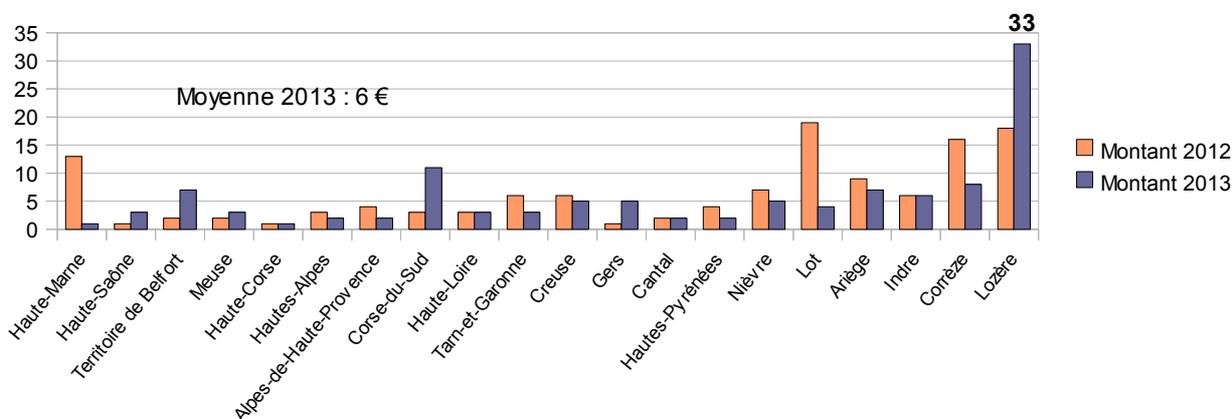
- ✔ - Maison de retraite l'Adoration à Mende : 212 K€,
- ✔ - EHPAD JB Ray à Marvejols : 547 K€,
- ✔ - EHPAD Résidence des Vallées à Villefort : 260 K€,
- ✔ - EHPAD de Luc : 29 K€,
- ✔ - EHPAD Hôpital de Langogne : 368 K€,
- ✔ - Maison de retraite d'Auroux : 6 K.

Ainsi depuis la mise en œuvre de ce programme, 27 établissements lozériens auront été aidés à hauteur de 27 M€, générant près de 120 M€ de travaux.

Par ailleurs, 70 K€ ont été consacrés à la création et/ou à l'aménagement de crèches et de centres de loisirs sans hébergement, actions portées par le service Enfance Famille. Ce montant correspond au solde de programmes comme Villefort ou aux tous premiers acomptes sur de grosses opérations comme à Langogne et Marvejols.

En 2014, le Conseil départemental de la Lozère a consacré 18 €/hab sur son budget d'investissement pour l'action sociale contre en 2013, 33 €/hab (soit 5,5 fois plus que la moyenne 2013 des départements métropolitains de moins de 250 000 habitants qui est de 6 €/hab).

Montants des dépenses par habitant
-INVESTISSEMENT ACTION SOCIALE-

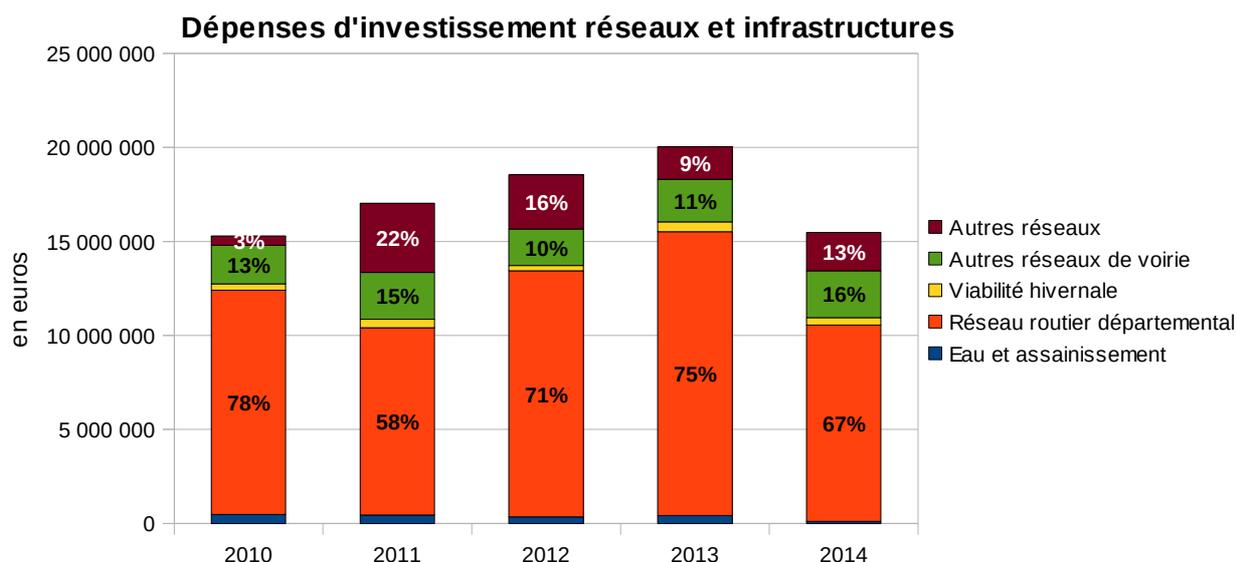


E - Réseaux et infrastructures

En 2014, plus de 31 % des dépenses réelles d'investissement du Département ont été consacrés aux réseaux et infrastructures. Ces dépenses sont en baisse de - 22,75 % (- 4 559 K€) par rapport à 2013. Les principales diminutions en 2014 concernent le réseau routier départemental dont les dépenses ont diminué de plus de 30 % entre 2013 et 2014, l'eau et l'assainissement (- 26,42 %) et la viabilité hivernale (- 24,39 %).

	2010	2011	2012	2013	2014
Eau et assainissement	480 543	451 277	343 520	412 352	108 956
Réseau routier départemental	11 920 454	9 957 642	13 099 817	15 100 918	10 436 297
Viabilité hivernale – matériel	347 565	458 703	276 655	522 561	395 101
Autres réseaux de voirie	2 045 642	2 484 714	1 938 869	2 275 559	2 504 044
Autres réseaux	492 143	3 683 138	2 891 974	1 722 598	2 030 094
TOTAL	15 286 348	17 035 474	18 550 835	20 033 988	15 474 492
% de la section d'investissement totale	36,67%	34,14%	36,30%	35,02%	31,32%

Les dépenses d'investissement sur le réseau routier départemental représentent 67,4 % des crédits consacrés aux réseaux et infrastructures. Les crédits budgétaires votés en 2014 s'élevaient à 13 506 489 €. Des retards dans les chantiers n'ont pas permis d'exécuter la totalité des crédits. 433 523 € ont été reportés et 99 000 € ont été annulés.



E.1 - Les investissements liés au réseau routier, à son entretien et à son exploitation :

Amélioration de la route

Les dépenses induites par les travaux d'amélioration (frais d'études, aménagements à vocation touristique et paysagère et travaux neufs) ont été de **2 426 052 €**.

Les crédits 2014 ont été exclusivement consacrés au réseau structurant :

- ∞ - Fin des travaux de la tranche 1 de l'aménagement de la RD 906 entre Luc et Bouchatel,
- ∞ - Poursuite des aménagements de la RD 806 avec la réalisation des terrassements au niveau du lieu-dit « Can de la Roche » (Lot1 section 1A),
- ∞ - A l'automne, démarrage des travaux de la RD 907 bis au sud des Vignes entre les PR 2+700 et 5+200. Ces travaux constituent la 2ème tranche de l'aménagement entre la limite avec l'Aveyron et le Pas de Soucy.

Il convient d'ajouter à ces dépenses **170 108 €** de frais liés aux interventions de géomètres, d'acquisitions foncières et de frais notariés.

Entretien des 2 265 km de voirie départementale (chaussées et ouvrages d'art):

4 432 918 € de crédits d'investissement ont été mobilisés pour l'entretien des chaussées :

- ∞ - 536 858 € de travaux urgents,
- ∞ - 814 871 € de dépenses de réfection de chaussée liées aux projets en agglomération sous maîtrise d'ouvrage communale,
- ∞ - 2 934 777 € pour les chantiers de renforcement et grosses réparations de chaussées sur les catégories 1A, 1B et 2A qui représentent un peu plus de la moitié des 2 265 kms du réseau routier.

Cette enveloppe a permis de financer de nombreux chantiers dont les plus significatifs sont ceux de la RD3 sur le secteur de Saint Gal et Saint Amans, de la RD 900 sur les communes d'Antrenas et Saint Laurent de Muret, de la RD 806 au sud de Saint Amans, de la RD 983 sur le secteur de Sainte Croix et Moissac Vallée Française et de la RD 987 à l'est de Nasbinals.

- ∞ - 146 412 € de travaux de sécurisation.

Par ailleurs **1 752 960 €** ont été mobilisés pour l'entretien des murs et ponts. Parmi les opérations phares financées sur ces programmes peuvent être cités la réhabilitation du pont métal de Cassagnas sur la RD 62, la réfection du pont neuf sur le Langouyrou à Langogne sur la RD 906, le remplacement du tablier du pont de la Bédaule sur la RD 12 à Fournels.

Exploitation de la route :

233 265 € ont été consacrés à l'acquisition de dispositifs de protection (en dehors des glissières financées sur opérations de travaux), de panneaux de signalisation et à l'abattage d'arbres en bordure du domaine public.

Entretien et acquisition de matériel

L'acquisition de véhicules (camions, véhicules utilitaires ou légers) pour les directions et services du Département a mobilisé en 2014 un budget de 839 138 € dont notamment 274 037 € de dépenses pour l'achat de 2 camions, l'un de 16 tonnes et l'autre de 19 tonnes, destinés à la viabilité hivernale.

Un montant de **283 511 €** a été consacré à l'acquisition de matériel technique dont 121 064 € pour du matériel lié à la viabilité hivernale (étraves, rabots et saleuses notamment).

Travaux réalisés dans les centres techniques du Conseil général (CTCG)

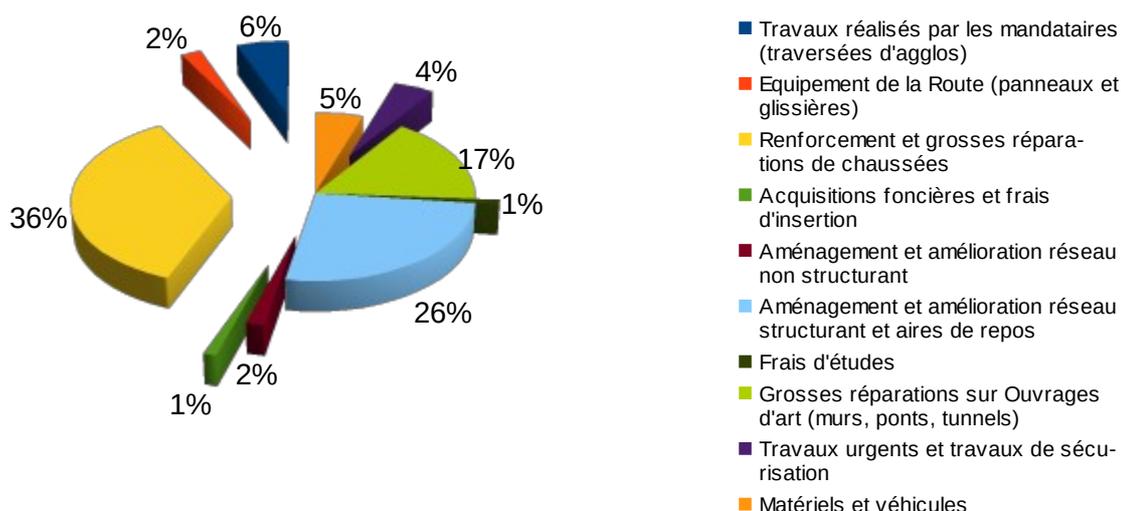
En 2014, 657 435 € de dépenses ont été consacrées aux bâtiments liés aux infrastructures dont :

- ∞ - 444 585 € pour la fin de l'opération de construction du Centre Technique du Malzieu-Ville,
- ∞ - 122 939 € pour la fin des travaux de rénovation de la chaufferie du Centre Technique du Bleygard,
- ∞ - le solde de l'enveloppe soit 89 911 € a été consacré à divers petits travaux d'investissement sur les autres centres techniques.

Marchés Publics

Il convient de rajouter aux dépenses de voirie 29 634 € de dépenses d'investissement liées à la passation des marchés.

Répartition des dépenses réalisées par nature de travaux



E.2 - Les autres réseaux de voirie (2 504 K€) :

correspondent aux subventions d'équipement versées aux organismes publics, dont :

- ∞ - 344 K€ d'aides aux communes et structures intercommunales dans le cadre des programmes d'aménagement urbain et d'aménagement de voirie,
- ∞ - 1 156 K€ pour le programme exceptionnel de voirie communale,
- ∞ - 1 004 K€ pour le SDEE.

E.3 - Les "autres réseaux" :

2 030 K€ ont été exécutés au titre des autres réseaux qui regroupent les programmes liés au très haut débit et à la résorption des zones blanches.

le programme Très Haut Débit pour 1 946 K€ :

Ce programme s'inscrit dans un objectif à long terme d'amener la fibre optique au plus près de l'utilisateur afin de proposer aux particuliers et aux professionnels de nouveaux services à très haut débit et à des prix compétitifs.

L'année 2014 a été marquée par :

- ∞ - L'achèvement du réseau Très Haut Débit et sa livraison au délégataire Net48, la commercialisation de ce réseau ayant démarré en juillet 2012,
- ∞ - L'enfouissement de fourreaux avec les lignes électriques 20 000 volts afin de constituer un réseau de collecte en fibre optique départemental, ce programme se poursuivant sur l'année 2014,
- ∞ - La réactualisation du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique afin de définir la stratégie de déploiement du Très Haut Débit sur le Département pour la période 2013-2020.

le programme Zones Blanches pour 84 K€ :

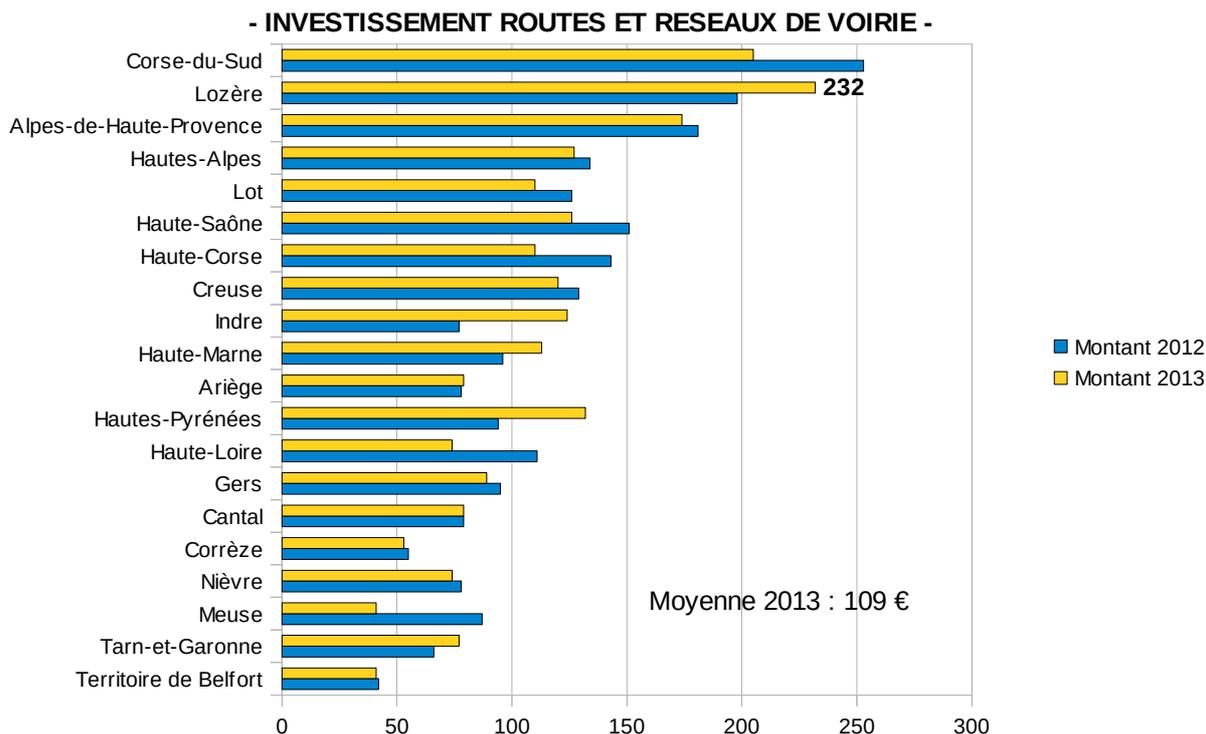
Les montants versés au titre de ce programme représentent le loyer versé à la Région Languedoc Roussillon au titre de l'investissement pour la résorption des zones blanches ADSL.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2013, les routes et voiries représentaient un montant de 232 € par habitant pour une moyenne des départements de moins de 250 000 habitants de 109 € par habitant.

A noter que la moyenne par habitant a diminué de - 4,38 % entre 2012 et 2013.

Montants des dépenses par habitant



F - Aménagement et environnement

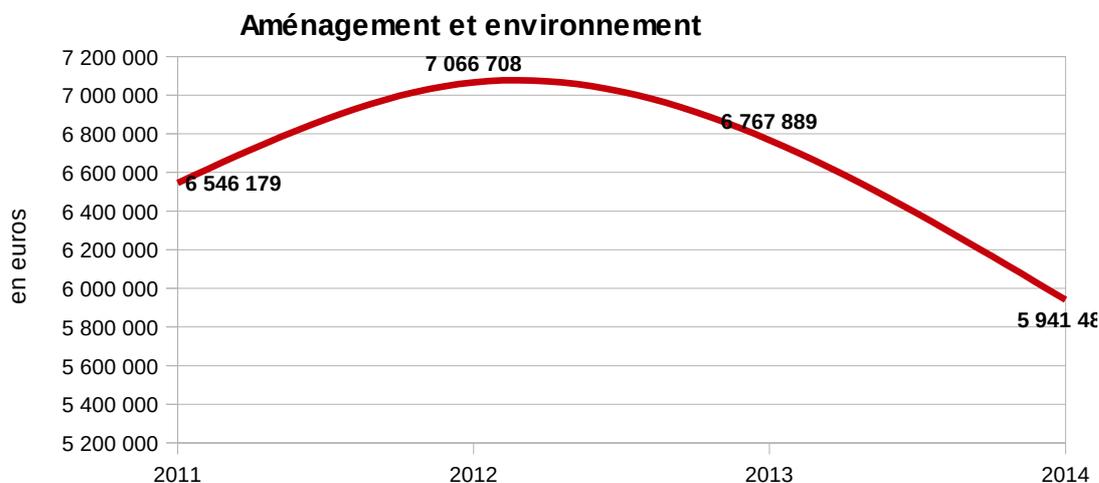
Les montants consacrés en investissement à l'aménagement et l'environnement atteignent 5 941 K€ en 2014.

87,03 % des crédits consacrés à l'aménagement et à l'environnement concernent le développement rural.

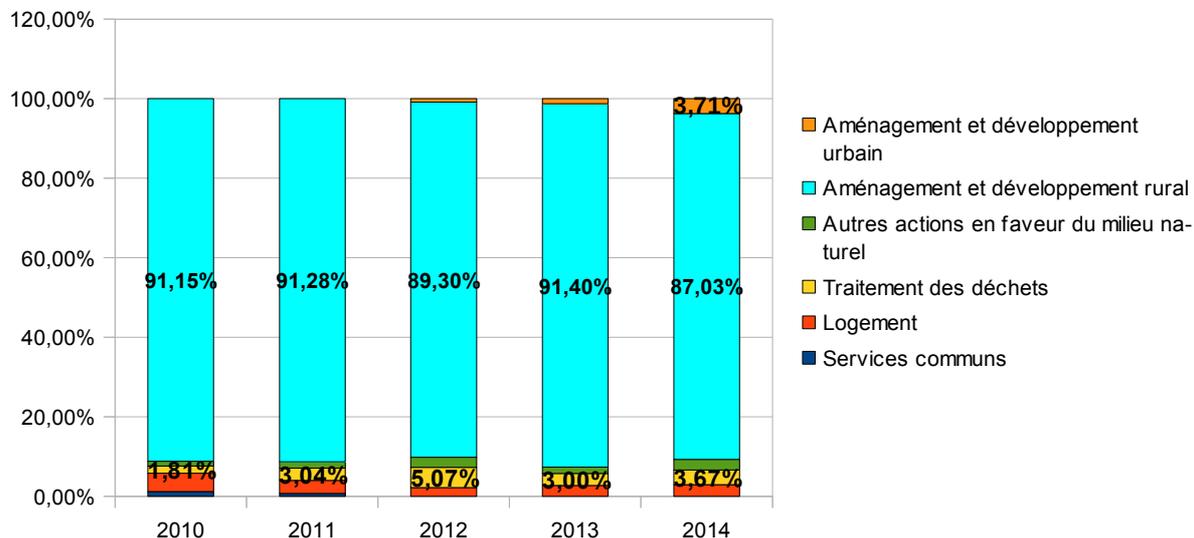
	2011	2012	2013	2014
Services communs	46 668	0	0	0
Logement	216 641	154 787	184 332	175 072
Traitement des déchets	198 888	358 315	203 012	218 024
Autres actions en faveur du milieu naturel	108 603	181 203	108 344	157 138
Aménagement et développement rural	5 975 379	6 310 507	6 185 756	5 170 611
Aménagement et développement urbain		61 896	86 445	220 638
TOTAL	6 546 179	7 066 708	6 767 889	5 941 483

Plus de 5 883 K€, soit près de la totalité des crédits alloués à l'aménagement et l'environnement, sont versés sous forme de subventions d'équipement (dont 95,51 %, soit 5 620 K€ pour les communes et structures intercommunales) :

- ∞ - 1 474 K€ au titre de l'AEP assainissement,
- ∞ - 3 517 K€ au titre des programmes loisirs et aménagements de villages,
- ∞ - 172 K€ au titre du patrimoine et du SDEE,
- ∞ - 131 K€ au titre du logement,
- ∞ - 164 K€ au titre du traitement des déchets,
- ∞ - 129 K€ au titre des aménagements fonciers,
- ∞ - 33 K€ au titre des autres programmes.



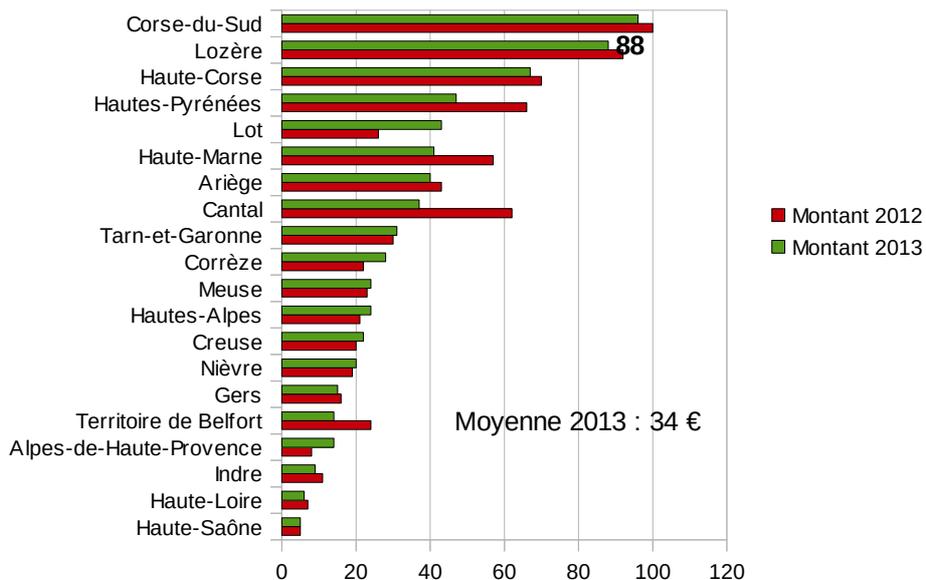
Répartition des dépenses d'investissement aménagement et environnement



En 2013, le département de la Lozère a consacré 88 € par habitant de crédits d'investissement au titre de l'aménagement et de l'environnement (77 € par habitant en 2014), pour une moyenne de 34 € par habitant pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants.

Montants des dépenses par habitant

- INVESTISSEMENT AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT -



G - Développement économique

Les dépenses liées au développement économique représentent en 2014 un montant de 4 333 K€ en baisse de - 15,17 %, après une progression régulière jusqu'en 2011.

en euros	2011	2012	2013	2014
Services communs	1 162 626	583 331	583 299	419 111
Structures d'animation et de développement économique	205 302	946 167	383 515	0
Agriculture et pêche	1 235 503	961 439	1 045 964	769 901
Industrie, commerce et artisanat	885 574	780 352	745 763	576 640
Développement touristique	1 350 302	1 407 525	1 489 284	2 135 351
Maintien et développement des services publics non départementaux	967 610	662 438	860 605	432 424
TOTAL	5 806 917	5 341 252	5 108 430	4 333 427

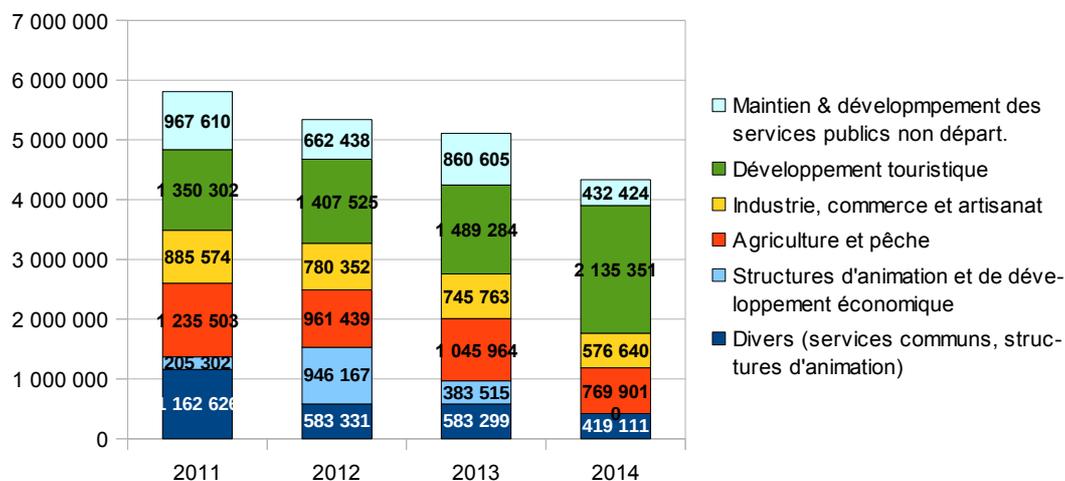
Les dépenses de structures d'animation et de développement économique ont été supprimées : ces dépenses correspondaient au versement d'une subvention d'équipement du budget principal au budget de l'Aire de la Lozère dans le cadre des travaux de réhabilitation.

Les dépenses «maintien et développement des services publics non départementaux» ont fortement diminué du fait du non renouvellement du versement d'un complément de subvention de 320 K€ à l'abattoir du Gévaudan.

Le poste Agriculture et Pêche diminue entre 2013 et 2014 essentiellement en raison du versement en 2013 d'un montant de 600 K€ à l'abattoir d'Antrenas au titre d'un apport en compte courant. En 2014, une subvention de 320 K€ a été versée à l'abattoir d'Antrenas.

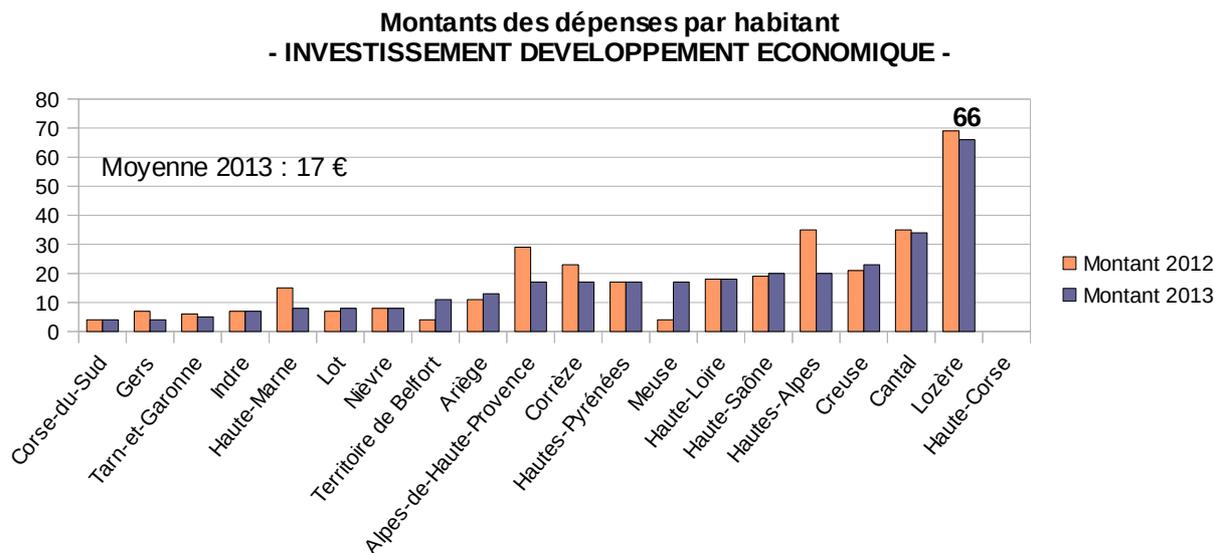
Les dépenses «développement touristique» ont progressé de 43,38 % en raison de paiements plus importants sur les sites touristiques départementaux, les projets touristiques structurants et les aides en faveur des entreprises touristiques.

Dépenses développement économique

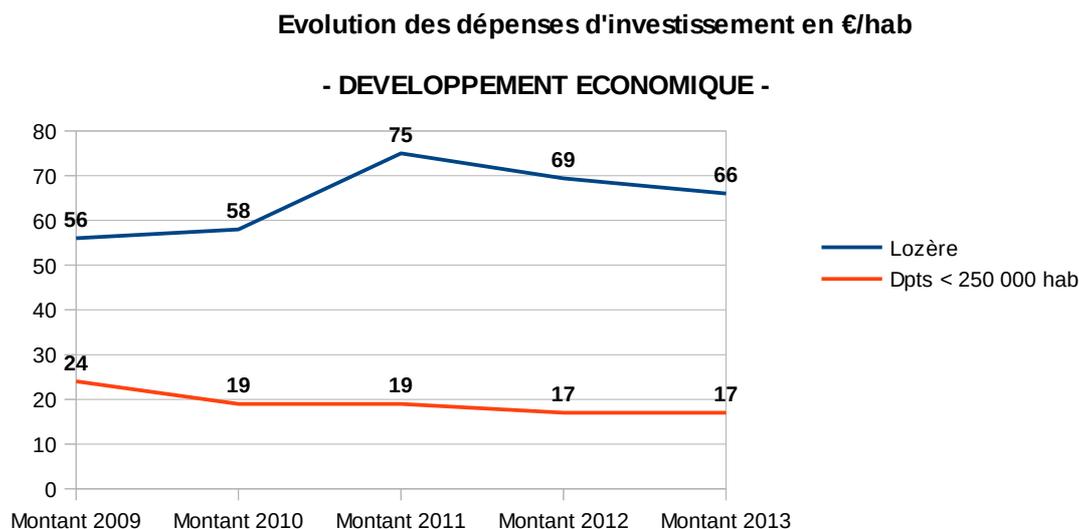


En 2013, le Conseil départemental de la Lozère a consacré 66 € par habitant aux investissements liés au développement économique contre une moyenne de 17 € par habitant pour les départements de la même strate, soit quatre fois plus.

En 2014, le montant par habitant consacré au développement économique est de 56 € par habitant.



Le montant moyen des dépenses d'investissement des départements de – 250 000 habitants consacré au développement économique est en diminution depuis 2009, alors que celui du département de la Lozère a progressé de + 23 % sur la même période.



H - Subventions Plan d'Équipement Départemental

Sur l'année 2014 des paiements ont été effectués à hauteur de 1 259 340 € sur l'AP « PED ».

Ce montant représente :

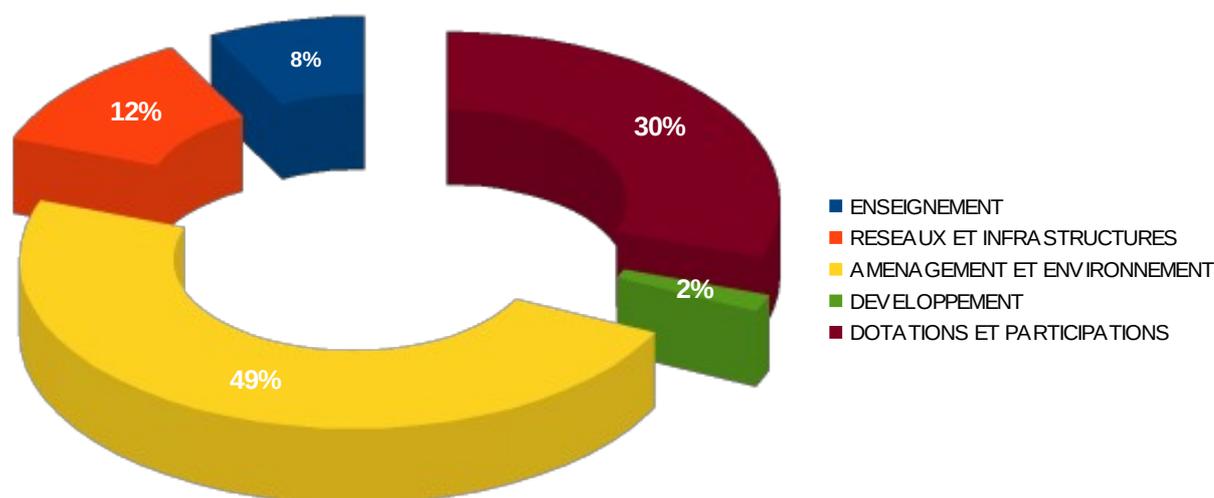
- ∞ - 281 128 € pour la réfection et l'entretien de la voirie communale dans 39 communes ou communautés de communes,
- ∞ - 358 286 € pour divers travaux de création, d'entretien ou de mise aux normes de 46 bâtiments communaux,
- ∞ - 181 174 € pour l'achat de mobilier et matériel divers dans 46 communes ou communautés de communes, dont 13 919 € pour l'achat de matériel informatique,
- ∞ - 125 840 € pour des travaux d'aménagement de villages dans 29 communes,
- ∞ - 94 994 € pour l'achat de matériel de déneigement ou de matériel pour les services techniques de 20 collectivités,
- ∞ - 217 918 € pour des aménagements ou des acquisitions dans divers domaines dans 40 communes (équipements sportifs, patrimoine, documents d'urbanisme, acquisitions foncières, tourisme, AEP, assainissement, études...).

LES RECETTES INVESTISSEMENT

En 2014, les recettes réelles d'investissement hors emprunt s'élèvent à 10 957 240,24 € contre 13 969 801,86 € en 2013 (soit -21,56 % d'évolution).

INVESTISSEMENT	Total consommé 2012	Total consommé 2013	Total consommé 2014
- SERVICES GENERAUX (dons, ...)	2 040,14	62 087,79	0,00
- ENSEIGNEMENT (DDEC, ...)	838 035,10	834 974,00	834 974,00
- RESEAUX ET INFRASTRUCTURES (subventions voirie...)	960 538,41	3 392 522,65	1 281 643,99
- AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT (DGE, ...)	5 767 510,61	5 985 835,83	5 322 917,41
- DEVELOPPEMENT (subventions Bagnols , Téléphonie, Créances...)	445 939,66	774 624,59	179 816,84
- DOTATIONS ET PARTICIPATIONS (FCTVA, ...)*	2 556 493,00	2 919 757,00	3 337 888,00
- OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (remembrement A 75)	0,00	0,00	0,00
Recettes réelles d'Investissement** (hors emprunt) :	10 570 556,92	13 969 801,86	10 957 240,24
- EMPRUNT (emprunts, opérations, créances, ...)	21 000 000,00	26 414 836,86	18 400 000,00
Recettes réelles d'Investissement** (emprunt compris) :	31 570 556,92	40 384 638,72	29 357 240,24

- Répartition des recettes réelles d'investissement 2014 (hors emprunt) -



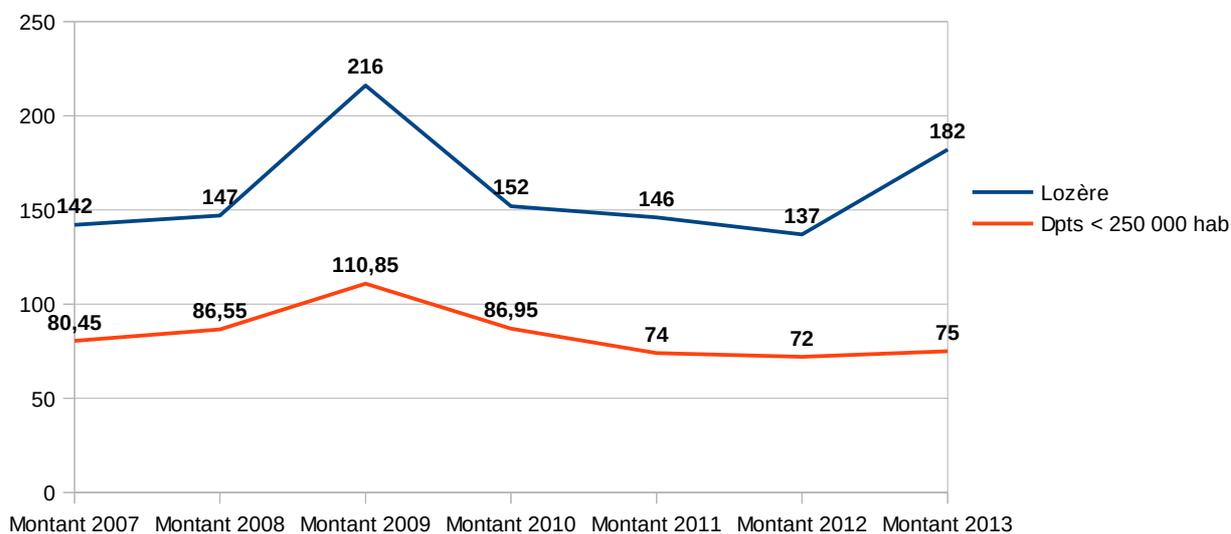
Le taux de recouvrement des recettes réelles d'investissement hors emprunt est passé de 87,96 % en 2008 à 91,07 % en 2014.

Recettes recouvrées	16 577	11 678	11 283	10 571	13 970	10 957
Recettes budgétées	18 845	13 002	12 216	11 251	14 107	12 031
Taux de recouvrement	87,96%	89,82%	92,36%	93,96%	99,03 %*	91,07%

* Une décision modificative en décembre 2013 a permis d'ajuster au mieux les recettes d'où le taux d'exécution de près de 100 %.

En 2013, les recettes d'investissement hors emprunts et excédent de fonctionnement, représentent un montant de 182 € par habitant pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 75 € par habitant. En 2012, elles représentaient un montant de 137 € par habitant.

Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab
- hors emprunts et excédent de fonctionnement -



Les recettes réelles d'investissement peuvent se diviser en 5 grands groupes :

- ∞ - la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) et les amendes des radars automatiques,
- ∞ - la dotation globale d'équipement (DGE),
- ∞ - le fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (F.C.T.V.A),
- ∞ - les autres recettes,
- ∞ - l'emprunt.

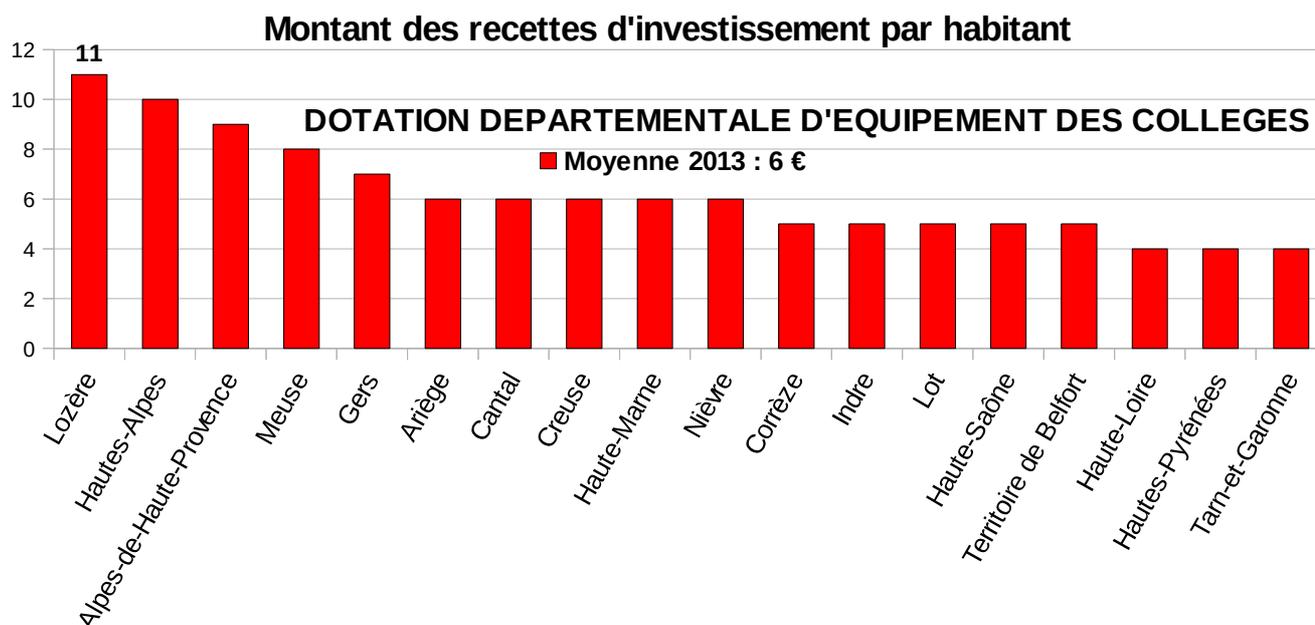
A - La D.D.E.C. et les amendes de radars automatiques

Ces recettes d'un montant de 1 214 K€ représentent 11,8 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt en 2014 (8,69 % en 2013).

A.1 - La Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C)

Le montant de la DDEC est figé depuis 2009 à 834 974 €.

Le montant de la DDEC représente en 2013, comme en 2012, une recette de 11 € par habitant, la moyenne pour les départements métropolitains de moins de 250 000 habitants étant de 6 €.



A.2 - Les amendes de radars automatiques

L'article 40 de la LFI 2008 a réservé aux départements une part du produit des amendes dressées par voie de radars automatiques afin de financer des opérations contribuant à la sécurisation de leur réseau routier.

Une valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements est défini par le comité des finances locales (CFL) et est appliquée au nombre de kilomètres de voirie appartenant à chaque département pour déterminer le montant des attributions à verser.

La longueur de voirie de référence pour le département de la Lozère au 1er janvier 2014 a été fixée à 2 271 000 m, comme en 2012 et 2013.

La note du 24 novembre 2014 du ministère de l'intérieur a fixé la valeur unitaire du produit des amendes de police reversé aux départements à 166,9374 €. Elle s'élevait en 2010 à 78,2043 €. Cette forte augmentation de la valeur unitaire explique le doublement du produit perçu depuis 2011.

Un montant de dotation de 379 115 € a été perçu en 2014 au titre des amendes de radars automatiques, soit un niveau équivalent à 2013.

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
AMENDES DE POLICE – RADARS AUTOMATIQUES	178 118 €	177 446 €	355 125 €	355 465 €	379 161 €	379 115 €

B - La Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)

Principale recette d'investissement, elle représente 47,90 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt pour un montant de 5 248 K€.

Conformément à l'article L 3334-10 du code général des collectivités territoriales, cette dotation est répartie entre les départements :

- ∞ - pour 76 % de son montant au prorata de dépenses d'aménagement foncier effectuées et des subventions versées pour la réalisation des travaux d'équipement rural par chaque département,
- ∞ - pour 9 % de son montant afin de majorer les attributions versées aux départements au titre de leurs dépenses d'aménagement foncier du dernier exercice connu (l'exercice 2013 pour la DGE 2014), soit 29,7 K€ notifiés,
- ∞ - pour 15 % de son montant afin de majorer la dotation des départements dont le potentiel fiscal par habitant est inférieur d'au moins 40 % au potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des départements ou dont le potentiel fiscal par kilomètre carré est inférieur d'au moins 50 % au potentiel fiscal moyen par kilomètre carré de l'ensemble des départements. A été notifié au Département un montant de 3 537 K€ au titre de cette majoration pour insuffisance du potentiel fiscal.

Le taux de concours applicable à la fraction principale de la DGE des départements en 2014 est égal à 24,68 % (contre 23,35 % en 2013).

Le montant de la DGE perçu en 2014 diminue de -11,55 % par rapport en 2013 (5 248 K€ en 2014 contre 5 933 K€ en 2013).

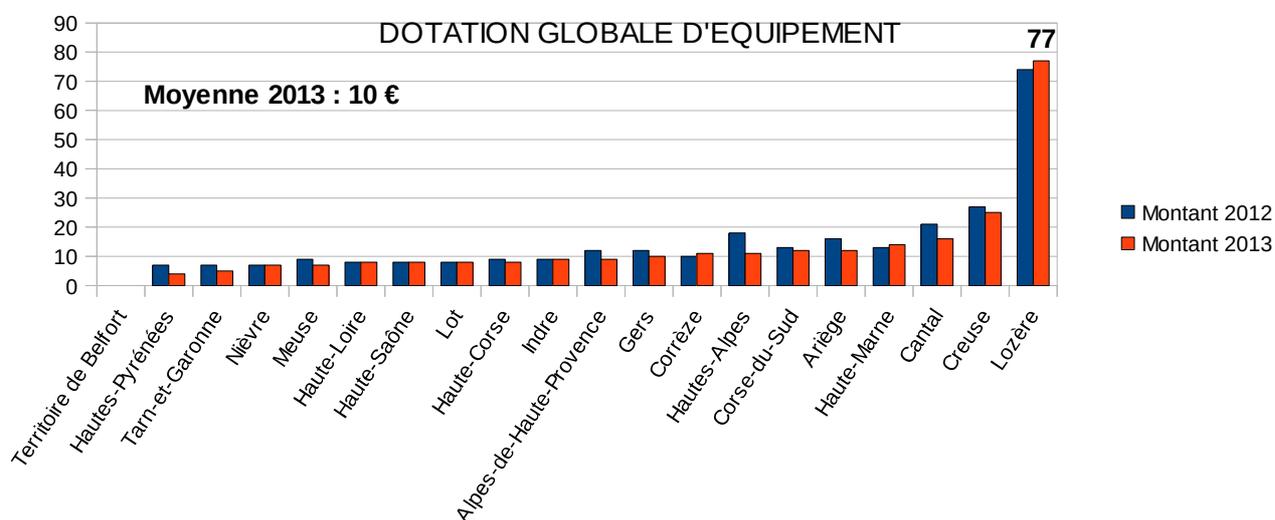
Cette différence s'explique principalement par le retard de paiement de la préfecture concernant le 3ème trimestre 2014 pour un montant de 511 982 € ainsi que par la baisse des investissements.

Évolution de la DGE 2 :

En 2013, la DGE représente une recette de 77 € par habitant.

Pour rappel, en 2012 la DGE par habitant en Lozère était de 74 € pour une moyenne des départements métropolitains de la même strate de 11 € (hors Territoire de Belfort), soulignant ainsi l'effort d'investissement du département de la Lozère en matière d'équipement rural (infrastructures publiques en milieu rural, tourisme vert ou encore habitat rural).

Montants des recettes par habitant

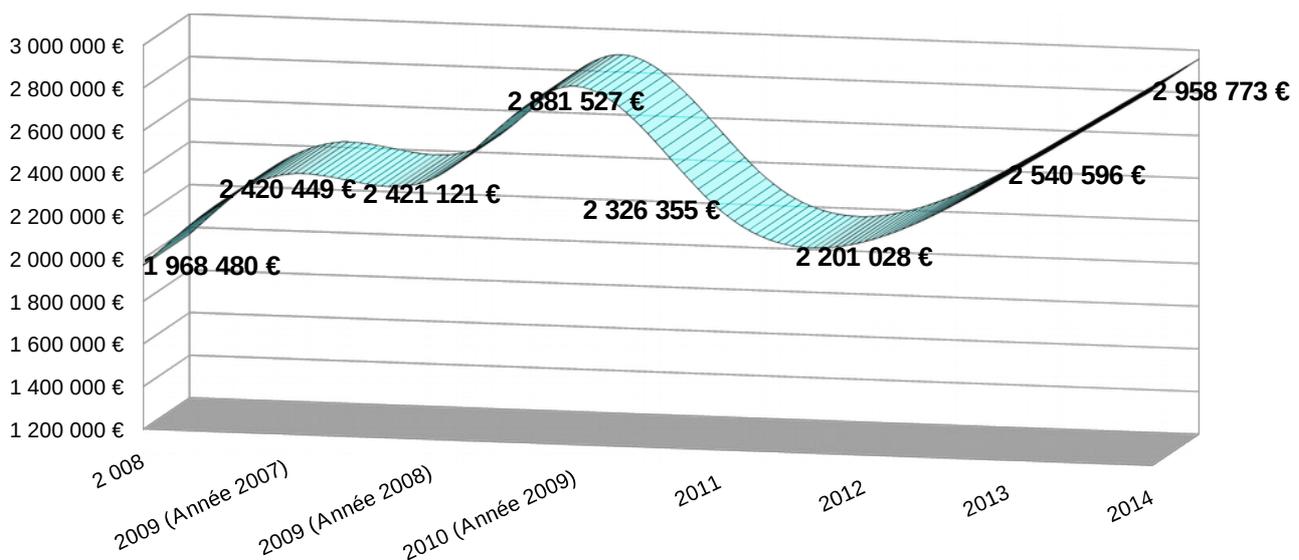


C - Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (F.C.T.V. A.)

Le fonds de compensation de la TVA est une dotation de l'État qui assure aux collectivités bénéficiaires, la compensation, à un taux forfaitaire, de la TVA qu'elles acquittent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'elles ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale. Le taux a été fixé pour les dépenses éligibles à compter du 1^{er} janvier 2014 à 15,751 % contre 15,482 % précédemment suite à l'augmentation des taux de TVA.

Le FCTVA représente 27,01 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt, soit un montant de 2 959 K€ (2 541 K€ en 2013).

Évolution 2008-2014 du FCTVA



Calculé sur la base des investissements directs réalisés en 2013 (19 111 K€), il augmente de + 16,46 % par rapport au montant perçu en 2013 (investissements directs 2012 : 16 410 K€).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

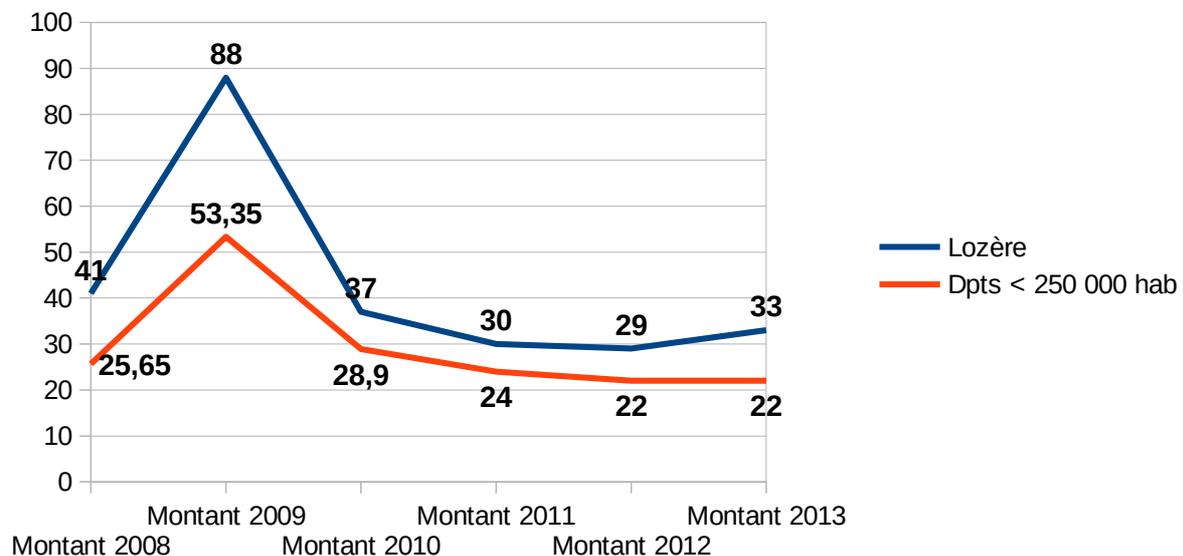
	2009 Bases 2007	2009 Bases 2008	2010	2011	2012	2013	2014
Assiette	15 633 956	15 638 296	18 612 111	15 026 192	14 216 690	16 410 001	19 111 050
FCTVA	2 420 449	2 421 121	2 881 527	2 326 355	2 201 028	2 540 596	2 958 773
Evolution n / n-1	22,96%	0,03%	19,02%	-19,27%	-5,39%	15,43%	16,46%
Evolution 2009/2013 (Année 2012)	22,24%						

(A noter qu'en 2009, un double versement du fonds a été perçu par le Conseil général dans le cadre du plan de relance, à savoir 4 842 K€ au titre de 2007 et 2008).

En 2013, le FCTVA représente une recette d'investissement de 33 € par habitant contre 29 € par habitant en 2012 et une moyenne de 22 € par habitant dans les départements métropolitains de la même strate.

Evolution des recettes réelles d'investissement en €/hab

- F.C.T.V.A. -



* En 2009, deux années de FCTVA ont été perçues dans le cadre du plan national de relance économique.

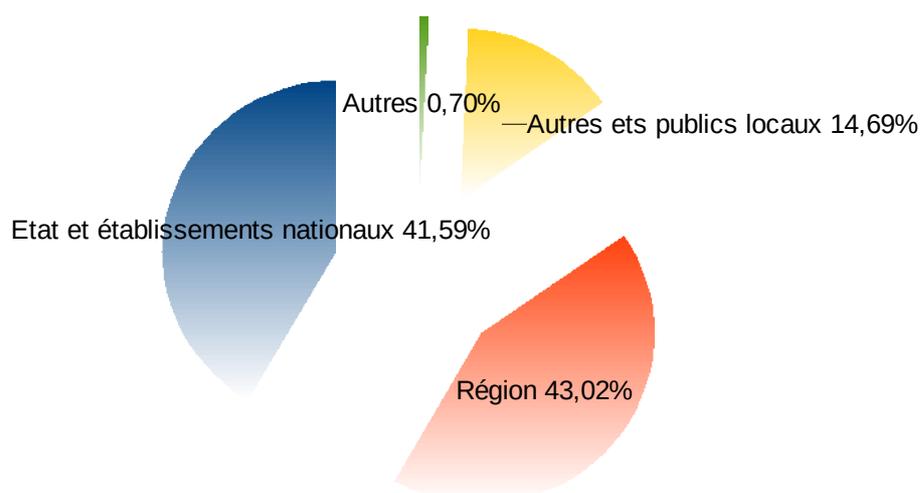
D - Les autres recettes

Elles s'élèvent à 1 536 K€.

Elles représentent 14,02 % des recettes réelles d'investissement hors emprunt et sont en diminution par rapport à 2013 (4 282 K€).

Ces dernières intègrent notamment diverses subventions et participations émanant de l'Europe, de l'État, de la Région ainsi que d'autres établissements publics dont la répartition s'effectue de la façon suivante :

en euros	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Etat et établissements nationaux	1 425 721	621 537	306 771	805 226	2 541 028	638 997
Région	2 895 219	1 282 451	1 471 782	491 557	940 747	660 953
Autres ets publics locaux	310 919	150 014	287 476	136 981	328 923	225 708
Fonds Européens	434 000	0	0	0	0	0
Autres		10 243	314 145	5 522	471 037	10 803
TOTAL	5 065 859	2 064 245	2 380 174	1 439 286	4 281 735	1 536 461



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2014, par organismes financeurs, ces subventions d'investissement reçues se décomposent comme suit :

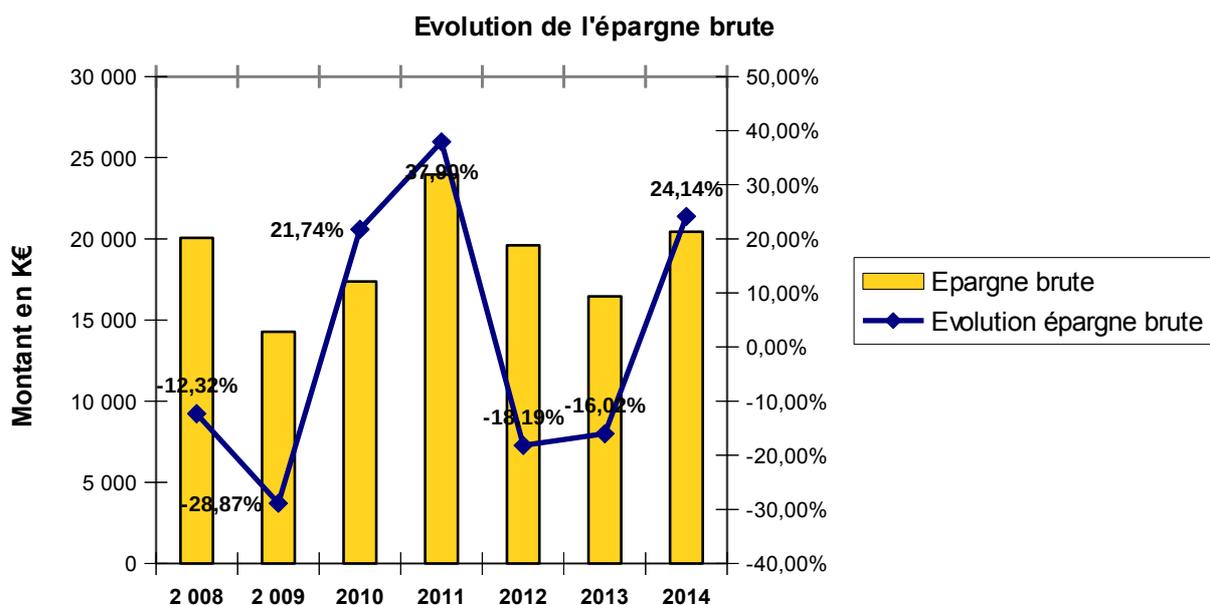
Financeurs	Directions	Objet	Montants
• ETAT :			
	- DRTB :	RD 806 Mende-St Chély :	384 180,46 €
	- DTICP :	Zone blanche tel mobile	80 000,00 €
	- DATE :	Rénovation réseau Bagnols les Bains : Vallée du Lot	99 816,84 €
	- DEAE :	ADEME Prévention des Déchets :	75 000,00 €
		TOTAL ETAT	8638 997,30 €
• REGION :			
	- ROUTES :	RD 906 Villefort ; Langogne	359 950,00 €
		RD 907 bis Pas de Soucy ; Aveyron	301 003,00 €
		TOTAL REGION	660 953,00 €
• AUTRES :		TOTAL AUTRES	236 510,83 €
		• TOTAL	1 536 461,13 €

E - L'autofinancement

Solde de la section de fonctionnement, l'**épargne brute** conditionne le degré de solvabilité de la collectivité : c'est un **indicateur fondamental d'indépendance financière reflétant la capacité du Département à rembourser ses emprunts et à autofinancer ses investissements.**

L'épargne brute qui s'était dégradée entre 2011 et 2013, se rétablit en 2014 pour atteindre 20,4 M€ soit une hausse de 24 % par rapport à 2013.

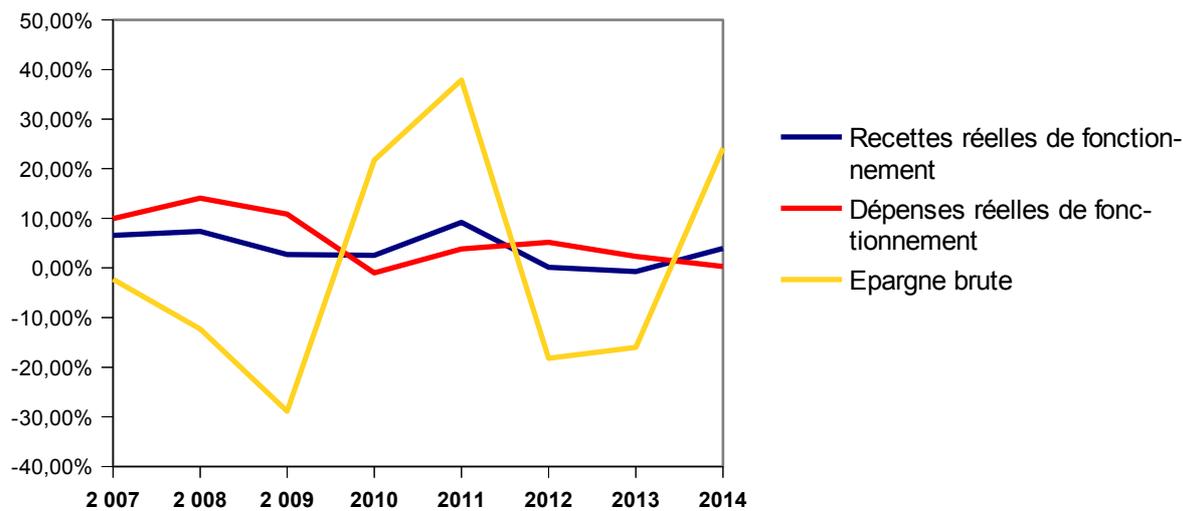
	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes réelles de fonctionnement	99 964 588	102 519 982	111 937 729	112 114 430	111 328 719	115 694 084
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	85 576 029	84 741 723	87 339 499	91 832 805	93 993 144	94 269 562
Épargne de gestion	14 388 559	17 778 259	24 598 230	20 281 625	17 335 575	21 424 522
Intérêts de la dette	119 335	406 253	641 994	682 201	875 958	992 113
Épargne brute	14 269 224	17 372 006	23 956 236	19 599 424	16 459 617	20 432 409



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette évolution positive de l'épargne, après deux années de régression dues à une progression des dépenses de fonctionnement plus rapide que les recettes, est due essentiellement à une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement qui progressent à un rythme inférieur à celui des recettes de fonctionnement.

Evolution annuelle des recettes, dépenses de fonctionnement et de l'épargne brute (en %)



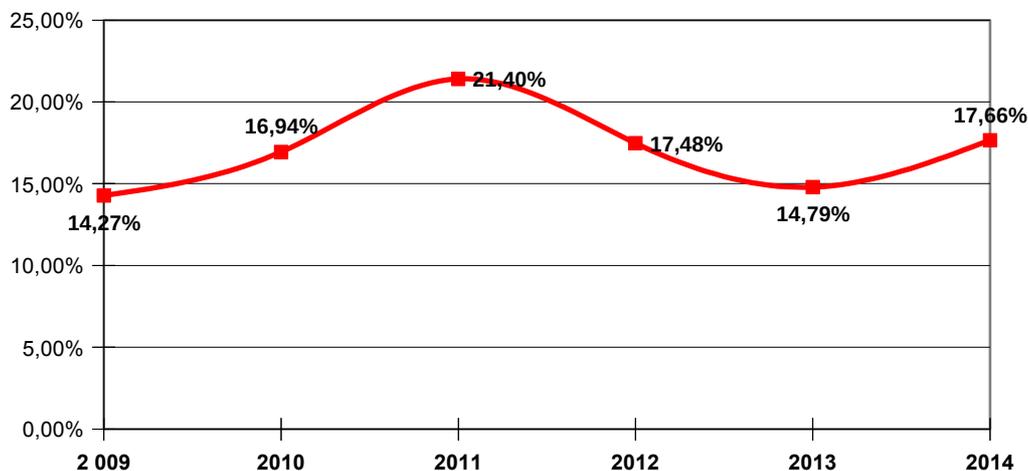
L'épargne brute reste l'indicateur le plus pertinent de l'endettement de la collectivité en mettant en évidence sa capacité à se désendetter. Afin de préserver la situation financière du département, il convient de maintenir un taux d'épargne brute (à savoir le rapport épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement) supérieur à 12 %.

Un taux inférieur à 12 % exposerait la collectivité à un risque de déséquilibre à court terme l'entraînant dans une spirale de surendettement.

En 2014, le taux d'épargne brute atteint 17,66 %, soit un niveau nettement supérieur à 2013 et comparable à 2012.

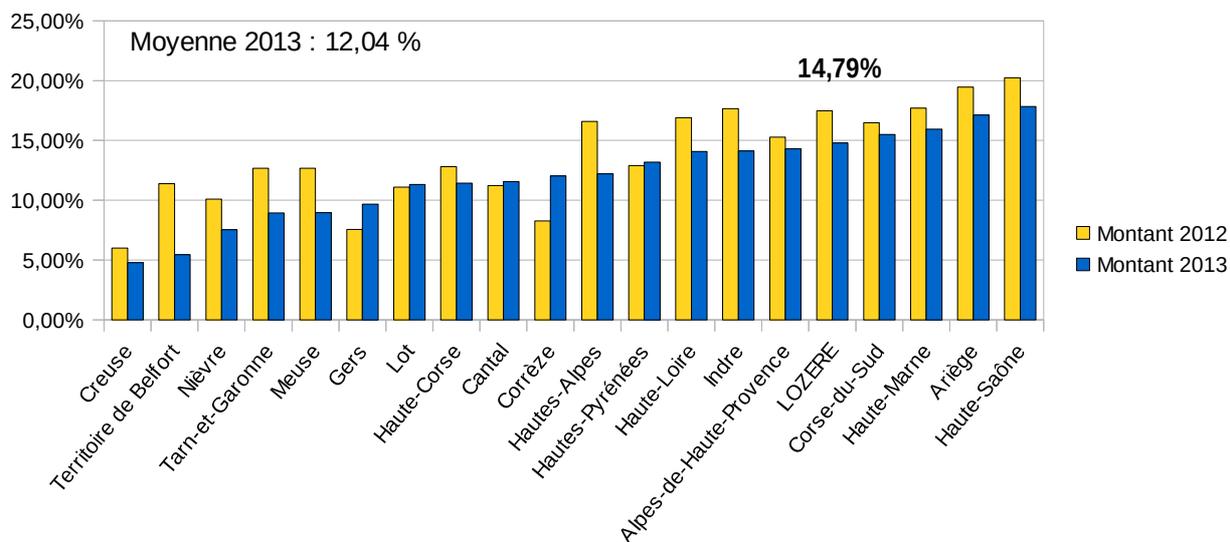
En K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant de l'épargne brute	14 269	17 372	23 956	19 599	16 460	20 432
Taux d'épargne brute	14,27%	16,94%	21,40%	17,48%	14,79%	17,66%

Evolution du taux d'épargne brute



En 2013 alors que le taux d'épargne brute du Conseil départemental de la Lozère se situait à 14,79 %, il était en moyenne autour de 12,04 % pour les départements métropolitains de la même strate (moins de 250 000 habitants).

- TAUX D'EPARGNE BRUTE -



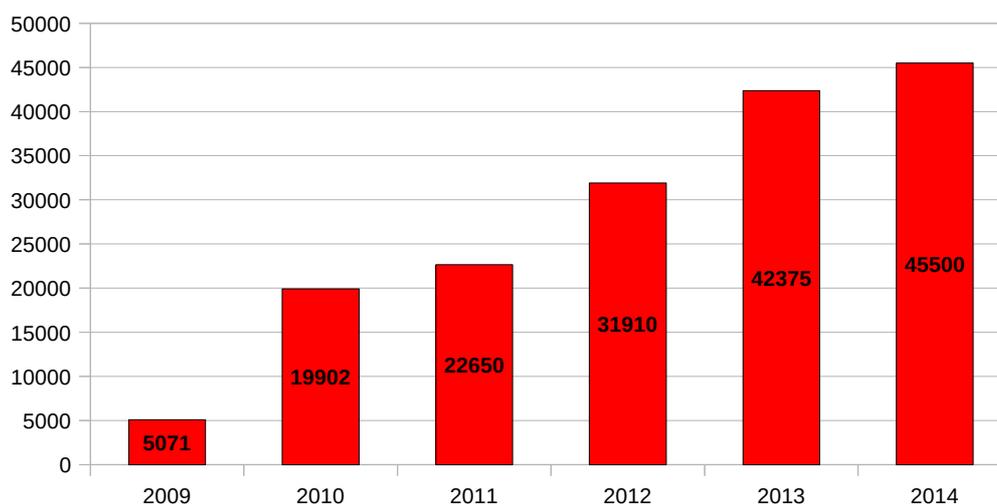
F - L'endettement

Le ratio encours de dette sur épargne brute indique en nombre d'années le temps nécessaire pour rembourser le capital restant dû en consacrant toute l'épargne disponible.

En K€	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Encours de dettes au 31/12	5 071	19 902	22 650	31 910	42 375	45 500
Épargne brute	14 269	17 372	23 956	19 599	16 460	20 432
Capacité de désendettement	0,36	1,15	0,95	1,63	2,57	2,23

L'encours de la dette au 31/12/2014 est de 45 500 K€ pour une capacité de désendettement de 2,23 année.

Evolution de l'encours de dette propre
au 31/12 (en K€)



L'encours de la dette consolidée s'élève à un montant de 30 429 K€ au 31/12/2014, 85,74 % de cette dette étant à taux fixe. Par ailleurs, 15 071 K€ d'emprunts non consolidés (emprunts revolving) étaient mobilisés en fin d'année à taux variable.

En 2014, 18,071 M€ d'emprunts ont été souscrits pour financer l'activité du Conseil départemental :

- 🌀 - 15,071 M€ mobilisés mais non consolidés dans le cadre d'emprunts "revolving" à taux variable pour solder la ligne de trésorerie et faire face aux besoins de financement de fin d'année. Ils feront l'objet en 2015, soit d'un remboursement, soit d'une consolidation en fonction des besoins de financement,
- 🌀 - 3 M€ auprès du Crédit Foncier sur une période de 12 ans à un taux de 1,80 %,

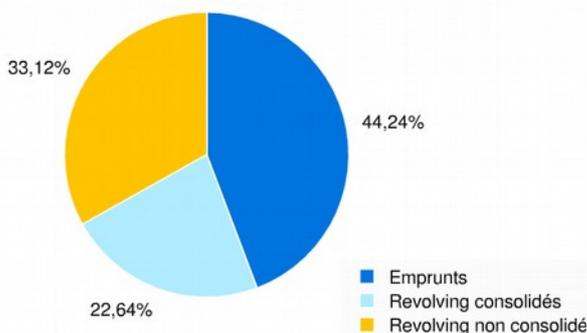
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Pour information, en 2014, quatre nouveaux emprunts ont été souscrits pour un montant de 12,75 M€ et serviront pour le financement des dépenses de 2015 :

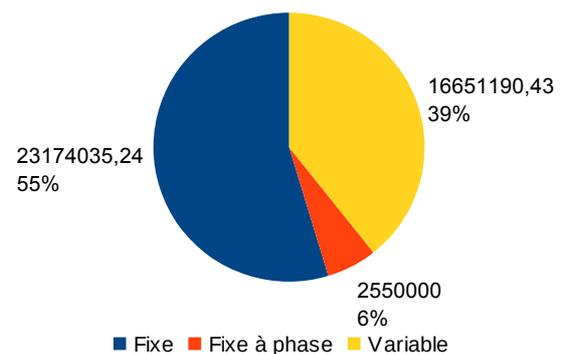
- ✔ - 3 M€ auprès de la Banque Postale sur une période de 12 ans à taux indexé Euribor 3 mois + 1,15 %,
- ✔ - 4 M€ auprès de la Société Générale sur une période de 12 ans à taux de 1,79 %,
- ✔ - 4,676 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une période de 25 ans à un taux de 1,75 % (taux livret A + 0,75%),
- ✔ - 1,074 M€ auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sur une période de 20 ans à un taux de 2 %. (taux livret A + 1 %).

L'encours de dette total au 31/12/2014 se décompose comme suit :

Dette par nature



Dette par type de risque



Par prêteur, l'encours de dette se répartit comme suit :

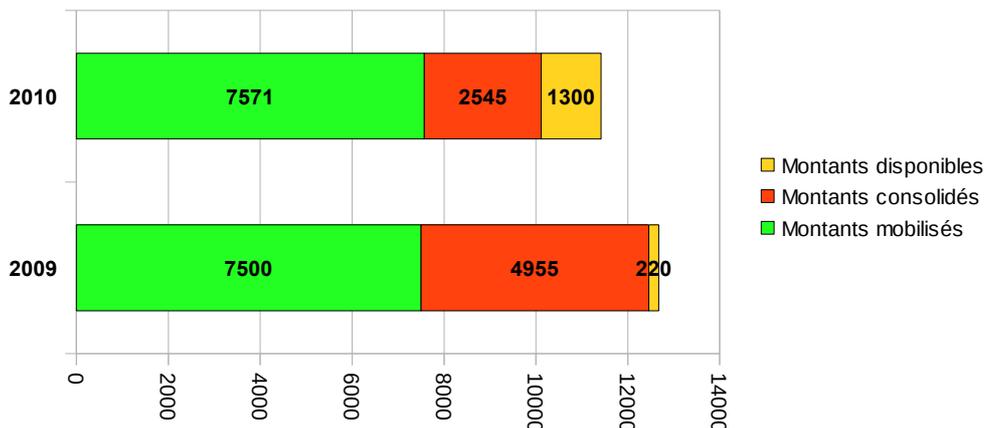
Prêteur	Capital restant dû	% de l'encours
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	25 371 584,00 €	55,76%
La Banque Postale	9 026 786,00 €	19,84%
CREDIT AGRICOLE	2 448 743,00 €	5,38%
CAISSE CENTRALE DE CREDIT COOPERATIF	2 250 000,00 €	4,95%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 000 000,00 €	6,59%
Autres prêteurs	3 402 426,00 €	7,48%
total	45 499 539,00 €	

La durée de vie résiduelle des emprunts est de 9 ans et 1 mois pour un taux moyen de 2,23%.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Au 31/12/2014, le Département disposait d'une capacité de mobilisation d'emprunts de 14,27 M€ (1,52 M€ sur emprunts revolving et 12,75 M€ sur emprunts) permettant de couvrir les dépenses d'investissement 2014 reportées en 2015 (restes à réaliser).

Situation des emprunts revolving (en K€)



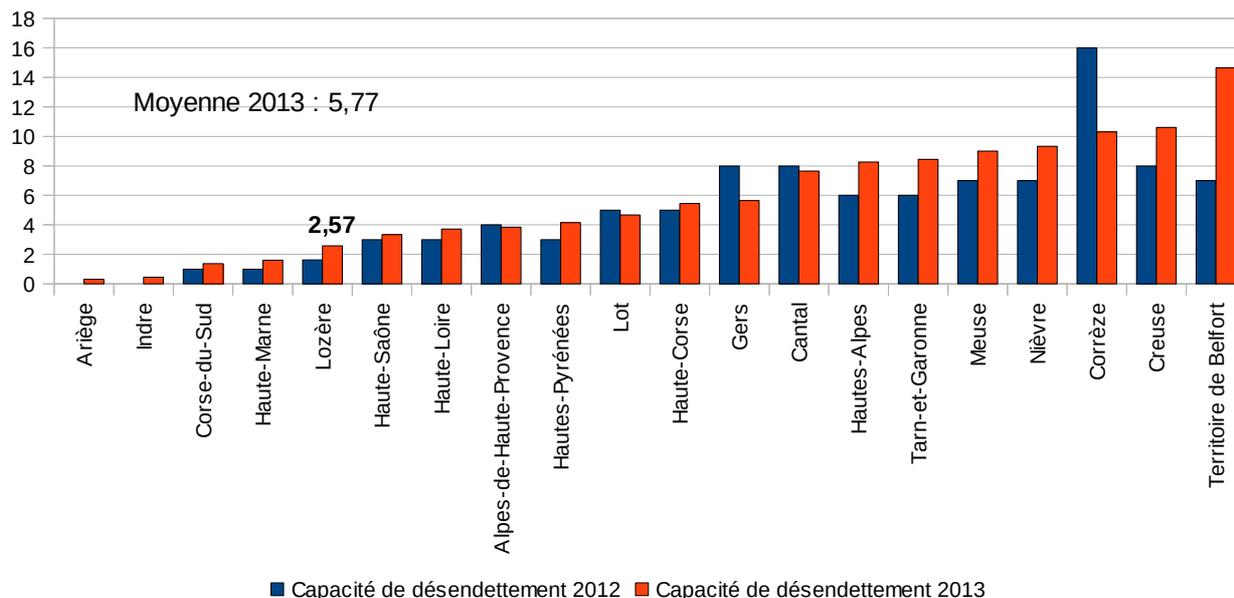
La capacité de désendettement moyenne des départements de – 250 000 habitants est en 2013 de presque 6 années (comme pour l'ensemble des départements).

Pour la Lozère la capacité de désendettement passe de 2,57 années en 2013 à 2,23 années en 2014.

Cette amélioration de la capacité de désendettement résulte de l'augmentation de l'épargne brute.

Capacité de désendettement

(en nombre d'années)



ANALYSE FINANCIÈRE

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2014

	2010	2011	2012	2013	2014	Evolution 2013/2014	Evolution 2010/2014
Mouvements réels de la section de fonctionnement (en K€)							
Recettes réelles de fonctionnement	102 520	111 938	112 114	111 329	115 694	3,92%	12,85%
Impôts locaux	22 883	21 926	22 843	23 993	29 480	22,87%	28,83%
Autres impôts et taxes	20 878	26 761	29 254	24 235	26 355	8,75%	26,23%
Dotations de l'Etat	50 132	51 228	50 855	50 680	49 991	-1,36%	-0,28%
Autres recettes	8 627	12 022	9 163	12 420	9 868	-20,55%	14,39%
Dépenses réelles de fonctionnement	85 148	87 982	92 515	94 869	95 262	0,41%	11,88%
Services généraux	8 016	7 886	8 361	10 545	9 625	-8,73%	20,07%
Sécurité	2 713	2 944	3 363	3 616	3 415	-5,57%	25,88%
Enseignement	5 980	5 855	5 968	6 264	6 109	-2,48%	2,16%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	3 593	3 484	3 643	3 642	3 524	-3,25%	-1,92%
Prévention médico-sociale	1 008	416	491	406	256	-36,97%	-74,60%
Action sociale	38 222	39 660	43 431	41 983	43 800	4,33%	14,59%
Réseaux et infrastructures	13 285	13 749	14 175	14 450	14 086	-2,52%	6,03%
Aménagement et environnement	768	923	938	1 420	1 476	3,96%	92,19%
Transports	6 245	6 751	6 634	6 643	6 924	4,24%	10,87%
Développement	4 912	5 662	4 825	4 934	4 653	-5,70%	-5,27%
Autres	406	652	686	966	1 394	44,35%	243,35%
Dont:							
Personnel (chapitre globalisé 012)	24 644	24 660	25 690	26 695	27 238	2,03%	10,52%
Frais financier (intérêts sur emprunts)	406	652	682	876	992	13,26%	144,36%
Epargne de gestion	17 778	24 608	20 282	17 336	21 424	23,58%	20,51%
Epargne brute (A)	17 372	23 956	19 599	16 460	20 432	24,13%	17,62%
Mouvements réels de la section d'investissement (en K€)							
Recettes réelles d'investissement	27 878	25 033	31 571	40 385	29 357	-27,31%	5,31%
Dont:							
DGE	5 720	5 386	5 740	5 933	5 248	-11,55%	-8,25%
FCTVA	2 882	2 326	2 201	2 541	2 959	16,46%	2,68%
Dépenses réelles d'investissement	41 692	49 897	51 097	57 214	49 414	-13,63%	18,52%
Services généraux	3 127	2 559	2 976	2 741	2 300	-16,08%	-26,44%
Sécurité	59	53	291	33	503	1436,04%	753,36%
Enseignement	2 230	2 387	2 305	3 197	3 121	-2,36%	39,98%
Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	1 122	1 013	1 349	810	972	20,05%	-13,38%
Action sociale	3 089	3 354	1 409	2 576	1 422	-44,79%	-53,96%
Réseaux et infrastructures	15 286	17 036	18 551	20 034	15 474	-22,76%	1,23%
Aménagement et environnement	7 366	6 546	7 067	6 768	5 941	-12,21%	-19,34%
Transports	16	57	25	5	0	-100,00%	-100,00%
Développement	4 432	5 807	5 341	5 108	4 333	-15,17%	-2,22%
Dettes et autres opérations financières	4 869	11 002	11 741	15 893	15 276	-3,88%	213,73%
Divers	96	83	43	50	70	38,32%	-27,38%
Résultat d'exécution section investissement	-13 814	-24 864	-19 527	-16 829	-20 057	19,18%	45,19%
Fonds de roulement en fin d'exercice	2 819	1 911	1 984	1 614	1 990	23,27%	-29,41%

LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion permettent d'apprécier la composition du résultat d'exercice et ses possibilités de pérennité.

(En K€)	2010	2011	2012	2013	2014
Soldes intermédiaires de gestion					
Recettes de gestion	101 285	110 122	111 158	110 332	114 184
70 - Produits des services	68	538	662	593	622
731 Impôts directs	22 883	21 926	22 843	23 993	29 480
73 - Autres impôts et taxes [hors TIPP]	15 495	21 209	23 725	18 721	20 033
74 Dotations et participations	52 206	55 693	52 864	52 852	52 298
75 - Autres produits de gestion courante	1 532	1 392	1 450	1 424	1 059
7352 TIPP	5 383	5 378	5 529	5 515	6 008
747811 - APA	2 931	3 172	3 040	3 091	3 396
747812 - PCH	787	814	1 044	949	939
74888- Fonds de soutien exceptionnel				3 194	349
Dépenses de gestion	83 830	86 751	91 166	93 189	93 027
011 Autres charges à caractère général	14 347	14 627	14 477	16 062	15 211
012 - Frais de personnel	24 228	24 143	25 062	25 994	26 420
65 - Charges de gestion courante	28 003	29 694	32 206	31 397	30 593
65112 - PCH/ ACTP	3 159	3 834	4 168	4 275	4 621
017- RSA	5 445	5 674	6 243	6 360	6 846
016 - APA	8 648	8 779	9 011	9 102	9 335
Excédent brut de fonctionnement	17 455	23 371	19 992	17 143	21 157
Charges calculées	12 517	14 442	15 530	17 261	18 437
Résultat d'exploitation	4 938	8 929	4 462	-118	2 720
76 - Produits financiers	13	4	4	11	3
66 - Charges financières	406	642	682	876	992
77 Produits exceptionnelles*	4 342	13 473	4 518	4 522	5 110
67 Charges exceptionnelles**	1 134	8 780	77	112	63
Résultat de l'exercice	7 753	12 983	8 225	3 427	6 778

* Amortissements subventions, cessions d'immobilisations, mandats annulés sur exercices antérieurs, etc

** Valeurs comptables immobilisations cédées, titres annulés sur exercices antérieurs, etc...

L'excédent brut de fonctionnement (EBF) correspond à l'excédent dégagé par les opérations de gestion courante. C'est une notion proche de l'épargne brute, cette dernière tenant compte des charges financières.

Les produits correspondent principalement aux recettes propres de la collectivité (exploitation des services et du domaine, fiscalité) et aux dotations versées par l'État. Quant aux dépenses, elles recouvrent l'ensemble des charges de fonctionnement de la collectivité à l'exception des intérêts sur emprunts et des charges exceptionnelles.

Globalement, les recettes de gestion ont augmenté entre 2013 et 2014 de + 3,49 % alors que sur la même période, les dépenses de gestion diminuaient quant à elles de -0,17 % d'où une hausse de l'EBF qui s'élève à 21 157 K€.

Il progresse de + 23,41 % par rapport à 2013, et de - 9,47 % par rapport à 2011. Les dépenses de gestion progressaient plus vite que les recettes de gestion entre 2011 et 2013, mais cette tendance s'est inversée entre 2013 et 2014.

% évolution	2011/2012	2012/2013	2013/2014	2011/2014
Recettes de gestion	0,94 %	-0,74%	3,49%	3,69 %
Dépenses de gestion	5,09 %	2,22%	-0,17%	7,23 %

Sur la période 2011/2014, l'évolution des recettes de gestion (+ 3,69 %) est inférieure à celle des dépenses de gestion (+ 7,23 %).

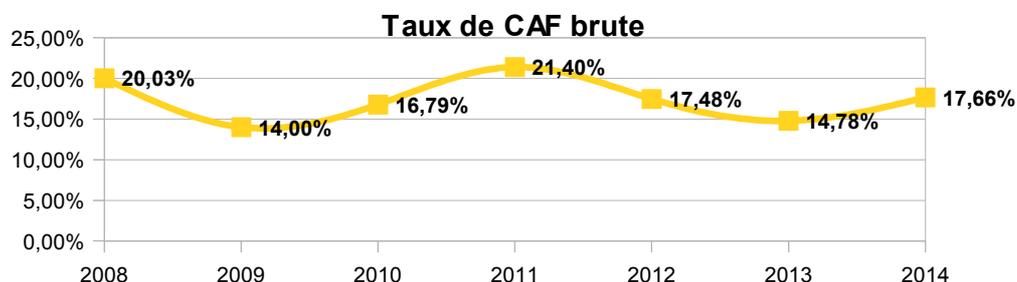
En 2014 le résultat d'exploitation redevient positif (2 720 K€ en 2014, - 118 K€ en 2013), l'excédent brut de fonctionnement (21 157 K€) couvrant de nouveau la totalité des amortissements.

Le résultat de l'exercice correspond à la capacité d'autofinancement, déduction faite des amortissements et reprises sur provisions.

En 2014, les recettes de gestion progressant plus rapidement que les dépenses, le résultat, après une forte diminution pour la deuxième année consécutive en 2013, se redresse pour atteindre 6 778 K€ soit un doublement par rapport à 2013.

Il reste cependant inférieur à 2012 du fait de l'augmentation des dotations aux amortissements et des charges financières.

La capacité d'autofinancement : il s'agit de ce qui reste au département une fois payé et encaissé l'ensemble des charges et produits de fonctionnement qu'ils soient courants, financiers ou exceptionnels.



La capacité d'autofinancement brute augmente en 2014 de + 24,12 % par rapport à 2013 du fait de la hausse du résultat de l'exercice. Quant à la capacité d'autofinancement nette elle passe de 559 K€ en 2013 à 5 144 K€ en 2014 (la capacité d'autofinancement brute se distingue de l'épargne brute par le retraitement des produits de cession d'immobilisations et des opérations d'ordre).

Après une baisse de 7 points entre 2011 et 2013, le taux de CAF brute remonte de près de 3 points entre 2013 et 2014.

(En K€)	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat de l'exercice	7 753	12 983	8 225	3 427	6 778
+					
68 Amortissement des immobilisations	12 518	14 442	15 530	17 261	18 369
675-676 Cessions	638	8 709	39	8	20
-					
773 mandats annulés (transfert entre section)			372		0
775 Produits des cessions	160	0	32	8	13
776 Différences négatives sur réalisations	479	8 708	7	1	7
777 Subventions de fonction. Transférées au résultat	3 058	3 469	3 815	4 237	4 727
Capacité d'Autofinancement brute	17 212	23 956	19 568	16 452	20 420
-Remboursement d'emprunts	4 869	11 002	11 741	15 893	15 276
Capacité d'Autofinancement nette	12 343	12 954	7 827	559	5 144
Dépenses d'investissement sauf dette	36 823	38 895	39 356	41 321	34 138
Recettes d'investissement hors emprunts	11 678	11 283	10 571	14 026	10 957
Besoin de financement	-25 145	-27 613	-28 786	-27 295	-23 181
Variation du FDR	-12 642	-14 659	-20 927	-26 728	-18 024
Emprunts	16 200	13 750	21 000	26 358	18 400
Fonds de roulement	2 820	1 911	1 984	1 614	1 990
Fonds de roulement en jours	8	5	5	4	5

Le fonds de roulement (FDR) correspond à l'excédent de ressources stables (long terme) sur les emplois stables (immobilisations) du bilan. Il permet de compenser le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses. Il correspond en comptabilité budgétaire à la somme des excédents que la collectivité a dégagés au cours du temps.

En 2014, le FDR atteint 1 990 K€ en hausse de + 23,30 % par rapport à 2013, en raison notamment d'un recours moins important à l'emprunt pour financer l'activité (21 M€ en 2012, 26,3 M€ en 2013, 18,4 M€ en 2014).

Alors qu'il représentait en 2008 près de 18 jours de dépenses réelles (investissement + fonctionnement), le fonds de roulement est de 5 jours en 2014. Cette diminution est cependant à rapprocher des taux d'exécution qui ont sur la même période significativement augmenté.

En résumé, l'augmentation des recettes supérieure aux dépenses a entraîné un recours moins important aux financements bancaires avec pour conséquence une hausse de la capacité d'autofinancement nette qui, après être passée de 12,343 M€ en 2010 à 0,559 M€ en 2013, remonte à 5,144 M€ en 2014.

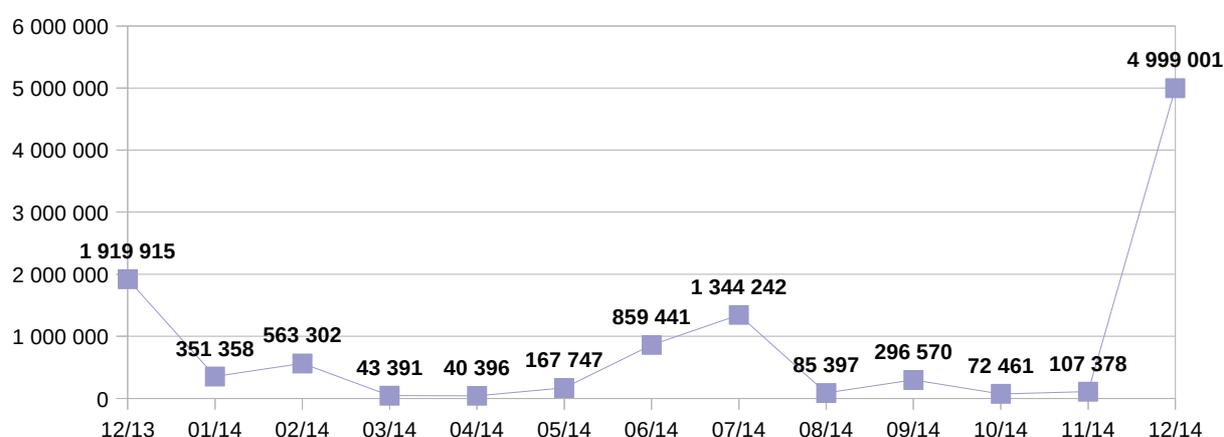
Il convient par ailleurs de rester vigilant quant au niveau des recettes pour les prochaines années, d'autant qu'une baisse des concours de l'État a été annoncée dans le cadre du programme d'économie de 50 milliards d'euros du gouvernement, dont 11 milliards supportés par les collectivités locales. En 2015, la dotation globale de financement du Conseil départemental a été impactée à hauteur de – 1M€. Le Département avait déjà subi une diminution de 0,500 M€ en 2014, soit une baisse de 1,5 M€ cumulée.

Compte tenu de la rigidité des coûts, notamment salariaux, et de leurs natures (aide sociale), il convient de continuer de contenir une hausse des dépenses inférieure ou égale à celle des recettes afin de maintenir une épargne brute confortable, une capacité de désendettement satisfaisante (inférieure à 5 ans) et donc une bonne solvabilité.

LA TRÉSORERIE

Compte au trésor :

Evolution trésorerie 2014 en euros



Le solde moyen sur le compte à la Paierie a été en 2014 de 997 K€ contre 725 K€ en 2013.

Soldes compte au trésor début et fin de période:

Solde trésorerie (en K€)	2010	2011	2012	2013	2014
Solde initial	1 171	2 409	3 034	4 323	1 920
Solde final	2 409	3 034	4 323	1 920	4 999

Pour financer les besoins de trésorerie à court terme et couvrir les décalages entre les encaissements de recettes et le paiement des dépenses, le Conseil départemental dispose de lignes de trésorerie pour un total de 7 M€, ainsi que de lignes d'emprunts revolving auprès du Crédit Agricole (cf. partie sur l'endettement, section d'investissement).

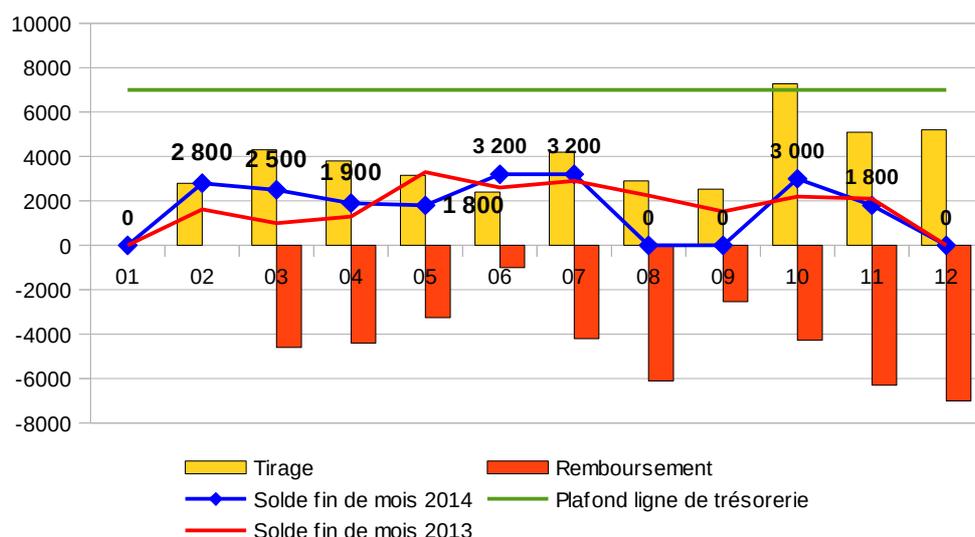
Ces lignes de trésorerie sont détenues auprès de :

- ∞ - la Banque Populaire à hauteur de 5 M€ sur la base d'euribor 3 mois + 1,75, jusqu'au 26 avril 2014,
- ∞ - la Caisse d'Epargne à hauteur de 2 M€ sur la base d'euribor 3 mois + 1,64, jusqu'au 5 juin 2014,
- ∞ - ARKEA à hauteur de 7 M€ sur la base d'éonia + 1,10, à compter du 28 avril 2014.

En 2014, les lignes de trésorerie ont été utilisées très régulièrement sur toute l'année, reflétant une situation de trésorerie tendue.

En moyenne, les lignes de trésorerie ont été mobilisées sur l'année 2014 à hauteur de 3,3 M€ sur 38 semaines, contre 2,6 M€ en 2013 sur 43 semaines.

Evolution mensuelle ligne de trésorerie en 2014 (en K€)



L'intégralité des lignes de trésorerie a été remboursée au 31/12/2014, soit 7 000 K€, par la contractualisation de l'emprunt du Crédit Foncier de 3 000 K€, le solde étant couvert par les recettes encaissées au mois de décembre 2014.

BUDGETS

ANNEXES

LABORATOIRE DÉPARTEMENTAL D'ANALYSES

Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2010	2011	2012	2013	2014
Investissement	35 628 €	75 829 €	73 903 €	102 611 €	171 410 €
Fonctionnement	1 575 558 €	1 559 149 €	1 623 687 €	1 553 256 €	1 556 422 €
TOTAL	1 611 186 €	1 634 978 €	1 697 590 €	1 655 867 €	1 727 832 €

Investissement

Les dépenses d'investissement sont en hausse de + 67,05 % entre 2013 et 2014, après une hausse de + 38,84 % en 2013.

Les dépenses d'investissement du LDA sont directement liées aux besoins de renouvellement d'appareils techniques vieillissants dédiés aux analyses. Ces besoins sont variables d'une année sur l'autre. En 2014, il a été nécessaire d'investir dans un appareil de haute technologie dédié aux analyses d'eaux.

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent entre 2013 et 2014 de + 0,2 % (- 1,21 % sur une période de cinq ans).

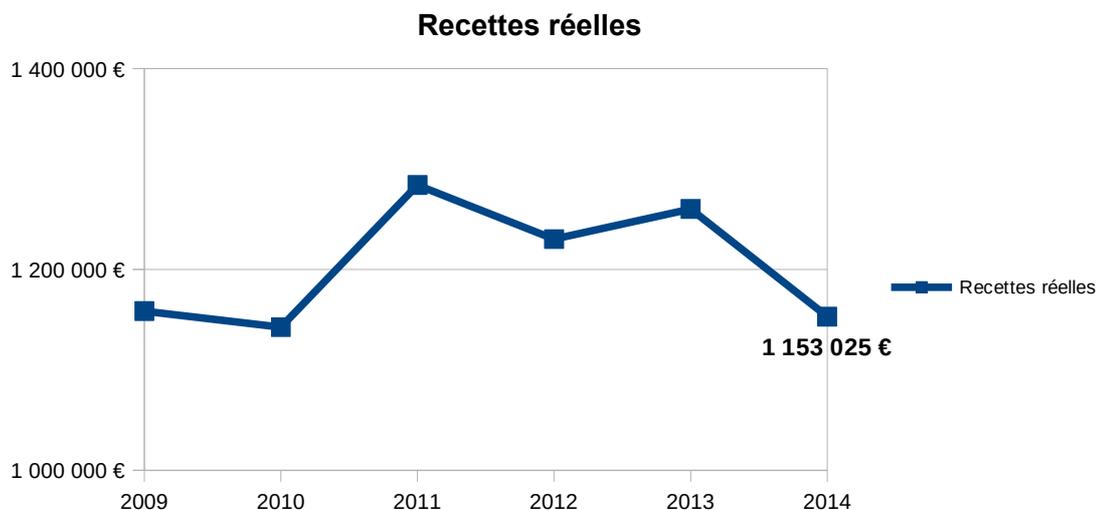
- ☞ - 66,67 % des dépenses de fonctionnement sont liées aux charges de personnel pour un montant de 1 038 K€ contre 1 052 K€ en 2013 (- 14 K€), soit une diminution de - 1,36 % principalement due à une baisse des rémunérations des non titulaires (- 14,52 %). A noter cependant une hausse des frais de formation (+ 98,93 %) et des frais de déplacements (+ 22,32 %).
- ☞ - 11,52 % des dépenses de fonctionnement sont liées à l'achat de produits pharmaceutiques pour un montant de 179 K€ (+ 28 809 €).
- ☞ - 7,73 % des dépenses de fonctionnement pour le Laboratoire sont des dépenses de moyens généraux liées aux charges de fonctionnement : locations, bâtiments, assurances, nettoyage....

Évolution des recettes réelles

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes réelles	1 158 519 €	1 142 567 €	1 284 119 €	1 230 210 €	1 260 220 €	1 153 025 €

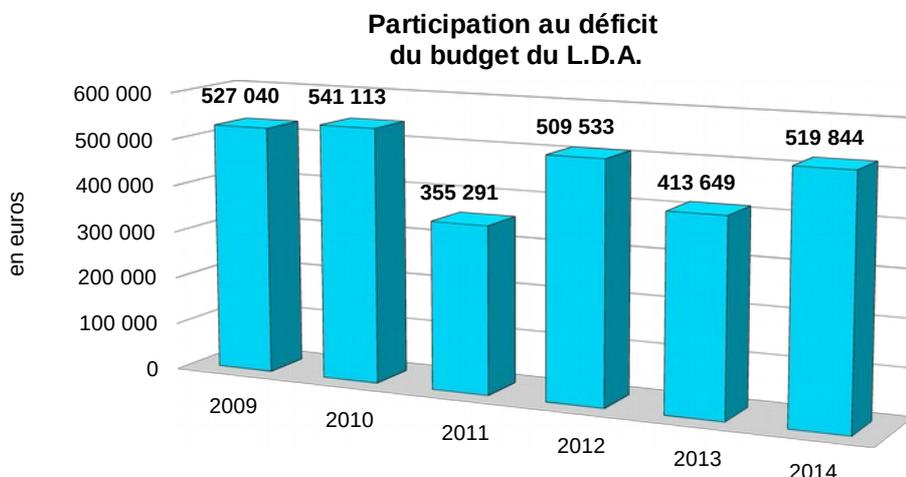
La baisse des recettes du LDA (- 8,51 % par rapport à l'exercice 2013) est due :

- ∞ - à la modification de la réglementation sur les analyses ESB réduisant de façon drastique le nombre de tests à réaliser (- 33 % d'activité),
- ∞ - à la réduction des besoins de formation dans le domaine agro-alimentaire et aux mauvaises conditions climatiques de l'été 2014, ayant une influence très défavorable sur le nombre d'analyses d'eaux de loisirs à effectuer.



Conséquence de l'évolution négative des recettes :

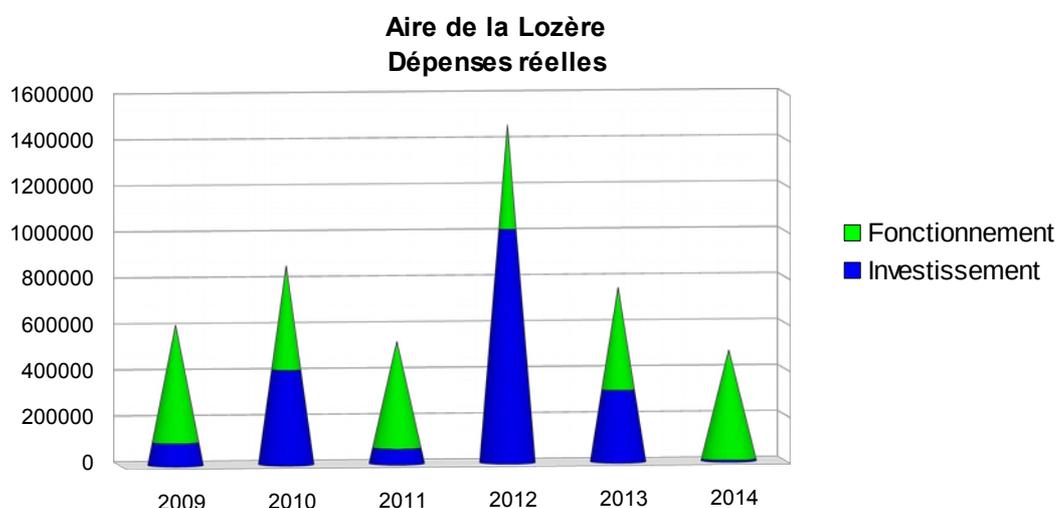
L'évolution de la participation du Département étant inversement proportionnelle à celle des recettes du laboratoire, elle augmente en 2014 de + 25,67 % pour un montant de 519 844 € (contre 413 649 € en 2013).



AIRE DE LA LOZÈRE

Évolution des dépenses réelles

Dépenses réelles	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Investissement	99 693	412 053	68 911	1 015 242	313 492	9 130
Fonctionnement	511 614	453 275	463 062	455 315	445 331	473 450
TOTAL	611 307	865 328	531 973	1 470 557	758 823	482 580



Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement augmentent en 2014 de + 6,31%. Elles se décomposent comme suit :

- ∞ - 22,37 % des charges de fonctionnement sont liés à l'entretien des espaces extérieurs et au déneigement (en hausse de + 10,92 %),
- ∞ - 17,22 % des charges de fonctionnement sont liés aux coûts de nettoyage (en baisse de - 0,6 % entre 2013 et 2014),

BUDGETS ANNEXES

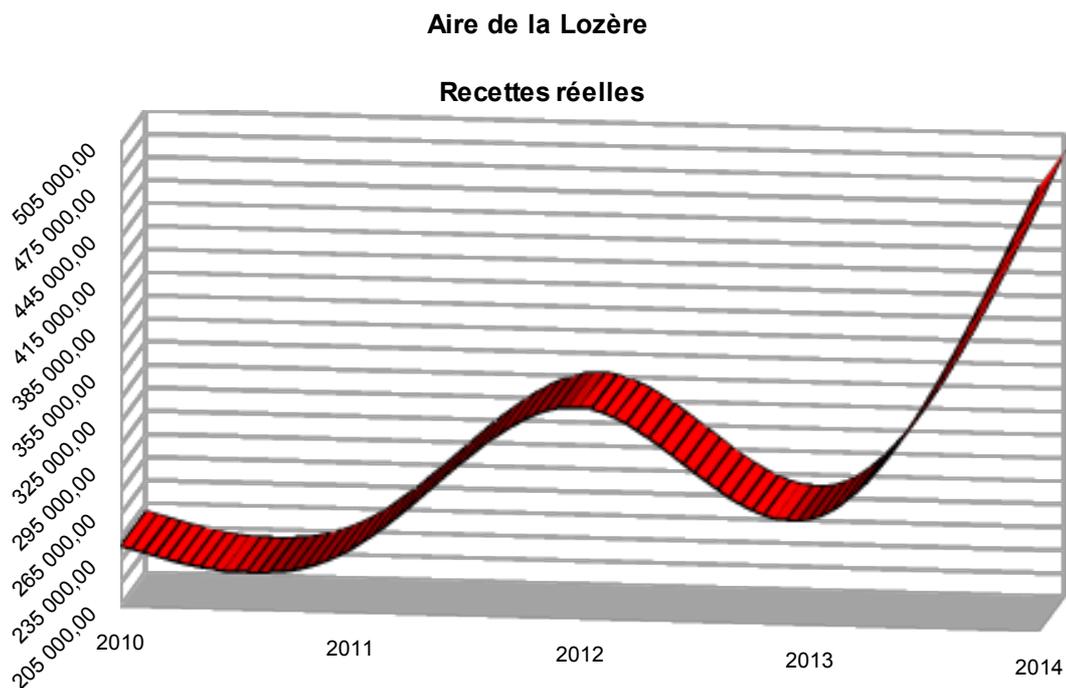
- ∞ - 26,40 % concernent la participation versée au Comité Départemental du Tourisme (125 K€),
- ∞ - 6,99 % concernent l'eau et l'assainissement, dont le coût évolue à la baisse de - 27,35 % entre 2013 et 2014, après avoir connu une hausse de + 14,16 % entre 2012 et 2013 (en raison d'une fuite d'eau en juillet 2013).

Investissement

Les dépenses d'investissement en 2014 représentent un montant de 9 134 € (contre 313 492 € en 2013).

Cette baisse des dépenses d'investissement s'explique par la fin des marchés des travaux d'aménagement des espaces extérieurs et de la réfection du parking des Mégalithes.

Évolution des recettes réelles d'exploitation



Années	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes réelles en €	244 843 €	246 132 €	342 524 €	273 637 €	494 627 €

BUDGETS ANNEXES

Les recettes réelles concernent les redevances perçues dans le cadre des délégations de services publics ainsi que la part des charges communes assumée par le Conseil départemental et refacturée aux délégataires (cafétéria, boutique des produits locaux et maison du tourisme).

Elles se décomposent comme suit :

	2010	2011	2012	2013	2014
Redevance cafétéria	126 022 €	131 834 €	138 880 €	112 767 €	118 452 €
Redevance boutique produits locaux	12 238 €	11 808 €	13 314 €	12 112 €	12 799 €
Loyer maison du tourisme	12 659 €	12 659 €	12 659 €	12 659 €	12 617 €
Autres (remboursement charges communes, produits exceptionnels)	93 924 €	89 832 €	177 671 €	136 099 €	350 759 €
Total recettes réelles	244 843 €	246 132 €	342 524 €	273 637 €	494 627 €

Le montant correspondant aux charges communes 2013 remboursées par les sous-concessionnaires en 2014 (148 437 €), s'est stabilisé après une hausse importante en 2012 s'expliquant principalement par l'agrandissement des sanitaires : plus de WC à nettoyer, plus d'eau utilisée et pression des chasses d'eau augmentée, plus de fréquence de passage pour le nettoyage.

Un produit exceptionnel de 180 105 € a été perçu. Il correspond à une récupération de TVA sur les années 2011 à 2013.

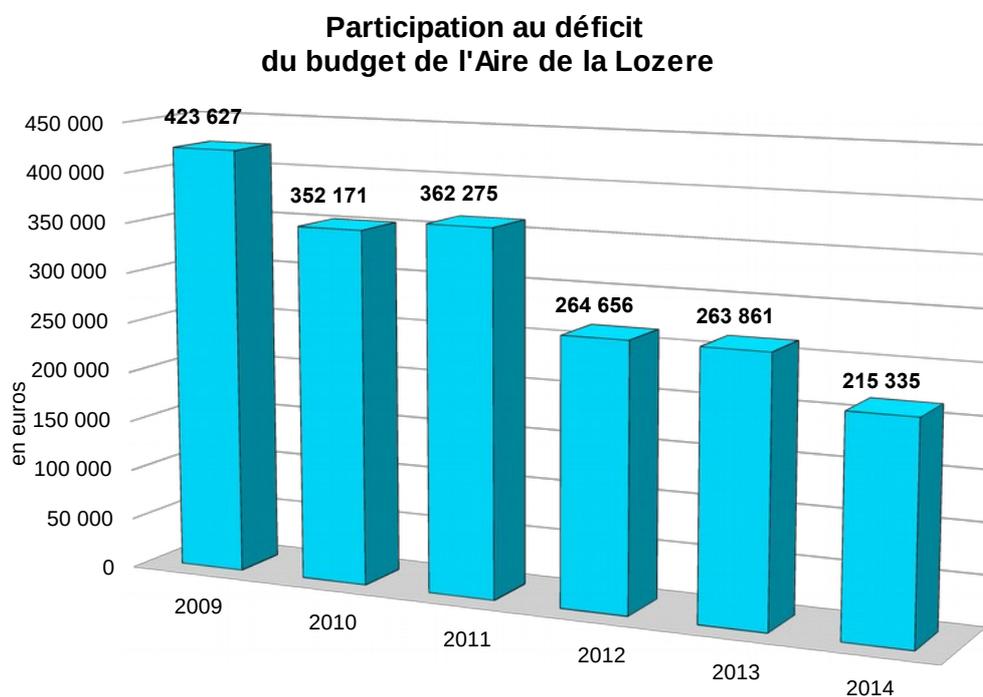
En 2014, les redevances de la cafétéria et de la Boutique des produits locaux ont progressé de + 5,10 %, étant précisé que le calcul de ces dernières est basé sur les chiffres d'affaires de l'année n-1 qui évoluent de la manière suivante :

C.A. HT	2010	évolution	2011	évolution	2012	évolution	2013	évolution
Cafétéria	2 197 229 €	4,61%	2 314 664 €	5,34%	1 879 448 €	-18,80%	1 974 202 €	5,04%
Boutique produits locaux	393 587 €	-3,52%	443 799 €	12,76%	403 751 €	-9,02%	426 641 €	5,67%

Après avoir subi une nette diminution en 2012 en raison de l'implantation d'installations concurrentielles à proximité de l'Aire, les chiffres d'affaires 2013 se sont légèrement redressés (+ 5 %), sans atteindre leurs niveaux de 2011.

A noter le changement de sous-concessionnaire (BienManger.com) pour la boutique des produits depuis le 1er juillet 2013 qui semble redynamiser le chiffre d'affaires.

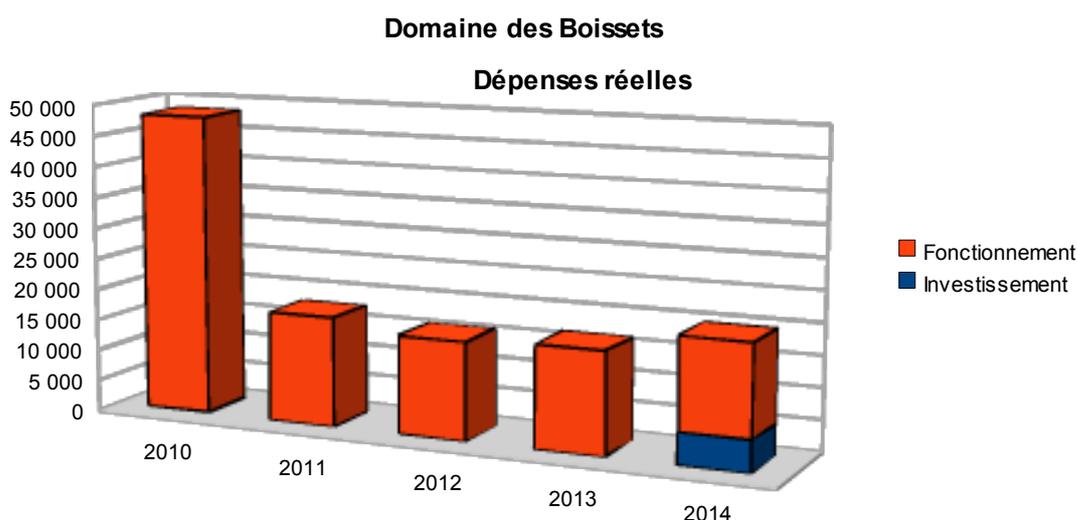
Le montant de la participation du Conseil départemental au déficit du budget de l'Aire de la Lozère évolue de la manière suivante :



DOMAINE DES BOISSETS

Évolution des dépenses réelles :

en euros	2010	2011	2012	2013	2014
Investissement	70 €	0 €	0 €	0 €	5 123 €
Fonctionnement	48 256 €	17 630 €	15 733 €	16 398 €	14 583 €



Les dépenses réelles d'investissement correspondent au remplacement d'un chauffe-eau, de vitres et à des travaux de remise en état électrique du site.

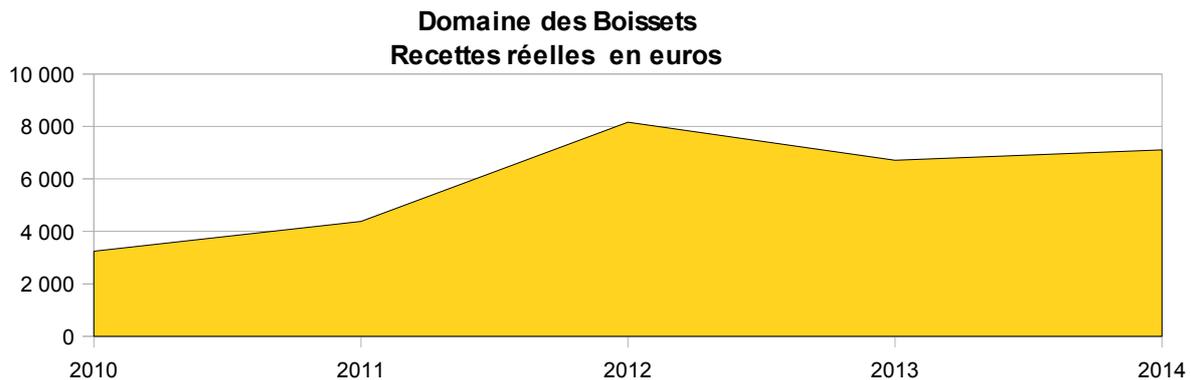
Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent en 2014 de – 11,07 %.

Elles correspondent aux coûts d'électricité, d'eau et assainissement, d'assurances, de taxes foncières (en baisse de - 24,15 %) et d'entretien et maintenance des bâtiments.

La baisse des dépenses de fonctionnement de plus de 63 % entre 2010 et 2011 est due à l'échéance de la convention de mise à disposition du Domaine entre la Communauté de Communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses et le Conseil départemental. Le montant reversé à la Communauté de Communes s'était élevé en 2010 à 30 000 €.

Évolution des recettes réelles d'exploitation

en euros	2010	2011	2012	2013	2014
Recettes réelles	3 241 €	4 378 €	8 160 €	6 709 €	7 100 €

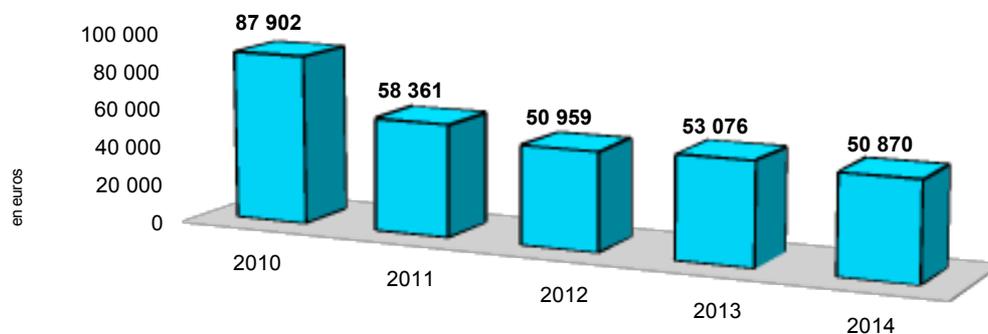


En 2014, les seules recettes perçues par le Département correspondent à :

- ∞ - la redevance d'affermage versée par Monsieur PARADAN (3 416 €),
- ∞ - à l'indemnité d'occupation du domaine public versée pour l'utilisation à l'année du four à pain (1 680 €),
- ∞ - au remboursement des charges d'eau et d'électricité par Mme SEMON, utilisatrice du four à pain (2 004 €, dont 924 € de régularisation de charges 2013).

Le montant de la participation du Conseil départemental au déficit du budget du domaine des Boissets s'établit en 2014 à 50 870 € contre 53 076 € en 2013 soit une baisse de - 4,16 % qui s'explique par la diminution des dépenses de fonctionnement en 2014.

Participation au déficit du budget du Domaine des Boissets



RÉSULTATS D'ACTIVITÉ DES BUDGETS ANNEXES (EN RECETTES ET DÉPENSES RÉELLES)

Les résultats d'activité des budgets annexes évoluent de la manière suivante (hors participation du budget principal au déficit des budgets annexes) :

en euros	2009	2010	2011	2012	2013	2014
LDA	-419 507	-468 619	-391 018	-467 381	-387 161	-574 807
Aire de la Lozère	-377 934	-620 485	-285 841	-1 128 033	-101 671	12 047
Domaine des Boissets	-48 987	-45 085	-13 252	-7 573	-9 689	-12 606
TOTAL	-846 428	-1 134 189	-690 111	-1 602 987	-498 521	-575 366

A noter que le résultat d'activité de l'Aire de la Lozère est positif en 2014 en raison d'une récupération de TVA sur les années 2011 à 2013. Sans ce remboursement, on enregistrerait un déficit de -168 058 €.

Les déficits sont pris en charge par le budget principal dans les dépenses de fonctionnement.

